

T R A I T É
S I N G U L I E R
D U B L A S O N ,
contenant
L E S R E G L E S
D E S A R M O I R I E S .

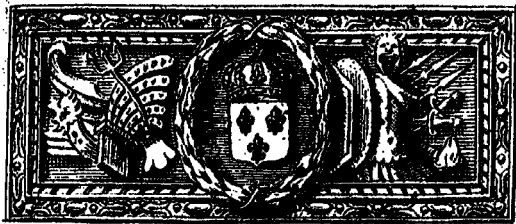
Des Armes de France & de leur
Blason, ce qu'elles representent, &
le sentiment des Auteurs qui en
ont écrit.

*Par Messire GILLES-ANDRE' DE LA ROQUE,
Chevalier, sieur de la Lontière.*



A P A R I S ,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, rue Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXIII.
Avec Privilege de Sa Majesté.



A U R O Y.



J R E,

*L'on dira peut-être, que c'est
un contre-tems de presenter un
à ij*

E P I T R E.

Livre à V^ôtre Majesté, lors que tout le monde luy vient faire offre de son Epée. Il semble qu'il y ait de la témérité à prétendre qu'Elle daigne jeter les yeux sur un Ouvrage qui n'a rien de considerable que la matière dont il traite, dans le tems qu'elle est si utilement occupée à gouverner ses Etats, à donner des Loix à ses nouveaux Sujets, à établir ses Conquêtes, & à prendre des mesures pour en faire de nouvelles. Les Armes de France, SIRE, qui font le sujet de cette Dissertation, justifieront sans doute ma hardiesse. Que n'est-on point capable d'entreprendre, quand on est sous

ÉPITRE.

La protection d'un si grand
Monarque ? Je ne puis offrir les
Fleurs de Lis qu'à Votre Majesté,
puisque vous en êtes, SIRE, le
Protecteur naturel & legitime.
Aussi en cette auguste qualité,
vous les avez élevées au plus
haut point de gloire qu'elles aient
jamais été. Vos Exploits sont
trop éclatans, pour être obligé de
marquer tous les lieux où Vous
avez arboré ces Fleurs mystérieu-
ses. Votre Majesté a fait connoi-
tre que le Wâl, l'Iffel, & le
Rhin, n'étoient pour Elle que des
obstacles imaginaires; & que si ce
dernier a eû quelque nom, pour
avoir autrefois servi de bornes

ÉPITRE.

aux progrès des Césars, il doit être maintenant bien plus fameux, pour avoir été le témoin de toutes vos victoires; ses Ondes orgueilleuses se sont veûes contraintes de céder à la valeur de vos Armes. Qu'il faisoit beau voir vos généreuses troupes devant Ibolus passer ce rapide Fleuve à la nage, & malgré ses vagues impetueuses affronter tout ce que la Hollande avoit armé de plus vigoureux pour sa défense! Qu'un coup si hardi, SIRE, a donné de gloire à Votre Majesté, & qu'il a causé de fraieur à vos Envieux! Ils n'ont pû toutefois faire paroître que leur jalousie &

ÉPI T R E.

leur impuissance ; & s'ils ont fait quelque démarche pour s'approcher , ç'a été d'un pas si lent & si incertain , qu'on a bien veü que la froideur de leur temperament ne s'accordoit pas avec l'ardeur de ce Soleil qui convient si justement pour Devise à Vôte Majesté. En effet, S I R E , ses rayons sont si vifs & si pénétrants , que l'Aigle même n'a pu, sans baisser les yeux , supporter l'éclat de tant de lumières. Vôte seule marche, S I R E , sans approcher de Charleroi , a fait quitter prise au Lion & à ses fiers Escadrons. Que ne m'est-il permis de faire un détail plus

à iiij

ÉPI TRE.

particulier d'une infinité d'actions héroïques, qui rendent, SIRE, toute vôtre Vie digne d'admiration? Ce seroit entreprendre sur les droits de cette Plume illustre, qui écrit si fidèlement les merveilles de vôtre Règne, & qui travaille avec tant de succès pour la gloire de Vôtre Majesté. Tout ce que je puis dire, SIRE, c'est qu'il ne s'agit point de parler ici des progrès de vos Lis; tout le Monde les connoît assez, en connoissant ce que fait Vôtre Majesté: Mais, comme tout le Monde peut-être ne sait pas leur origine, & qu'ils sont inséparables de vôtre Scè:

M. de
Pelif-
son.

EPITRE.

ptre, j'en ai fait le sujet de ce
Traité, que je supplie V^{otre}
Majesté d'agréeer avec le zele &
les respects que je lui dois, puis-
que je suis,

SIRE,

De V^{otre} Majesté

Le tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-fidelle sujet & serviteur,
LA ROQUE.



T A B L E
D E S C H A P I T R E S
contenus en cét Ouvrage.

- C H A P I T R E I.** **D***Es opinions sur le tems qu'on a commencé à porter des Armoiries.* page 1
- C H A P. II.** *Qu'on a attribué aux premiers Rois de France trois Crois sans pour leurs Armes, & qu'on les a aussi blasonnées avec trois Couronnes.* pag. 13
- C H A P. III.** *Sentimens de ceux qui representent les Armes de France avec un Navire, la Pile, & la Croix.* pag. 17
- C H A P. IV.** *Qu'entre les symboles de l'Ecu de France, l'on y a compris le Lion, le Dragon, & l'Aigle.* pag. 24
- C H A P. V.** *Du Bœuf, des Abeilles, & de l'Alloüette, dont on a blasonné l'Ecu de France.* pag. 30

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. VI. *Des trois Crapaux qu'on a attribuez à l'Ecu Royal.*

pag. 34

CHAP. VII. *De l'origine des Armes de France avec les Fleurs de Lis; & qu'on les a aussi blasonnées avec la Fleur d'Iris, ou de Pavillee.*

pag. 37

CHAP. VIII. *De l'interpretation des Fleurs de Lis, que plusieurs celebres Auteurs disent être l'extrémité des Haches, ou Francises, ou Francisques, ou Dards, ou Favelots, ou Pertuisanes, ou Sceptres fleurommez.*

pag. 55

CHAP. IX. *Que nos Rois ont porté des symboles personnels en leurs Ecus, differens de ceux des Armes du Roiaume, & de la diversité de leurs supports: ce qui est appuié de la difference du Blason des Armes des Princes puisnez de la Maison de France.*

pag. 67

CHAP. X. *Depuis quel tems le Blason des Fleurs de Lis a été hereditaire à la Maison Roiale.*

pag. 76

CHAP. XI. *Description de plusieurs anciens Sceaux, qui appuie*

TABLE DES CHAPITRES.

- l'opinion de l'ancienneté des Armes
de France.* pag. 86
- CHAP. XII.** *De plusieurs anciens
Medailles, Monnoies & Dra-
peaux, ausquels les Fleurs de Lis
sont imprimées.* pag. 103
- CHAP. XIII.** *Des Effigies ou Sta-
tuës, & des Tombeaux anciens de
nos Rois, où sont marquées les Fleurs
de Lis.* pag. 121
- CHAP. XIV.** *Des opinions sur la
réduction des Fleurs de Lis à trois,
& de celles qui sont semées.* pag. 136
- CHAP. XV.** *A quel titre plusieurs
Familles portent des Fleurs de Lis.*
p. 167
- CHAP. XVI.** *Réflexions sur tout ce
Discours, qui se réduisent à quatre
principaux points.* pag. 182

TRAITE'

I

TRAITE' SINGULIER
DU BLASON,
CONTENANT
LES REGLES
DES ARMOIRIES.

*Des Armes de France & de leur
Blason ; ce qu'elles représen-
tent, & le sentiment des Au-
teurs qui en ont écrit.*

CHAPITRE PREMIER.

*Des opinions sur le tems qu'on a
commencé à porter des Armoiries.*

C'EST par une providence tou-
te particulière, que nos Rois
portent l'Ecu d'azur aux Fleurs de
Lis d'or, sans nombre, ou réduites
à trois.

2 TRAITE' SINGULIER

Estrus lib.
4. cap. 5.
vers. 24.

Cette Fleur que Dieu a choisie entre toutes les autres Fleurs : *Ex omnibus floribus orbis elegisti tibi Liliun unum*, est nommée par Saint Gregoire de Nazianze, Fleur Roiale, βασιλικὸν αἶθος : aussi elle s'éleve excellemment au-dessus des autres plantes en forme de Sceptre.

Plinius
Hist. nat.
lib. 1. c. 5.
& l. 21. c.
25.

Exod. c. 25.
vers. 6.

3. Reg. c. 7.

Ne sçait-on pas que le Chandelier d'or, que Moïse mit par le commandement de Dieu dans le Tabernacle, étoit remarquable par les fleurs de Lis qui l'ornoient, & que Salomon employa curieusement le Lis pour la décoration de l'Architecture des colonnes du Temple de Jerusalem ?

Isai c. 35.
vers. 1. &

2.
Ose. c. 14.
v. 6.

Cant. c. 2.
v. 1. & 2.

Ecclesiast. c.
39. v. 19.

c. 15. v. 8.
Joseph. 3. &
8. c. l. 1.

Ne sçait-on pas encore que les Prophetes voulans remarquer la prosperité & l'état florissant d'Israël, ne trouvèrent point de symbole plus convenable que cette fleur, dont l'excellence est aussi représentée dans l'Exode, dans le Cantique des Cantiques, au livre de l'Ecclesiastique, & en l'Histoire de Joseph ?

Mais pour venir à la description de cét Ouvrage, j'ai jugé à propos de rapporter la diversité des sentimens des Auteurs sur les Armes de France, avant que proposer le mien, & de commencer par l'invention & l'ancienneté des Armoiries.

L'invention des Ecus blasonnez, selon l'opinion d'Herodote, dont se sert Philippe Moreau, appartient aux Cariens, peuples d'Asie. Et comme les Assiriens n'alloient jamais aux occasions de la guerre, qu'ils ne fussent garnis de quelques figures, & qu'ils croioient que leur Monarchie avoit esté établie du temps de Nembroth, plusieurs sont d'avis que les blasons étoient de leur invention; d'autres en attribuent l'honneur aux Pictes, ainsi nommez, à cause des figures de diverses couleurs qu'ils portoient aux combats.

*Philippe
Moreau,
Tableaux des
Armes de
France.*

*Blason des
Armes de la
Maison
Royale.*

D'autres Auteurs attribuent l'origine des Armoiries à Bruncchild Roy des Belges, & à l'Empire de Julien l'Apostat. Il y en a qui veulent qu'elles soient inventées du temps

4 TRAITE' SINGULIER

que l'Europe étoit pleine des factions des Vandales, des Gots, des Lombards, & des Sarafins, si nous nous en rapportons à Pierre Marceel, Silvestre Girel, & Henri Kelper.

Les autres l'attribuent à la milice Theodosienne. Quelques-uns en mettent le commencement sous Charlemagne & sous les Lombards : d'autres sous l'Empire de Frederic Barberouffe. Quelques-uns l'attribuent à l'âge de l'Empereur Domitian, qui entreprenant la guerre contre les Daces, ordonna à ses soldats, comme il est porté en l'Epitome de Dion, de faire imprimer sur leurs Boucliers leurs noms & ceux de leurs Centeniers & Capitaines, afin que l'on connût les braves & vaillans d'avec les lâches, & d'avec ceux qui manqueroient à leur devoir : & Monsieur du Tiller ajoute que l'usage en étoit premièrement chez les Grecs, que chez les Romains.

*Memoires
de Jean du
Tillet,
Sebastianus
Munsterus
in Cosmog.
l. 1. c. 227.
fol. 872.*

Munster en fait les Saxons inventeurs, lors que leur Chef Vedekind fut tenu sur les fonds de Ba-

DU BLASON. §

ptême par Charlemagne. Les autres l'attribuent communément aux Legions Romaines ; & il y en a même, qui remontant jusques aux premiers siècles, veulent en donner l'origine aux Tribus d'Israël, & aux Rois de Juda, à cause de leurs Devises, dit Hellincius, Genebrard, & Maréchal, après Rabi Abraham.

Juste Lipse est d'opinion que les Grecs, les Latins, les Romains, les Barbares ont ajoûté diverses formes & couleurs aux Ecus, soit pour les armes, afin qu'ils fussent plus connus, soit pour la décoration, qui étoit une ancienne coûtume, & qu'il dit avoir esté observée par les Heros. Voici comme il en parle. *Græci, Latini, Romani, Barbari varias formas, aut colores scutis addidere, sive ad insigne, ut cognoscibiles essent, sive ad decorem. Veteribus, & quem Heroicis quoque temporibus video obtinuisse.*

M^{rs} de Sainte Marthe freres jumeaux, qui ont sondé avec beaucoup de travail les secrets de la Maison Royale, disent que les plus judicieux estiment que les Armoi-

Gilberti, Genebrardi Chronic. l. 1. Mathias Maréchal des Droits Honorif. c. 5. p. 195. Après Rabi Abraham in Cabal. Hist. Justus Lipsius in Ann. ad Mil. l. 3. Dial. 2.

Hist. de la Maison de France liv. 11. p. 919. Tom. 1.

6 TRAITE' SINGULIER
ries n'ont esté en usage, que depuis
les guerres entreprises par les Prin-
ces Chrétiens contre les Infidelles.

M. le Laboureur étant de même
sentiment, assure que les deux pre-
mières races de nos Rois, n'ont eû
l'usage des Armoiries, lesquelles
ont esté introduites pour distinguer
les maisons Nobles, dans le temps
de nos guerres de la Terre Sain-
te l'an 1096. que grand nombre
de Princes & de Seigneurs de di-
verses langues s'étant joints ensem-
ble pour faire cette formidable ar-
mée de six cens mille hommes, ils
furent d'autant plus obligez de
chercher le moien de se distinguer,
que chacun d'eux étoit accompa-
gné de ses Sujets & Vassaux, &
qu'il falloit trouver un moien de
pouvoir les rassembler aisément
sous leurs Bannières, lors que l'oc-
casion le demandoit.

Le P. Menestrier, qui s'est fort
étendu sur cette matière dans plu-
sieurs beaux Ouvrages, est d'avis
que la pratique des Blasons n'a eû
lieu qu'environ l'an mil, & que les

DU BLASON. 7

anciens Seaux avant ce temps-là n'avoient que la figure de la personne, ou le monogramme du nom; & que si les Armoiries ont commencé par les Tournois, il faut avouër qu'elles n'ont esté en usage que depuis l'an 938. Et il dit ailleurs que les plus judicieux n'estiment pas que les Armoiries aient esté en pratique, ou du moins héréditaires & arrestées aux Familles, que depuis les guerres d'Outremer.

Charles Segouin estime que c'est par les vestemens qu'on a introduit l'usage du Blason, fondé sur ces vers de Catule :

Tresor Heraldique.

Hac vestis prisca hominum variata figuris

Heroum mira virtutes, indicat arte.

M^r de Reffuge des plus versez qui se puissent voir en ces antiquitez, rapporte le premier usage des Armoiries aux Tournois, fondé sur les Ecus des principales familles Venitiennes, qui sont ceux dont se servoient les tenans de ces Joustes,

8 TRAITE' SINGULIER
pour se distinguer les uns des autres,
& que c'est de ces Tournois que les
Allemands tirent leurs principales
preuves de Noblesse ; néanmoins
c'est la pensée, que ces différen-
ces se multiplièrent davantage aux
Croisades, à cause du grand nom-
bre des combatans qui chercherent
à se rendre singulièrement recon-
noissables.

*Teatro
d'honneur.
Un manus-
crit qui est
à Roijen en
la Biblio-
theque de
M. Bigot,
blasonne ces
Armes de
Hauteville
d'argent à
trois mail-
lets de sable:
Et la Chro-
nique de*

Louis & Scipion Amirate sont
d'opinion que les François porte-
rent l'usage des Armoiries aux païs
de Naples & de Sicile, avec Char-
les de France Comte d'Anjou, qui
fut couronné Roi l'an 1266. Mais
André Favin remonte jusques aux
Seigneurs de Hauteville sortis de
Normandie, qui se firent Souve-
rains de ces Etats, attribuant à Ro-
ger & à ses successeurs l'Écu de
gueules à la bande échiquetée d'ar-
gent & d'azur. A ces Princes Nor-
mans succéderent ceux de la mai-
son de Suève, sortis de Constance,
femme de l'Empereur Henri VI.
qui portoient d'or à trois Léopards
de Sable, avant l'investiture que le

S. Siège donna à Charles d'Anjou l'an 1264. Ces Historiens ne s'accordent pas avec ceux dont nous avons parlé; mais bien plûstot avec Jean de Paris Chanoine Regulier de Saint Victor, qui nous apprend que Roger se faisant couronner Roi de Sicile l'an 1226. après avoir subjugué la Pouille, la Calabre, le reste de la Sicile, avec une partie de l'Afrique, il fit écrire ce vers en son bouclier: *Sumens Regium Diadema fecit versum hunc in Clypeo suo inscribi.*

*Norman-
die, imprimé
par
Megissier,
d'asiez à la
Croix d'or.
accompa-
gné de qua-
tro croiset-
tes de mes-
me, autre-
ment semé
de croisettes.*

*Apulus & Calaber, Siculus mihi
servit & Afer.*

D'où l'on peut inferer que son bouclier n'étoit imprimé d'aucune autre figure; ce qui n'exclud pas le port de quelques blasons en d'autres Ecus.

Henri Spelman écrit que la Noblesse n'a eû des Armes que depuis que les Normans entre-
rent en Angleterre avec Guillaume II. leur Duc l'an 1066. & il est facile de voir que ce Conquerant est le premier des Ducs de Norman-

10 TRAITE' SINGULIER

die qui a porté un Ecu de gueules à deux Léopards d'or, pour représenter sa naissance hors mariage, plutôt que la naturelle-générosité de cet animal qui est bâtard : *Leopardus animal ex Pardo & Leana natus*, selon Pline. Les Rois d'Angleterre ses successeurs augmentèrent cet Ecu d'un Léopard, en considération du mariage de Henri II.

Plin. Hist.
lib. 18. cap.
15.

Alienor fut
dimariée
d'avec
Louis le
jeune.
Bartholo-
meus Chas-
saneus de
Gloria
mundi.

avec Alienor héritière d'Aquitaine, qui portoit ce Blason : ainsi il est composé de ceux de Normandie & de Guienne, comme l'a interprété le Président Chassanée. *Rex Anglia habet pro armis tres Leopardos aureos in campo rubeo; sed unde hoc, nisi quia asserit se esse Ducem Normannia, qui habet pro armis suis duos Leopardos, & Ducem Aquitania, qui utitur, & habet unum, & hos tres simul copulat seu accumulat, & ponit ratione Regni.*

Hist. ite
d'Anglter-
re en la vie
de Guillau-
me le Bâ-
tard.

Polydore Vergile dit, que jusques à la venue de ce brave Roi Guillaume, les Rois d'Angleterre n'avoient point d'armes certaines & arrêtées; qu'à chaque mutation

DU BLASON. II

de Regne on les diversifioit selon la volonté du Prince qui succedoit à la Couronne; & il assûre avoir veû un vieil Livre, qui contenoit toutes les armes particulières des Rois d'Angleterre, que Thomas Miles, & autres Auteurs Anglois ont depuis publiées jusques au nombre de douze pour le moins, toutes différentes.

Estienne Pasquier appuiant cette opinion, écrit que comme les Rois d'Angleterre se bornerent aux Armoiries de Guillaume le Bâtard, de même chaque grande Familles'arrêta à la devise de quelque personnage renommé par sa vertu & sa valeur.

Recherches de la France chap. 16.

Christophe Butkens avance que le Blason n'a commencé dans les Pais-Bas que du temps de Thierry d'Alsace Comte de Flandres, dont il se voit des Sceaux. Uredius en attribué le commencement à Baudouin II. Les premières Armes de ces Comtes étoient gironnées d'or & d'azur à un écusson de gueules, comme depuis d'or au Lion de sable.

Les trophées de Brabant.

Sigilla Comitum Flandria.

Heroldus continuateur de l'Ili-

Cap. 7. lib. 1.

12 TRAITE' SINGULIER

stoire de la guerre Sainte, rapporte l'origine des armes d'Autriche au douzième siècle l'an 1190. disant que Léopold de Duc d'Autriche, fut le premier qui porta de gueules à la face d'argent, après le siège de Ptolemaïde. *Vnde ex eventu Fredericus totius exercitus suffragio nova illi insignia rubro & albo coloribus interstincta concessit.*

Livre 3. de
son Ande.
tout le chap.
42.

Gonfalte Argote de Molina déclare que les guerres d'Espagne contre les Mores, ont esté l'occasion la plus ordinaire de l'usage des Armoiries.

Article 1.
de l'origine
& progrès
du blason,
p. 4. & 5.

Enfin, l'Auteur de la methode du Blason dit que cet art n'a esté bien connu que dans l'onzième siècle, du moins n'en voit-on pas au de-là du dixième; tout le reste avant cela, n'étant que des chiffres, ou des hieroglifes, ou des figures, que les Grecs & les Romains portoient sur leurs boucliers, pour marquer leurs grandes actions, plusieurs même en ont tiré les noms qu'ils ont portez; mais tout cela ne scauroit être appellé Armoiries, par-

ce qu'elles n'étoient ni héréditaires, ni composées d'Emaux différens ; mais comme la pratique n'en a esté bien réglée que sous la troisiéme race de nos Rois, & qu'elles n'ont commencé qu'à l'occasion des expéditions militaires de nos François, il estoit juste qu'elles en tirassent leur plus bel éclat.

 CHAPITRE II.

Qu'on a attribué aux premiers Rois de France trois Croissans pour leurs armes, & qu'on les a aussi blasonnées avec trois Couronnes.

LE Croissant étoit un ornement de Noblesse si ancien, qu'Isaïe Isaïa cap. 3. circa finem. prédit aux Juifs comme un grand malheur, que Dieu les privera de la parure des Croissans. Les Romains en portoient sur leurs souliers appellez *Lunaticalces*; ce qui est confirmé par Stace en ses Bocages :
Primæque patriciâ clausit vestigia Lunâ.

Le Docteur M. Huet a remarqué en ses Mémoires, que l'origine des

14 TRAITE' SINGULIER

Croissans est plus ancienne parmt les Mahometans que leur Religion même, parce que leur Religion a pris naissance chez les Arabes, qui sont descendus des anciens Ismaëlites & Madianites, qui adoroient la Lune, & pour marque de ce culte, portoient des Croissans, & en faisoient leur principale parure. Aussi il se voit dans le livre des Juges, que Gedeon aiant pris deux Rois des Madianites, trouva le col de leurs Chamcaux parez de petits Croissans; car où le Latin porte *Bulas*, l'Hebreu a *Lunulas*. Les anciens Arabes adoroient la Lune, sous le nom d'Alibat & de Cubar, & lui faisoient des prières, dont il reste encore des vestiges dans la Religion & les prières des Mahometans. Les Arabes avoient pris eette Religion des Syriens leurs voisins, qui adoroient la Lune sous le nom d'Astarté; & de-là vient que tout l'Orient a encore la coûtume de battre des poesses & des chauderons pendant les éclipses de Lune, coûtume qui

Judicium c.
8. Surrexit
Gedeon &
interfecit
Zebec &
Salmana:
& tulit or-
namenta ac
Bulas, qui-
bus colla
regalium
camelorum
decorari so-
lent.

a esté aussi receüe par les Occidentaux.

Ainsi l'ancienneté des Croissans a peut-estre servi de fondement à Nicole Gilles, & autres Auteurs, de dire que Pharamond nôtre premier Roy ; & autres ses successeurs, portoient en leurs Armes d'argent à trois Croissans de gueules, que la Chronique de l'Abbaie de Besne blasonne de gueules à trois Croissans d'argent. Erienne Pasquier & Lianeus sont de mesme sentiment sur le symbole de ces Armes : *Tres Luna*, dit ce dernier, *unicornis seu crescentis signa, Gallorum fuerunt insigne.*

Nicole Gilles, en la vie de Clovis premier Roi de France.

Estienne Pasquier, en ses Recherches de la France.

Lianeus l. 6. de Iuro publico c. 6. num. 33.

Mais parlant de ceux qui sont d'opinion que les Armes de France étoient composées de Couronnes, on sçait qu'elles ont toujours esté la plus belle marque de la Souveraineté & du Triomphe, selon la pensée même de Plutarque & autres Historiens. Aussi Tigra- nes aiant jetté son Diadème aux pieds de Pompée pour témoigner son abdication, Favonius prit de

Valer. Maxim. l. 2. c. 2.

Plutarchus in Pompeio. Jacques Amiot, en sa Traduction, p. 83.

16 TRAITE' SINGULIER

là sujet de lui reprocher qu'il n'im-
portoit point en quelle partie du
corps la marque Roiale soit pla-
cée : *Tigranes Tœniam proiecit ad*

*Amianus Pompei magni pedes , ut significaret
Marcelinus se Regnum suum abdicare , & in
l. 7. ejus potestatem reducere: unde nou*

*Hist. de la refert, inquit Favonius, qua in par-
Delivr. de te corporis sit Regia maiestatis in-
d'Eglise, du signe.*

P. Morin. Paul Emile dit donc que Clo-

Pauli vis avant son Baptême portoit
Emilii l'Ecu d'argent à trois Couronnes
Chronic. de de gucules; & il en est encore parlé
gestis Fran-

corum, dans les traitez d'Armoiries qui
Theodori ont esté publiez par Theodore
Hœpingi de Hœpingue, Jean Gorop Becan,
jure insi- Louvain Geliot, Jerosme de Bar-
gnium tra- ra, Claude Paradin, André Favin,
tatus.

Joan. Gorop, ra, Claude Paradin, André Favin,
Becan. l. 4. Marc Gilbert de Varennes, & plu-
Francor. p. sieurs autres.
91. & seq.

*Indice Armorial, par Louvain Geliot, L'art du Blason,
de Jerosme de Barra. Alliances Genealog. des Rois &
Princes, de Claude Paradin. Theatre d'honneur & de
Chevalerie, par André Favin. Le Roy d'Armes, de
Marc Gilbert de Varennes.*

CHAPITRE III.

*Sentimens de ceux qui representent
les Armes de France avec un Na-
vire, la Pile, & la Croix.*

Les François, selon Vopiscus & ^{Genebrardi} Genebrard, demeuroident an-
ciennement sur les bords du Rhin, ^{Chron. l. 2.} L'ancienne
dans le País de Cleves, Gueldres, ^{L'ancienne} Sicambre,
Juliers, Frise, Hollande, Zelande, ^{Sicambre,} depuis ap-
Brabant. C'est pour cette raison ^{appelée V'est-}
qu'ils ont été appellez par les an-
ciens, Sicambres, & leurs loix Ri-
puères, & depuis Saliques, ^{Franci,} ^{Ammianus} ^{Marcelinus}
quos pro consuetudine Salios appellant, ^{lib. 18.}
dit Ammian Marcellin; & c'est ce ^{Sidonius}
qui a donné lieu à Sidonius Ap-
pollinaris, ^{Appollinaris} ^{lib. 4.}
Renanus Latinus Paca-
tus, & à plusieurs autres, de remar-
quer que le Navire estoit les pro-
pres Armes & Devises des anciens
Gaulois & François. Claude Mi-
nois s'appuyant sur leur autorité, ^{Claudius}
dit que la ville de Paris a toujours ^{Minois, de}
depuis porté un Navire en ses Ar-
^{symbolis &}
^{emblemati-}
^{bus.}

18 TRAITE' SINGULIER

mes. Voici comme il parle. *Naves Francie veteribus pro stemmate adscribunt Authores, argumento inde ducto, quod idem signum Parisiorum huc usque manifestè deprehendamus.*

Charon
Hist. des
Gaulois &
des Fran-
çois.

Le principal
symbole des
Armes de la
Ville de Pa-
ris a esté
fait sur ce
modèle car
c'est un Na-
vire équi-
pé, voilé,
& flottant
d'argent en
champ de
gueules.

M. Malin-
gre en ses
Annales de
Paris l. 3.
Bernard de
Girard du
Haillan.
Hist. de
France.

C'est peut-être ce qui a donné lieu à Jacques Charon de Monceaux, Claude Malingre, & autres Historiens, de dire que Merouée fit peindre dans ses étendars un Navire flottant d'argent en champ de gueules, pour marquer qu'il étoit Roi de ces Pais-là, qui par leur situation marécageuse, ou maritime, obligeoit les Habitans de s'appliquer à la navigation, & qu'il ajoûtoit à cette figure ces paroles: *En altera qua vebat Argo*; faisant allusion à cette flotte des Argonautes, qui s'empara de la Toison d'or de Colchos.

Peut-être aussi que cela fit résoudre nos Rois à faire graver un Navire sur leurs Monnoies, & que le mot de Pile, dont nous nous servons encore presentement, ne signifie que le côté où étoit autrefois gravé un Navire, comme celui

de Pilote signifie celui qui conduit un Vaisseau.

Je sçai bien que M. Meſnage dans ſes doctes origines de la Langue Françoisè, croit que le mot de Pilote vient de *Pyrota* ou *Proreta*, qui ſignifie dans Plaute, celui qui obſerve les vents à la prouë d'un Vaisseau ; mais l'on pourroit bien dire auſſi qu'anciennement Pile & Navire eſtoient ſynonimes, & que meſme la circonſtance de graver un Navire ſur les monnoies, ſ'obſervoit dans l'Europe avant le temps des premiers Rois François : car Macrobe remarque, que Janus Roi d'Italie, fit graver d'un côté de ſa monnoie l'image de Saturne, qui lui avoit appris l'Agriculture, & de l'autre un Navire, parce qu'il étoit venu en Italie dans un Vaisseau.

Macrobi l.
1. Saturna-
lium c. 7.

Ce meſme Auteur fait auſſi mention du jeu des enfans, qui jettant en haut une pièce de monnoie, erioient, Teſte ou Pile : *Capita aut Navim exclamant* ; & Saint Auguſtin parlant des deux images de

Auguſt. l.
4. de ani-
ma c. 14.

20 TRAITE' SINGULIER

l'ame, l'une qui se rapporte à Dieu, & l'autre au corps, dit que la monnoie estoit marquée d'une teste & d'un navire : *An duas habebit anima imagines, à summo quidem Dei, ab imo quidem corporis, sicut in nummo dicitur caput & navis?*

Il paroist que l'on voioit dès ce temps-là sur les monnoies la teste de Saturne d'un costé, & le navire de l'autre. On peut encore remarquer quelque trace de la mesme chose dans le livre qu'Aurelius Victor a fait de l'origine des Romains.

Mais l'antiquité des monnoies Romaines, marquées de la figure d'un navire, est écrite d'une manière tres-sçavante par M. Huet, lequel nous dit, après le témoignage de Macrobe, & d'Aurelius Victor, que Janus Roi d'Italie fit marquer dans ses monnoies sa teste d'un costé, & un navire de l'autre, en memoire de l'arrivée de Saturne en Italie, qui se fit par mer, & par consequent dans un Navire, & que de-là étoit venu le jeu que les

enfans jouïoient de leur temps, quand aiant jetté une pièce de monnoie en haut, ils crioient Teste ou Navire : à quoi quelques-uns se sont persuadez que répondoit nôtre Croix ou Pile, parce que la Croix se mettoit souvent parmi les Chrétiens à la place de la Teste, & que le mot de Pile signifioit Navire en vieux François, & qu'ils prouvent par là le mot de Pilote, qu'ils prétendoient être venu de celui de Pile ; & il appuie cette conjecture par cette autre, que le mot de Pile peut être venu du Grec *μοίον*, qui signifie la même chose. Quoi-qu'il en soit, ajoute-t-il, quand le Poëte Lucile, grand-oncle de Pompée, a parlé de *Quadrans ratisus*, il ne peut avoir entendu qu'une monnoie valant le quart d'un *As*, qui étoit marquée de la figure d'un petit bateau, que les Romains appellent *Ratis*. Feste dans son Livre de la signification des mots, explique ce que c'étoit que le *Quadrans ratisus*, & dit après quelques autres que le *Quadrans* & le *Triens*

*Festus de
Verborum
significatio-
ne.*

22 TRAITE' SINGULIER

ont esté appellez *rariti*, parce qu'ils étoient marquez de la figure d'une barque, ou petit batteau, de même que l'*As* étoit marqué de celle d'un Navire; & cette explication paroît plus vrai-semblable que celle que propose Antonius Cniphio au même endroit de Feste, qu'il seroit inutile de rapporter, puisqu'elle ne fait rien à ce sujet.

Dans la suite, les Rois de France s'étant faits Chrétiens, ne pûrent souffrir que l'image d'un faux Dieu, comme Saturne, parût sur leur monnoie, & y firent mettre une Croix; mais depuis on l'a, marquée d'un côté de l'image du Prince, & de l'autre de l'Ecu des Armes, à la place du Navire.

D'autres Auteurs croient que le mot de Pile signifioit autrefois une Arme, dont les anciens Rois faisoient graver la figure sur leurs monnoies, comme M. de Clerac écrit en ses Memoires sur les anciens poids & mesures de Guienne; car il remarque qu'il y a une Arme nommée Pile, sous l'Ecu des

Armes de la ville de Bourdeaux, & sur le revers des anciens sous Bourdelois.

Lucain dans sa Pharfale, parlant de la guerre de Cesar & de Pompée, fait remarquer cette arme, lors qu'il dit que les deux partis portoient des Aigles en leurs Enseignes, & des Piles pour armes défensives.

Pares Aquilas, & Pila minantia Pilis.

D'où vient que Varron prend le mot de Pile pour un dard Romain qui faisoit perir l'ennemi : *Pilum*, dit-il, *pro telo Romano dictum, ab omine pilum, quod hostis periret, alias feriret ut perilum*; & c'est ce qu'a aussi observé Jean Gerard Vossius.

*Varro l. 4:
Ling. Lat.*

Les Romains n'ont pas esté les seuls qui se sont servis de cette sorte d'armes; car les François en ont eû l'usage, & quelques-uns d'eux ont pris en leurs Ecus la figure de la Pile & celle du Perle, qui sont toutes deux fort communes parmi les nobles d'Angleterre.

24 TRAITE' SINGULIER

Enfin l'on a aussi attribué aux armes de France une Croix; & c'est ce qui a fait dire à David Blondel, qu'avant Philippes I. tous les Rois se contentoient de l'effigie de quelque Croix, se satisfaisant de la marque, & de l'instrument de nôtre Redemption: *Ante Philippi Primè tempora ubique Reges solius Crucis, hac aut illa forma effigiata sigillo contenti fuerunt.* Aussi Jean Baptiste Tristan rapporte que Dagobert portoit en sa monnoie une Croix avec cette inscription: *Deus Rex*, abaissant son Diademe aux pieds du Sanctuaire: *Mihi autem absit gloriari, nisi in Cruce Domini nostri Jesu Christi.* Mais son effigie étoit au revers, & au tour son nom, *Dagobertus.*

Pauli epist.
ad Galatas
cap. 6.

CHAPITRE IV.

Qu'entre les symboles de l'Ecu de France, l'on y a compris le Lion, le Dragon, & l'Aigle.

SI la maison de France a souvent changé d'Armoiries, selon l'opinion

pinion de Cujas : *Quod domus Fran-* Iacob. Ca-
cia sapius arma sua mutavit ; on jac. ad l.
 peut croire que le Lion, le Dra- 15. resp.
 gon & l'Aigle, estant des symbo- Papiniani
 les illustres, cela a porté divers Au- l. 13. §.
 teurs à les luy attribuer. Car le ad Leg.
 Lion represente la générosité, com- Cornel. de
 me le plus courageux & le plus fort Falsis.
 de tous les animaux : *Leo fortissi-* Tom. 4.
mus bestiarum ad nullius pavebit Proverb.
occursum. Il est même si vigilant, c. 30.
 qu'il dort les yeux ouverts : *Custos,* Iust. Lipsius
oculis quia dormit apertis ; & Juste l. 1. Epist.
 Lipsé & *Minutius Felix* mettent 20. Epist.
 cet animal, & notamment sa face, questionum
 au nombre des Dieux : *Inter Deos*
videmus Leones torvisima facie.
Leones autem in Diis cultos fuisse,
aut certe eorum faciem. On sçait
 aussi que le Dragon, dont la veüe
 est perçante, étoit destiné pour
 garder les pommes d'or du Jardin
 des Hesperides, c'est à dire, le Tre-
 sor Royal : *Draco acutissimi visus*
esse creditur. Aurea Mala Draco
pervigil diligentissimè observabat.
 Que l'Aigle, qui étoit en bosse aux Flavius
 Enseignes des Legions Romaines, Ioseph. l. 3.

26 TRAITE' SINGULIER

étoit la marque des Victoires : *Aquila autem volentissima, victoria- que habens omen, vexillum Legionum, & conflabatur ex auro & argento; & que cét Oiseau, qui est le prince des airs, & le porte-foudre étoit considéré comme une Divinité parmi les Romains : D'où vient que les Juifs ne le peurent souffrir à l'entrée de leur Temple, au dire de Joseph.*

Theodori Hoepingi de luro insignium tractatus.

Theodore Hoëpingue est d'avis que les Rois de France, faisant la guerre aux Romains, rejettèrent, par le conseil de leurs Devins, les Crapaux pour prendre le Lion qui est plus noble, avec une queue de Serpent qui suffoquoit un Aigle, pour marque de la prudence & de la générosité; & que lors que l'Empire fut transféré aux Allemands, ils conserverent l'Aigle seul, comme il est porté dans Forcatule:

Stephanus Forcatul. l. 6. de Gallico Imperio & Philes. in principio p. 779. & seq.

Reges Francorum ab ea atate, quâ bellum cum Romanis gesserunt, Vatum consilio, Ranis tribus abjectis, Leonem excellentiorem cum cauda Serpentis positum, & Aquilam forti-

ter comprimentem & suffocantem, fortitudinis & sapientia signa sum- pferunt, diu maximè obtinuerunt, donec tandem ad Germanos Imperium Romanum devolutum, Leone obliterato, Aquilam detulerunt.

C'est aussi le sentiment de Tri- teme, Clodomar, & Doracus, après Hunibald, que nos Rois portoient un Lion- Dragon avec un Aigle, qui se blasonne coupé d'or & d'a- zur au Lion dragonné de l'un en l'autre, tortillant de sa queuë un Aigle d'or par le col.

Agrippa parlant des Ecus des Ro- Henrici
Corneli mains, Phrigiens, Thraciens, Gots, Agrippa de
incertitudi-
ne & varie-
tate omnium
scientiarum
& artium
de arte He-
raldica c.
31. Alains arrivez en Espagne, Saxons, & autres peuples, dit que les an- ciens François portoient un Lion: *Sic Romani Aquilam avium rapa- cissimam sibi delegerunt, Phrigii Suem perniciosum animal, Thraces Martem, antiqui Gothi Vrsam, Alani Hispaniam invadentes, Ca- tum rapax simul & fraudulentum animal, Franci veteres Leonem, eundem etiam Saxones.*

M. du Tillet est de même opi-

28 TRAITE' SINGULIER

nion, que les François portoient un Lion en la Germanie, avant la conquette des Gaules; ce qui doit estre, dit-il, entendu de leurs Enseignes & Etendars militaires. Et le port des Lions si frequent en armes parmi les François, procede, dit Majolus, de ce que le Chef de la nation Françoise portoit un Lion d'or en champ d'azur, ce qui est confirmé par Louvain Geliot.

Simon Majolus Tom. 5. colloq. 5.

Indice Ar-morial de Louvain Geliot.

Jean le Feron. Recueil des Connétables.

André Favuin, Theatro d'honneur.

Indice Ar-morial de Louvain Geliot. Roi d'Armes de Marc Gilbert de Varennes.

Jean le Feron attribué à Robert le Fort, & autres prédecesseurs de Hugues Capet, le Blason d'or à l'Aigle de sinople.

André Favuin dit que les prédecesseurs de Pepin le Bref, portoient de gueules à trois Aigles d'or, que Charles Martel en portoit six de même Blason. Charlemagne un d'or au champ d'azur, dont Othon de Saxe changea les émaux en or & en fable, comme rapportent Geliot & de Varennes. Mais les Rois d'Italie, descendus de Louis le Débonnaire, portoient de gueules à l'Aigle d'or, selon la Chronique de Berty.

Il est écrit dans celle de l'Abbaïe Saint Denis, que l'Aigle d'or, qui estoit élevé sur le Chariot d'Othon, eût les aïles coupées, & que le Dragon fut brisé, & le tout porté au Roi; c'estoit Philippes Auguste. Aussi selon Paul Emile, le Blason de l'Empereur Othon étoit un Aigle & un Dragon: *Aquila Draconi insidens Othonis Caesaris signum.*

Etienne Pasquier rapporte que les Armoiries de France étoient tantôt trois Crapaux, tantôt un Lion seul, ou un Lion-Dragon, accompagné d'un Aigle en sa queue, & que cette variété dura jusqu'à la venue de Clovis, lequel pour faire son regne plus miraculeux, se fit apporter, dit-il, par un Hérmitte, comme par avertissement du Ciel, les Fleurs de Lis qui se continuent jusques à nous.

Corroset aiant compilé les opinions d'Hunibald, Boucher, & autres Ecrivains, veut que les François avant & depuis Pharamond, aient porté en Armoiries, tantôt l'Escu

En ses Recherches 1.

2. 6. 12.

Treſor des Histoires de France par Corroset, 111. 36. de ses Annota-

*rions sur les
Armoiries
de France.*

*Hunnibal-
dus in
Chronica.*

*Jean Bou-
ches, Au-
teur des
Annales
d'Aquitai-
ne, en sa
Chronique
des Effigies
des Rois de
France, &
de leurs Ge-
nealogies &
Epitaphes.*

30 TRAITE' SINGULIER
d'argent à trois Raines, ou Gre-
nouilles de sinople, autrement trois
Crapaux de sable; tantôt aussi un
Ecu d'or au Lion d'azur, la gueule
ouverte, la queue renversée en for-
me de Serpent, à l'extrémité de la-
quelle étoit ajouté un Aigle pris
par le col, les ailes étenduës. Que
Clovis, premier Roi Chrétien, lait-
sant l'Ecu à trois Crapaux, prit
celui d'azur aux Fleurs de Lis d'or
envoïé divinement. Et passant à la
troisième race, ajoute que les Ar-
mes que portoit Robert, prédeces-
scur de Hugues Capet, étoient d'a-
zur, semé de Fleurs de Lis d'or à
la bordure de gueules.

CHAPITRE V.

*DU Bœuf, des Abeilles, & de l'Al-
lôïette, dont on a blasonné
l'Ecu de France.*

LEs Egyptiens ont adoré le Bœuf
sous le nom d'Apis: *Item Bonis
capita immolatis & colitis*, selon

un passage rapporté par M. Loifel; *Antoine*
 & Saint Jérôme en parle en ces *Loifel en ses*
 termes: Il me semble que le peu- *Opuscules.*
 ple d'Israël étant dans le Desert fit *Hieronym.*
 une teste de Veau pour l'adorer; *ad c. 4.*
 & Jeroboam, fils de Nabot, fa- *Osee.*
 briqua des Veaux d'or, comme il
 avoit appris en Egypte. *Videtur*
idcirco mihi populus Israël in soli-
tudine fecisse sibi caput vituli quod
coleret, & Jeroboam filius Nabot
vitulos aureos fabricatus, quod in
Egypto didicerat. Nos premiers
 Rois se servoient de cét animal
 pour tirer leurs Chariots, & les
 Armes du Roiaume en étoient
 marquées, selon Jean Jacques
 Chifflet. *Boves aratores, quibus ve-*
hi soliti primi Reges, sunt Regni
insignia. C'est aussi la pensée de
 Janus Cecil Frey: *Aratrum cum* *Cosmogra-*
ingo primorum Regum potissimum *phia sele-*
insignia, cum Boves aratores currum *stiora.*
traherent.

Le même Chifflet, l'adversaire *Livre im-*
 des Fleurs de Lis, décrivant le Se- *primé à*
 pulcre de Chilperic I. où il s'est *Anvers, in-*
 trouvé des Abeilles, represente plu- *titulé Ana-*
 stasis Chil

32 TRAITE SINGULIER

perici
Franco-
rum Regis,
sive The-
saurus Sc-
puleralis.

sieurs symboles attribuez aux Ar-
mes de France, qu'il refuse, com-
me les Crapaux, les Croissans, les
Diadèmes, les Iris, les Haches,
& s'arrête au Bœuf & aux Abeilles:

Apes ex auro puro solida, qui ont
un Roi sans aiguillon: *Rex ipse
sine aculeo est*, qui n'est point se-
vere, & qui n'exerce point la ven-
geance, selon l'opinion de Sene-
que & d'Eliau. Et le sieur Chif-
fet, pour établir son sentiment de
la continuation des Abeilles aux
Armes de France depuis Chilperic,
se fonde sur des Vers que Jean
Baptiste Mantuan fit pour l'entrée
trionphante du Roi Louis XII.
à la ville de Genes l'an 1507.
où il represente la Robe de ce
Prince semée d'Abeilles, qui a-
voient un Roi que l'on remarquoit
sur toutes les autres.

Seneca l. 1.
de Clemen-
tia c. 19.
Eliau. l. 5.
de animalis-
bus c. 10.

*In medio Rex victor, equo subli-
mis in alto*

*Murice conspicuus, rutilanti splen-
didus auro*

*Signabatur Apum sparsim toga
tota figuris,*

*Cimique Apibus Regnator Apum
fulgebat in ostro.*

Mais c'est-là un foible fondement, pour vouloir établir cette opinion; car la representation de ces Abeilles exprimoit plutôt la Roiauté & la Clemence de ce Monarque, que toute autre chose; & l'on a même veû des Fleurs de Lis si mal faites, qu'il sembloit que c'étoient des Abeilles.

Ce qui détruit encore ce sentiment, c'est l'Histoire de Jean d'Auton, & une Relation manuscrite de cette entrée de Louis XII. à Genes, qui remarquent que le poêle, & tous les ornemens dont on se servit en cette Cérémonie étoient d'un drap pers semé de Fleurs de Lis, sans qu'il soit parlé d'Abeilles.

Pour l'Alloüette, Hoëpingue parlant en général des Armes de France, l'emploie entre ses symboles, & dit, que les anciens Gaulois l'avoient prise pour leur Devise, parce qu'elle a des plumes élevées sur la teste en forme de cimier: *Alauda veterum Gallorum insigne. Alauda*

*Pors. se
prend pour
la couleur
bleüe.*

*Theodori
Hoëpingi de
Iure insi-
gnium tra-
ctatus.*

*Limneus L.
6. de Iure
publ. c. 6.
num. 33.*

34 TRAITE' SINGULIER

Jacobi Augusti Thuanus l. 56. Hist. Plin. l. 11. c. 37. Statius l. Theb. Les Bretons appellent aigrette l'Alloïse, en blasonnant les Armes de Lesnerac, ancienne famille de leur nation.

da avis, qua Galerita vocabatur, quia apicem habet, hoc est plumam elatam in capite ad similitudinem Galeri sive Galeæ : D'où vient que Varron l'appelle Galericum, & Plin. ne Galeritam. Cét Oiseau, qu'aucuns nomment Aigrette, à cause du Cimier qui paroist sur sa teste, s'appelle aussi Aluda, qui étoit le nom d'une Legion Romaine de l'armée de Cesar dans la Gaule.

CHAPITRE VI.

Des trois Crapaux qu'on a attribuez à l'Ecu Royal.

Bartholomeus Chassaneus in Catal. gloria mundi par. 5. conf. 31. n. 11. Henrici Corneli Agrippa de incertitudine & varie.

B IEN que Chassanée soit d'opinion que le symbole des Grenouilles ou Crapeaux aie esté apporté de Scythie par les François ; & qu'Agripa aie dit que s'étant rendus les maîtres des Gaules, ils prirent pour leurs Armes des Crapaux : *Sed deinde sumpserunt Franci in Gallia commorantes Bufones* : Néanmoins d'autres veulent que la rai-

son pour laquelle l'on a donné des Crapaux aux François, vient de ce qu'étant sortis des Marests de Westphalie, & aiant une voix enrouïée ou enrumée, ainsi que dit Ammian Marcellin, les Etrangers envieux de leur grandeur, les appelloient Crapaux.

tate omnium scientiarum & artium de arte Heraldici. c. 81.

Hoëpingue est de sentiment que Pharamond & les Rois de France ses successeurs, ont porté premièrement un Ecu de sable à trois Crapaux d'or, pour marque qu'ils habitoient une terre féconde, grasse, & abondante en toutes sortes de biens, & de richesses : *Pharamundi enim, ut fertur, seculo, Francorum Reges tres aureos Buffones in nigri coloris arca gerebant, illo sensu hieroglifico, quod sicut Buffones pinguiorem terram eligunt, ita Franci uberiores sibi hoc signo utentes possidendum sumpserunt agrum.*

Theodorus Hoëpingus §. 1. clas. 1. p. 285.

Mais Robert Gaguin, Jean Naucler, Crusius & Sumff, disent unanimement que ces Armes sont d'or à trois Crapaux de sable : *Colorem arce aureum sive flavum, & Rana*

Roberti Gaguini Hist. Franc. l. 3. p. 8. Nauclerus vol. 2.

*Cosmogra-
phia gen.
17. in prin-
cipio.*

Crusius par.

1. Annal.

Suevia l. 1.

c. 7. in fine.

Sumff l. 3.

Chronie.

c. 17.

Ioannes

Berol. in

Hist. Lu-

zemb. c. 5.

Indico Ar-

morial de

Louvain

Geliot.

Lib. 3. An-

nalium.

Alliancos

Genealogi-

ques de la

Maison de

France.

nigras fuisse. De cét avis sont enco-
re Marjol, Jean Bertole, & Gellior,
qui ajoûte que les François venus
des Paluds Meorides portoient des
Crapaux, parce que ce sont des
lieux boüeux & marécageux.

M. du Tillet appuiant cela, dit
que l'Ecu Roial fut changé après le
Baptême du Roi Clovis Premier
Chrétien, & que ses prédecesseurs
Rois, selon les Chroniques, por-
toient auparavant trois Crapaux en
leur Ecu.

Ces opinions sont judicieusement
refutées par Papire Masson, parce
qu'elles ne sont fondées sur aucune
bonne autorité : *Quorundam opi-
nio est Bufones in militia signo Fran-
cia olim visos, quod illi nulla au-
toritate dicunt.* Et il y a lieu de
croire que l'on a pû prendre des
Fleurs de Lis mal faites pour des
Crapaux; car selon Claude Para-
din, les Fleurs de Lis qui étoient
representées en bossé dans la ville
de Nismes, leur ressembloient si
fort, qu'on croioit que ce fust des
Crapaux, bien que ce fût des Fleurs
de Lis.

Enfin, quelques Auteurs voulans qu'il y ait de l'harmonie, & de la convenance entre les Crapaux & la Fleur de Lis, se servent du témoignage de Vigenere, que la cervelle d'un Coq étant bien cuite, nette, entière & sans fracture, représente d'un côté un Crapaut, & de l'autre une Fleur de Lis. *Et siquidem*, dit Gregoire, *quod admiratus sum in capite Galli Gallinacei in cerebro integrè, sine fractura exossato comperies in facie una Buffonem, quo in dorsum verso altera facie exprimitur nairo artificio Lilium.*

Blaise Vigenere en ses Annotations sur les Commentaires de Cesar.

Petrus Gregor. l. 2. c. 11. num. 2.

CHAPITRE VII.

De l'origine des Armes de France avec les Fleurs de Lis ; & qu'on les a aussi blasonnées avec la Fleur d'Iris, ou de Pavillée.

QUELQUE origine qu'aie cette Fleur, elle a fait depuis plusieurs siècles l'honneur de nos Monarques, qui comme bien-ai-

38 TRAITE' SINGULIER

Cantic. c. 6.

*Monaste-
rium Gau-
divallis in
Diocesi
Carnotensi
Ordinis Pra-
monstraten-
sis circa an-
num 1221.
à nobili vi-
ro Bartholo-
meo Domi-
no de Roya
Francia
Camerario
fundatum
est sub pa-
trocinio S.
Mariae Vir-
ginis &
beatorum
Martyrum
Laurentii
& Quinti-
ni. & huius
loci Ecclesia
dedicata est
die Sanctæ
Trinitatis
an. 1224.
ut notant
carta hujus
Monasterii,*

meuz de Dieu & des hommes, font leur demeure entre les Lis: *Dilectus meus mihi, qui pascitur inter Lilia.*

Plusieurs ont été en peine de trouver le temps que le Blason des Fleurs de Lis a commencé dans les Armes de France. L'Histoire de l'Abbaie S. Barthelemy de Joïenval au Diocèse de Chartres, premièrement fondée sous l'invocation de Nôtre Dame, nous veut persuader, que près d'une fontaine qui étoit à la solitude de ce lieu, l'Ecu de France semé de Fleurs de Lis fut révélé par un Ange à un pieux Hermite, qui porta Clovis à le prendre, après qu'il fut fait Chrétien l'an 496. Mais ceux qui disent qu'il y avoit alors un Abbé de Joïenval, qui receût d'un Ange cet Ecu de France, se mécontentent fort, parce que la fondation de ce Monastere fut faite environ l'an 1221. par Barthelemy Sire de Roie, où il est enterré avec Petronille sa femme, & il fut blessé à la bataille de Bouvines combatant l'an 1214. sous le Roi Philippe Auguste.

M. de Mezeray dit aussi tres-judicieusement, que l'Ecu semé de Fleurs de Lis, l'Etendart ou l'Oriflame, furent déposés par un Ange entre les mains d'un bon Hermite, en la solitude de Joïenval près Saint Germain en Laie, ne parlant point qu'il y eût en ce temps-là aucune Abbaie. *Histoire de France.*

Quelques Auteurs, & entre autres feu M. du Chesne en ses Memoires, font mention d'un vieil Manuscrit, qui contient que Mille de Noyers, l'un des principaux Officiers de la Reine Clotilde, fille du Roy de Bourgogne, avoit reçu Commission du Ciel, d'apporter l'Ecu semé de Fleurs de Lis, révélé par un Hermite au Roi Clovis son Epoux.

Bertelius est un de ceux qui rapportent que Saint Remy, Prélat de l'Eglise de Reims, baptisa Clovis, & l'oignit Roi, d'une huile apportée du Ciel par un Ange, & qu'il prit pour Armes les Fleurs de Lis, que Dieu envoia miraculeusement du Ciel, & que le symbole des *Ioannes Bertelius in Hist. Luxemburgo p. 5.*

40 TRAITE' SINGULIER

Crapaux fut alors delaiſſé. *Per ministerium Divi Remigii Remensis Ecclesia Anriscitis Clodovens sacro ablatus baptismate fuit, ac consequenter oleo calitus per Angelum allato in Regem inunctus fuit; Lilia insuper aurea calitus à Deo demissa Regum insignia fuere, qua antea Buffones præferebant.*

Petrus Gregorius præludis optimi justique magistratus l. I. c. II. n. 2.

Pierre Grégoire est de même avis, que les Rois de France, qui portoient les Crapaux, prirent les Fleurs de Lis envoiées du Ciel. *Hoc autem Liliun à Calo semel concessum, cum antea Reges Francia Buffones pro insignibus haberent.*

Trithemius de compendio vol. I. Chronic. Goroppius l. 4. Franc. p. 94.

Trithemius & Goroppius sont encore de même sentiment, que les Fleurs de Lis sont venuës du Ciel, par ces paroles : *Nam Lilia Gallica Calo demissa sunt.*

Theodori Hoepingi de Jure insignium tractatus.

Hoëpingue parle de l'Oriflame & de l'Ecu à trois Fleurs de Lis envoié du Ciel à Clovis; cét Ecu se montrant en l'Abbaie de Joïenval. Voici comme il s'exprime : *Vexillum aureum Auriflammam vocatum calitus ad Clodovem in*

*Abbatia Jocavallensi, ubi scutum
tribus Floribus inspectum ostenditur,
demissum.*

Vivaldus Napolitain est d'opi-
nion, que Clovis quitta l'Ecu de
gueules à trois Croissans d'argent,
& ajoûte qu'il receût les trois Fleurs
de Lis du Ciel se faisant Chrétien,
afin que toute la Religion Chré-
tienne connût que la tres-noble
Famille des Princes François avoit
été choisie pour maintenir vigou-
reusement les Mysteres de l'Eglise
de Dieu. *Hic Clodoveo, quia my-
sterium Incarnationis Christi mente
suscepit, tria Lilia aurea de Celo de-
lapsa sunt, ut tota Christiana Reli-
gio palam cognosceret nobilissimam
familiam Francorum Principum fore
electam ad tuendum diligentius facta
mirabiliora Ecclesia Dei.*

*Ludovicus
Vivaldus de
Monterega-
li.*

Barthelemi Chassané, après avoir
parlé de la Verge de Justice, & du
Sceptre ou Baston de commande-
ment, qui est orné à sa cime
d'une Fleur de Lis, dit que le
Roi de France ne peut concéder le
port de ses Armes, parce qu'elles

*In Catalogo
de gloria
mundi.
Quod Rex
Francorum
habeat sua
Arma cali-
tus demissa.*

42 TRAITE' SINGULIER

lui appartiennent, non par coûtume, mais par révélation divine, faite à Clovis, de prendre les Fleurs de Lis envoiées du Ciel, au lieu des trois Crapaux: *Duas virgas solent deferre Reges Francia, quoniam unam virgam portant in manu dextera, in qua supra in summitate virga est unum Lilium, quod habet vim Sceptri*: Et en un autre article: *Rex Francia non potest alteri concedere portum suorum Armorum, quod habet non solum ex consuetudine, sed ex divina revelatione, divinitus enim Clodoveo fuerunt Lilia de calo missa locotrium Bufonum.*

De Francorum Gestis
l. 1. fol. 9.
ver.

Robert Gaguin dit expressément en la vie de Clovis premier Roi Chrétien en France, qu'il a appris de la Renommée, que les trois Crapaux que les Rois de France portoient pour leurs Armes, furent changez aux Fleurs de Lis d'or en champ d'azur, envoiées du Ciel lors du Baptême de Clovis, & que le lieu où se fit ce miracle se voit au Monastere de Joïcnval.

Voici ses termes : *Famâ vulgatum accepi fuisse Regibus Francis Buffones tres nobilitatis quidem insigne, sed Clodoveo Christianis sacris initiato demissum Calo esse, id quod nunc Reges gestant Lilia aurea, quibus subest Cali sereni color, quem azurum Franci dicunt : ad hanc rem mihi astipulatur Divi Bartholomei Monasterium, quod Gaudium - Vallis appellatur, ubi fons huius miraculi ostenditur; sur quoi l'on a fait ce Distique.*

*Hac sunt Francorum celebranda
insignia Regum,*

*Qua demissa polo, sustinet alma
fides.*

Sebastien Rouillard de Melun, *Vie de la*
après avoir décrit deux singulières *Bienheu-*
propriétés de la Fleur de Lis; sa *reuse Isa-*
sublimité & sa fécondité, comme *belle de*
France, *France,*
étant la plus haute & la plus abondante de toutes les Fleurs; il a *sœur du Roi*
pensé que ç'a été par une inspiration *S. Louis,*
secrète, que le grand Clovis *Fondatrice*
avoit embrassé le Christianisme, *de l'Abbaie*
& receû la Fleur de Lis, pour marquer *de Long-*
& devise de ses Armes, & *champ, dite*
de l'Humi-
lité Notre-
Dame, Or.

44 TRAITE' SINGULIER

*dre de Saint
François,
l'an 1260.
p. 61.*

qu'il avoit à l'instant pris pour son cry de guerre, *non pas Mont-joie*, selon le vulgaire; mais comme il est écrit dans les Archives de Saint Denis, moult-joie, c'est à dire, joie multipliée, joie par tout, joie en abondance.

*André du
Chesne cite
cette Chronique en ses
Memoires
M S.*

Une Chronique écrite du temps de Charles VI. parlant du Leopard d'Angleterre avec mépris, & l'appellant Felon, à cause de la guerre qui étoit entre les deux Nations, exhorte les François à bien honorer la noble Fleur de Lis, que Dieu envoia par le ministère d'un Ange au Roi Clovis.

*Le Roi
d'Armes
par Marc
Gilbert de
Varennes.*

De Varennes décrivant les Fleurs de Lis, dit: Quant au grand Clovis, l'on doit demeurer d'accord que ce premier Chrétien de nos Monarques quitta les trois Diadèmes, & non les trois Crapaux prétendus, pour changer son Ecu d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, que le Ciel luy avoit données par l'entremise d'un Arcange.

*Tessera
Gensilitia.*

Silvestre *Petra Sancta* est de cette opinion, que l'ancien Ecu

. DU BLASON. 43

d'azur semé de Fleurs de Lis d'or, a été donné par un Ange au Roi Clovis. Voici ce qu'il rapporte:
Sata sine numero aurea Lilia in areola coloris saphirini, sunt vetus Tessera Regum Gallia, per syderum Nuncium calitus data Regi Clodoveo.

Favin est aussi de sentiment, que Clovis receût du Ciel l'Ecu d'azur à trois Fleurs de Lis d'or.

*André Fav
vin en son
Theatro
d'honneur
& de Che-
valerie.*

Charles Segouin est d'avis, que les Fleurs de Lis sont les plus précieux meubles des Armoiries qui se trouvent en France, & que le Blason de nos Rois fut apporté du Ciel à Clovis premier Roi Chrétien.

*Tresor He-
raldique.*

Louvain Geliot écrit que nos Rois ont porté les Lis d'or en nombre différent; que Clovis, suivant le nombre mystérieux de trois, les receût du Ciel, & qu'il les mit en champ d'azur.

*Indice Ar-
morial.*

L'Auteur de la Méthode Royale & Historique du Blason, dit que quelques Historiens ont donné pour Armes à nos premiers Rois trois

*Pag. 9. &
196.*

46 TRAITE' SINGULIER

Diadèmes, ou trois Croissans; mais que tout cela n'est pas moins fabuleux que le Dragon étranglant un Aigle de sa queue; & que la plus saine opinion est, que le Roi Clovis receût dans l'Abbaye de Joierval, de l'Ordre de Prémontré, les Fleurs de Lis par les mains d'un Saint Hermite qui lui dit, qu'un Ange les avoit apportées du Ciel, pour en orner l'Écu de France: Qu'en l'an 1381. le Roi Charles VI. réduisit à trois les Fleurs de Lis, pour en tirer le symbole de la Sainte Trinité, que ses prédecesseurs avoient portées jusques alors sans nombre.

Nota,
Que l'Ordre de Prémontré n'a été institué qu'en l'an 1120. suivant ce Distique.

Annomilleno centeno
tu quoque
deno A Patre Norberto
fundatur
candidus
Ordo.

Epitition
Ioannis Ferrandi pro
Lilis, sive
Victrices
vindicia.

Ioannes Ferrandus
in Epistola
dedicatoria
pro Petro Segutero.

Jean Ferrant Auvergnat soutient fortement la production celeste des Armoiries de France, & l'antiquité des Fleurs de Lis, fortifié du témoignage de 43. Auteurs François, suivis de plusieurs Etrangers, Flamans, Allemans, & Espagnols. Audeo, dit-il, te unum hoc literaria contentione convenire, ut pro summo censura jure, quod tibi ob amplissimos toga honores datum est, iudices

*quàm verè, quàm rectè tergemina
Regum nostratum stirpi, contra Equi-
tem Sequanum Lilia de calo divini-
tus transmissa vindicaverim.*

Les François qui étoient au Con-
cile de Trente, en la contestation
meûe en matière de préseance, se
firent fort, entre une infinité de rai-
sons invincibles, que le Roi de Fran-
ce étoit oint d'une onction celeste,
& que les Fleurs de Lis lui avoient
esté divinement envoiées: *Gallum
Regem unctum esse, & Lilia di vini-
tus accepisse.*

Goropius est encore du nombre
de ceux qui veulent que le Bouclier
de France ait une origine toute ce-
leste: & nous dirons à ce sujet, que
du Regne de Numa Pompilius il
tomba du Ciel un petit Ecu, qui
servit de remede à la contagion
dont Rome étoit travaillée, & qu'il
fut tenu pour une chose divine;
parce que les Augures aiant été
consultez, dirent que le lieu où cét
Ecu seroit conservé, seroit le Siège
de l'Empire du Monde: *Ferrur, re-
gnante Numa Pompilio, breve Scu-*

*Bartholo-
meus Chaf-
saneus de
gloria mun-
di.*

48. TRAITÉ SINGULIER

tum de calo lapsum, quod pestilentia. remedium fuit, quâ Civitas laborabat: consulti deinde Aruspices, responderunt ibi futurum totius Orbis Imperium, ubi Scutum illud servaretur.

De quo Ovidius in Fastorum:

*Ecce levi Scutum versatum levi-
ter arma*

*Decidit à populo, clamor ad astra
venit.*

Ces Auteurs se sont persuadés peut-être, que si les Romains ont crû que ce Bouclier contenoit leur destinée, ils pouvoient aussi-bien croire cette ancienne tradition touchant les Armes de France, qui ont été accompagnées de plusieurs autres graces, comme de l'onction de la Sainte Ampoule, du don miraculeux de guerir des écrouelles, qui a été transmis à tous nos Rois; & de l'Oriflamme Sacrée, qui ne se déploioit qu'aux combats les plus importants, & que Gaguin dit avoir été envoyée du Ciel. *Traditum quo-*

*Roberti
Gaguini*

*rorum Gal-
licarum An-
nales.*

*que est pannum sericum rubrum, in-
star signi militaris quadratum, miro
fulgore splendentem, divinitus esse*

exceptum,

exceptum, quo in expeditionibus contra Fides Christiana hostes pro signo Franci uterentur, huicque vexillo nomen Auriflammam hæctenus permansisse, &c.

Il se voit aussi une Relation manuscrite de l'onction envoyée du Ciel, & du pouvoir qu'ont les Rois de France de guerir des écrouelles, faite au sujet du Couronnement du Roi Charles VIII. à Reims, le Dimanche 30. May 1484.

Mais Limneus traite de fantaisie l'opinion que l'Ecu semé de Fleurs de Lis soit envoyé du Ciel, l'appellant *sermonem phantasticum*. Jean Baptiste de Valdere, Flamand, prenant le parti de Jean Baptiste Chifflet, Bourguignon-Comtois, Auteur du Livre intitulé, *Litium Francicum*, est de même avis; & Jean du Tillet réfute aussi ce sentiment, & contredit que les Armes aux Fleurs de Lis aient été envoyées du Ciel au Roi Clovis, & que l'Ecu à trois Fleurs de Lis que l'on montre en l'Abbaye de Joïeval, a été inventé depuis le Roi Char-

Limneus lib.2. de jure publico c.6. num.33. Jean Bapt. de Valdere en son Traité des Ducs & Duché de Brabant. & des chartes hereditaires Palatines. Jean du Tillet en ses Chroniques.

*Le même en
ses Memoi-
res. pag. 319.
& 320.*

les VI. Cét Auteur estime encore, prenant l'affirmative contre les précédens, que Clovis depuis son Bapême prit les Fleurs de Lis d'or pour l'Écu Roial, & que d'autres ont mal assuré que ces Fleurs n'étoient que l'Armoirie de la troisième Race régnante, & non des deux premières. Il dit avoir veû des images des Rois Merovingiens, comme de Clotaire II. & de Sigebert, qui en avoient leurs tuniques & leurs souliersemez. Claude Fauchet contredit cela, prétendant que ces Figures ne sont que des lacs & des molettes, & que les tombeaux sont modernes.

*Chronic. de
gestis Fran-
corum.*

Paul Emile rapporte que Clovis aiant déposé toute sorte de pompe & de faste, prit l'humilité d'un particulier, & se presenta à Saint Remi pour se purifier, & se faire absoudre : ainsi, il fut régénéré de l'eau & de l'Onction celeste du Bapême. Il voulut même, ajoute-t-il, que cét illustre changement parût jusques dans ses Armes, quittant les trois Diadèmes de gueules en

DU BLASON. 51

champ d'argent , pour prendre ce jour-là les Fleurs de Lis, & fut appelé Louis , autrement Clovis. Voici comme il parle : *Clodoveus, omni fastu deposito, in humilitatem privati hominis descendens, se purificandum absolvendumque Remigio mitissimè tradiderit; ita sacro lustratus aqua, & velut caelestis muneris chrismate delibutus, cumque tribus Diadematis rubris in alba parma depictis ad eam diem usus fuisset, pro gentilitiis insignibus liliata signa accepit, eisque à Clodoveo Ludovicus nomen datum est.*

Dresserus a remarqué qu'on voit des Fleurs de Lis au Portail de l'Abbaïe de Saint Pierre de Fulde en Allemagne, qu'il dit fondée par Dagobert Roi de France.

Genebrard & Henninge ont écrit qu'Oton ou Eudes Comte d'Anjou porta premièrement ses Armes lémées de Fleurs de Lis, que les Rois de France ses successeurs ont conservées long-temps : *Ottonem Ducem Aurelianensem, Comitem Andunum, insignia Regia innumera de-*

Dresserus
part. 5. Isag.
Hist. de pva-
cipuis Ger-
mania vr-
bibus, in
voce Exfor-
dia, p. 227.
Gilbertus
Genebr. l. 4
Cosmogr.
Henninges
Genealogie,
Tabul. 21.
§ 26.

92 TRAITE' SINGULIER
*pieta Liliis primùm sumpsisse , & à
posteris Francia Regibus diu retenta
fuisse.*

La petite Chronique contenuë
au Tresor des Histoires, remarque
que le même Oton ou Eudes, cou-
ronné Roi de France l'an 888. por-
ta premièrement ses Etendars de
couleur d'azur, marquez de Fleurs
de Lis d'or, & que cela a duré jus-
ques au regne de Charles VI. qui
ordonna que ce Blason seroit ré-
duit à trois.

*Origines de
la France.*

Claude Fauchet écrit d'une autre
manière l'origine des Armes de
France, & avance que les François
étant sortis des Sicambres, habi-
tans des marests de Frise, cela don-
na lieu à leurs Rois de prendre
pour leur symbole la Fleur de Pa-
vilée ou Iris, qui est un Lis jaune,
croissant dans & près les marais
aux mois de May & de Juin, en
champ d'azur, qui ressemble à l'eau,
laquelle reposée prend la couleur
du Ciel, marque de la serenité de
cette Monarchie.

M. du Fresne du Cange dans la

DU BLASON. 33

profonde recherche qu'il a faite de l'origine des Armoiries de France, estime que ses symboles sont des Lis de marais.

Sidonius Apollinaris appelle aussi les François *Paludicolas* ; parce que *Lib. 4.* de son temps ils cueilloient des Lis en ces marais pour s'en parer.

Marc Vulson de la Colombière *Science Heroïque.* dit qu'ensuite de l'insigne victoire que le grand Clovis remporta sur les Allemans, les François de son armée cueillirent des Fleurs de Lis dans un marais proche du champ où la bataille s'étoit donnée, & en couronnerent leurs têtes en signe de victoire ; & que dès lors ce Monarque les porta pour ses Armoiries quand il fut baptisé. Aussi, selon l'opinion de Cecile Frey, les Couronnes de Lis étoient la marque ordinaire de la victoire chez les Carthaginois, les Gaulois, & autres peuples : *Prò numero victoriarum & expeditionum Carthaginensibus, Gal- lis, aliisque, ex Liliis Corona fuerunt texta.* Et il cite, pour appuier son dire, ce passage d'Aristote, que *In Politicis.*

§4 TRAITE' SINGULIER

les vainqueurs augmentoient leurs

Couronnes de Lis, suivant les con-

** Considera-
te lilia a gri
quomodo
crescunt :*

questes, qu'ils faisoient : *Liliorum or-
namentum pro numero expeditionum
argent.*

*non labo-
rant, neque*

Mais soit que le Blason des Ar-

vent : dico

mes de France vienne des victoires

autem vo-

du grand Clovis, soit qu'on se

bi quoniam

fonde sur l'origine & habitation de

nec Salomon

nos anciens François, ou sur les

in omni glo-

mysteres de la Tradition de Joïen-

ria sua coo-

perituz sicut

unum ex

l'éloge que l'Ecriture Sainte a fait

istis.

du Lis, par cette expression : * Con-

Math. c. 6.

sidererez les Lis des champs comme

v. 28 & 29.

ils croissent, ils ne travaillent ni ne

Considerate

filent, & je vous dis que Salomon

lilia quo-

même dans toute sa gloire n'étoit

nodo cres-

pas vêtu comme l'un d'eux. Car

cunt, non

n'est-il pas vrai que par la Loi Sa-

laborant,

lique, qui a été apparemment éta-

neque nent:

blie dans le même temps que ces

dico autem

Armoiries ont été prises, le Roïau-

vobis, neque

me de France ne file non plus que

Salomon in

les Lis, c'est-à-dire, ne tombe ja-

omni gloria

mais de lance en quenouille, *ne lan-*

sua vestie-

ce a transeat ad fufum?

batur sicut

unum ex

istis. Luc.

c. 12. v. 27.

CHAPITRE VIII.

De l'interpretation des Fleurs de Lis, que plusieurs celebres Auteurs disent être l'extrémité des Haches, ou Francises, ou Francisques, ou Dards, ou Favelots, ou Pertuisanes, ou Sceptres fleuronnez.

Nous dirons, selon Janus Ce- Livre im-
primé à Pa-
ris, intitulé,
Admiranda
Galliarum
compendio
indicata.
cil Frey, que la Hache d'ar-
mes étoit l'Armoirie ou marque
Roiale des Rois de France, qu'il
appelle *Securim Francisam, id est
Francorum ferrum: Isa, Isen, ferrum,
telum, seu arma:* & que cette Franci-
se ou Hache d'armes s'appliquoit au
Sceau Roial. Ce qui se voïoit autre-
fois, dit le Sieur Frey, en l'Abbaïe
Sainte Geneviève du Mont à Paris,
au tombeau de Clovis. Et faisant la
description de cette Figure, il dit
que personne n'a encore observé
l'explication des Armes de France,
mais qu'ayant souvent fait réflexion
de quelle espece de Lis c'étoient,

56 TRAITE' SINGULIER

il a crû qu'on les pouvoit appeller des Francises , ou des Dards doubles, qui ont la forme de ceux qui sont en usage en France, suivant en cela la pensée de Procopius & d'Agathias, qui veulent que ces Dards soient doubles, l'extrémité en pointe, & les côtez recourbez comme des hameçons: Voici ses propres termes : *Seã nemini ista hæcenus observata cùm fuerint, aut explicata merentur, ut quid de insigni Gallorum Lilio ad fidem Historia meditatũ sum, primus benignè legar, audiârque. Subiit mentem sapè cogitatio, quodnam genus Liliorum foret, quod hac figura qua Lilia Gallicana depinguntur, efflorescet, & nullum curiosius licet omnibus investigatis reperire potui. In eam tandem sententiam delapsus sum, esse non Lili, sed Francisa, seu Bipennis, id est, reli Francici formam, cui rei vox ipsa, qua insignia Gallorum solemus vocare arma, favet. Tum Auctores magni, Procopius & Agathias, qui hoc genus reli sic describunt: Securæ, inquirunt, de Francis ancipites gestant*

ta
a
ti
fi
g
ei
b
g
ri
in
fi
li

d
d
ti
k
E
a
C
v
l'
C
é
I
r
c

In superiori parte ferri, circa ipsam aciem recurva, exstant utrimque tamquam hami laminula, & ad ipsius teli partem inferiorem devertunt. Item securis ferrum crassius erat, & utrimque acutum. Annon hac Germana est Armorum seu Insignium, qua Lilia vocare consueverunt, descriptio? Praesertim verò si inferiores etiam partes incurvas sursum inspiciamus, & quasi nodo seu lamina ferrea iunctas.

Le même Auteur se sert encore du témoignage qui se voit en la vie de Saint Remi, & dans les Relations de Hincmar son successeur en la Prélature de Reims, comme les François s'étoient servis de l'Arme appelée Francisc, ou Francisque. C'est au sujet d'un vase d'une merveilleuse beauté, qu'un Cavalier de l'armée de Clovis, avant qu'il fust Chrétien, avoit enlevé de l'Eglise Cathédrale de Reims; & ce vase étant réclamé par Saint Remi, le Roi consentit de le lui restituer; mais le Cavalier s'y opposant, afin qu'il fût mis avec les autres dé-

§8 TRAITÉ SINGULIER
 pouilles, pour être partagées entre
 ce Monarque & toute l'armée; Sa
 Majesté qui ne pût souffrir l'insolence & le manque de respect de ce
 Soldat qui avoit frapé ce vase au
 grand scandale de toutes ses trou-
 pes, se servit de cette arme pour
 tuër ce Cavalier dans Soissons.
*Vnus Francus, dit cét Auteur, levis
 cum vociferatione elevat á bipenni,
 quod est Francisca, percussit urseum
 illum, dicens: Tu nihil nunc acci-
 pias, Rex, nisi quod tibi fors vera
 dederit, obstupefactis omnibus. Rex
 injuriam suam patienter ferens, ac-
 ceptúmque urseum Nuncio Ecclesia-
 stico reddidit, servans iram suam in
 corde suo absconsam. Transaëto an-
 no, Clodoveus Rex omnem exercitum
 suum iussit cum armorum apparatu
 advenire in Campo Martio, omnium
 armorum nitorem horum videre.
 Verum ubi Rex totum exercitum
 circumvit, venit ad hominem illum
 qui urseum antea percusserat, & ait
 ad illum: Nullus tam incultam &
 sordidam armaturam habet, quàm
 tu; quia neque clypeus, neque lan-*

Le Roi fai-
 soit la re-
 vue de son
 armée.

cea, neque bipennis est utilis. Accepit Securis sim-
autem Rex Franciscam ejus, quod plex & bi-
est bipennis, & projecit in terram. pennis: bi-
At ille cum inclinasset se ut attolle- pennis dici-
ret eam, statim elevatis manibus suis tur, quod
Rex, Franciscam suam in capite ejus parte ha-
defixit, & ait: Sic tu Sueffionis ci- beat aciem
vitate; superiore anno in urseo illo quasi duas
fecisti. Mortuusque illo, exercitum pennas.
Rex de illo Campo jussit recedere in Chiffret.
pace ad propria sua.

Gregoire de Tours parle de cette Gregorii
 Hache d'armes double, qu'il appel- Turonensis
 le *Securim bipennem*: & voici le Episcopi Hi-
 Sommaire de ce qui est amplement storiarum
 contenu en son Histoire, & rapporté lib. 2. p. 71.
 ei-devant par Hincmar: *Vnus levis,*
invidus ac cerebrosus cum voce ma-
gna elevat ambipennem urseo impulit,
&c. Rex, elevatis manibus, securim
suam capite ejus defixit: Sic, inquit,
apud Sueffianas in urseo illo fecisti.

Jean-Isaac Pontanus parlant de Lib. 3.
 l'origine des François, dit qu'ils
 furent ainsi appelez, parce qu'ils
 se servoient d'un instrument de
 guerre nommée Francise, qui étoit
 une espece de dard ou javeline.

60 TRAITE' SINGULIER

*Antiquitez
de Fulde
l. 2. chap. 13.
Justin lib.
13. c. 3.*

Christophe Browerus & Justin disent que les Rois portoient anciennement des Haches, les érigeant en simulacres : & Barthius en parle dans son Livre sur Claudian.

*Lib. 2. de
rebus Iusti-
niani Imp.*

Procopé de Césarée & Agathias Scholasticus décrivent ce genre de Dard ou Hache d'armes. Sur quoi le sieur Chifflet, en expliquant leur pensée, dit : *Ha pleraque sui parte ferro sunt obducta, itaut perparum ligni à laminis ferreis nudum conspiciatur, atque adeo vix tota in a hasta cuspis, supra verò ad extremitatem spiculi quidem adunci mucrones utrimque prominent ab ipso spiculo, instar hamulorum reflexi, & deorsum vergentes.* C'est-à-dire, que ces Haches étoient recourbées, & qu'il paroïssoit à l'extrémité une pointe, & aux deux côtez deux especes de crochets, semblables à des hameçons recourbez.

Paul Emile nous faisant connoître en la vie de Clovis I. que les Rois se servoient de cette Hache, dit que ce Prince en tua un Soldat rebelle : *Elata atq̃ securi, quo telo Re-*

DU BLASON. 61

ges utebantur, in capite dejecta, stravit, repetitumque interemit. Celle se réduit à la représentation d'une pertuisane, selon la pensée de M. Papillon en ses doctes Recherches.

Claude Faucher, qui a approfondi cette antiquité plus que les autres Auteurs, assûre que les anciens Gaulois portoient un Dard ou Javelot, appelé *Meris* ou *Gessum*; & que les premiers François portoient un instrument appelé *Francoisque*, *lançon* ou *ançon*, qui est de la façon d'une Hache d'armes, dont la hante étoit plus courte que celle d'une hallebarde, ayant un fer tranchant au bout doré sur un manche, qu'ils lançoient contre leurs ennemis, qui en étoient fort endommagés lors qu'ils en étoient frappés à nud; mais s'ils recevoient un coup sur leurs Ecus où Boucliers, la hante pendante tournoit à terre, & ils en étoient fendus.

Ces figures de dards sont appelées, *Angones* & *tela qua sunt gentium peculiaria spicula*, dans Suidas.

La hante se dit de l'épée levée. Methode du Blason, page 195.

62 TRAITE' SINGULIER

Cette description a donné lieu à plusieurs de croire que c'étoit la même chose, que ce que nous appellons presentement Fleur de Lis: & c'est pourquoi René de Cerissey parlant des Armes de France, dit qu'à cette Hache d'armes paroist un Dard, qui par similitude a été appellé Fleur de Lis: *Hasta illa, cuius spiculum Auctores nonnulli impressum fuisse putant Scuto militari Regum, quod postea propter similitudinem accepimus pro Flore Lillii.*

De Insignibus Regum.

Aspilogia de studio militari, Tractatus de Armis. Cod. M. Nota.

Henri Spelman, Nicolas Upton, Jean de Basklor, François de Fone, & Edoüard de la Bisse, Auteurs Anglois, sont d'avis que les Armes de France representent plûtoft la Hache d'armes appellée Francisque, que des Fleurs de Lis: *Esse non Lillii, sed Francica seu bipennis, id est, teli Francici formam habens.*

Bonaventure Vulcain est d'opinion, que ce qui est représenté dans l'Ecu de France, n'est que des fers de Javelot, & que c'est seulement à cause de la ressemblance, qu'on les appelle Fleurs de Lis.

M. Boulleau dit pareillement, *En ses Observations sur Agathias.* que la coutume de porter les Fleurs de Lis sans nombre, vient peut-être de ce que dans les Etendars une multitude de Javelots étoit exprimée, comme si on avoit voulu représenter un bataillon armé de ces Javelots : & il y a bien plus d'apparence de juger ainsi, que de dire selon cet Auteur, que ce sont des Fleurs de Lis véritables. La raison est, que les pointes de ces Fleurs de Lis sont toutes droites & sans nombre, qui sont la figure d'un Javelot tout droit : & il n'y a, ajoute-t-il, aucune apparence que lors de la première institution de ces Armoiries, on eût pris des figures de cette façon, & sans nombre, & toutes uniformes, pour représenter des Fleurs, que l'on auroit mises en autre posture revêtues de leurs feuilles & de leurs papillotes. Il y a aussi beaucoup plus d'apparence de croire, dit-il encore, que ces Etendars, ou Armoiries qui en viennent, auront été marquées de la figure d'un Fer ou Arme, que non pas

64 TRAITE' SINGULIER
d'une Fleur, puisque ces Etendars
fervoient à la guerre, & qu'une
Nation belliqueuse comme la Fran-
çoise aura plutôt eû l'idée d'une
Arme que d'une Fleur : de sorte qu'il
tombe dans le sentiment de ceux
qui croient que les Armes de Fran-
ce sont des Dards ou Javelots.

M. du Puy en ses Memoires, où
il traite des Armes de France, qu'il
adresse à M. de Gretemesnil, ne
résout pas entièrement cette que-
stion, & dit seulement que l'auto-
rité de Janus-Cecil Frey, Suisse de
nation, & grand beuveur, n'est pas
assez forte pour prouver que les
Fleurs de Lis aient pris leur origi-
ne des anciennes Armes des Gau-
lois, qui est la Hache d'armes, ou
fer aigu, avec deux crochers recour-
bez : *Securis Francisa, cum spiculo,*
& *ferro utrimque recurvo.*

Il est constant que nos Rois fai-
soient porter devant eux des Masses
d'armes, qui anciennement avoient
cette figure. Les Bâtons de Bec de
Corbin, que porte une Compagnie
de Gentilshommes de la Maison

Royale aux Ceremonies publiques, sont des vestiges de cette Arme; néanmoins avec quelque changement, dit le sieur Frey, lequel se sert de cet exemple: *Et certe similes secures, qua coram Regibus praesertim solent adhuc praeferi, inter Regios Anticos Officiarios, ut intueri licet; forma tamen saeculorum decursu mutata aliquantum.* *Admiranda Regum, cap. ult.*

Cela fait voir que les anciens Auteurs ne demeurent pas d'accord, que ce qui est représenté dans l'Ecu de nos Rois, soit des Fleurs de Lis; puisque plusieurs le prennent pour une sorte de Dard, ou Javelot. Mais ce sont plutôt les extrémités d'un Sceptre, auquel ces Fleurs sont attachées comme accessoires. Ce qui est manifeste par l'exemple de certaines Fleurs de Lis que les Herauts blasonnent au pied nourri ou coupé. Ou bien, nos Rois considérans que les Fleurons ou Fleurs de Lis étoient propres pour servir d'enrichissement à leurs Couronnes & à leurs Sceptres, crurent ne pouvoir pas faire un choix plus illustre

66 TRAITE' SINGULIER

& plus glorieux, que de prendre des symboles de leur dignité, pour former leurs Armoiries, & pour l'ornement de leurs cottes d'armes, bannières, & manteaux de ceremonie.

Ioannes Gopius Becanus lib. 4. Francorum cap. 94. in fine.

Becan fait la description de la Fleur de Lis en trois fucilles, celle du milieu plus élevée, & celles qui l'environnent, plus abaissées: *Eundem florem, dit-il, tam affabrè expressum habent apertissimè Reges Francorum. Tria folia cernas, unum sursum assurgens, & duo à lateribus ab erecto utrinque declinantia.*

Ces Lis ne composent pas seulement le symbole des Armes de France, car le Sceptre ou Bâton d'or qui soutient la Fleur de Lis, en est aussi une partie, pour signifier leur souveraineté: & cette pièce d'armes peut retenir le nom de Francise ou Francisque, puisqu'elle tient la place de la Hache d'armes, & qu'elle en a quelque ressemblance, sur l'allusion du nom François, la plupart des Armes étant anciennement parlantes.

Enfin, quelques-uns sont d'avis, selon Messieurs de Sainte-Marrhe, André Favin, & la Chronique du Montier-neuf à Poitiers, que les prédécesseurs de Hugues Capet Comte d'Anjou, portoient de gueules à huit bâtons fleuronnez d'or, en forme de Labarum ou d'Enseigne, pour témoigner la seigneurie & domination qu'ils avoient sur les peuples. Ce mot de *Labarum* procede, selon Grethserus, de ce que Grethserus les Gens d'armes s'écrioient, *Labor*, lib. 2. de *Labor*, & *hinc Labarum*, Cruce 6. 25. comme prévoyans les travaux de la guerre.

CHAPITRE IX.

Que nos Rois ont porté des symboles personnels en leurs Ecus, differens de ceux des Armes du Roiaume, & de la diversité de leurs supports: ce qui est appuié de la difference du Blason des Armes des Princes puisnez de la Maison de France.

TOUTES ces Armes si differentes, dont j'ai fait la descri-

68 TRAITE' SINGULIER
ption, peuvent avoir été choisies
par quelques-uns de nos Rois, dans
le temps qu'elles n'étoient héredi-
taires, mais accidentelles, chacun
les prenant selon les occasions qui
se seroient offerres: ou pour mieux
dire, c'étoient des Armes ou des
Devises personnelles, qui ne regar-
doient que la personne qui les avoit
choisies.

Pour bien comprendre cette di-
stinction, il faut s'imaginer que les
Armes qui n'étoient point l'Écu du
Roiaume, étoient des symboles que
chaque Roi choissoit en particu-
lier, qui néanmoins n'avoient point
de raport aux veritables Armes.

*Theatre
d'Honneur.*

Cela se voit, selon André Favin, par
les Armes des Rois d'Austrasie, qui
portoient bandé d'or & d'azur; par
celles des Rois de Soissons, qui
étoient échiquetées d'or & d'azur;
par celles des Rois d'Orleans & de
Bourgogne, qu'on blasonna d'azur

*Chronique
du Monstier
neuf, par-
lant des Rois
d'Aquitai-
ne.*

semé de cailloux d'or. En la secon-
de Race, les Rois d'Aquitaine, en-
fans de Charlemagne, portoient
fuzelé d'or & d'azur; & les Rois de

Germanie , descendus de Louis le Debonnaire , d'or fascé de trois piéces d'azur.

Ainsi, toutes ces Armes n'avoient aucune réssemblance à celles du Roi de France ou de Paris , Chef de la Monarchie , les fondamentales demeurans toujourns pour le regard du Roiaume.

Il se remarque même par le témoignage de M. du Tillet , qu'il y *ten du Tillet* avoit alors deux sortes d'Armes, *let.* fondé sur ce qu'au mois de Mars l'an 1300. le Roi Philippes le Bel donna à Adam de Villemonde un fief assis au bourg d'Auvers près de Pontoise , à la charge qu'à chaque mutation de Seigneur , le feudataire presenteroit deux arçons de selle de cheval , l'un aux Armes de France , & l'autre à celles de Clovis, en reconnoissance de cette érection de fief.

Il est encore évident , que nos Rois en ces derniers siècles ont eü des symboles personnels pour supporter leurs Ecus , qui n'avoient aucune convenance avec les hereditaires

70 TRAITE' SINGULIER

Forcatulus
lib. 6. de
Galliarum
Imperio
pag. 780.
Claude Pa-
radin in
Symbolis
pag. 198.

Robertus
Gaguinus
de *Franco-*
rum gestis.
Bartholo-
meus Chaf-
sanus de
gloria mun-
di.

Philippes
Moreau des
Aratts.

du Roiaume : car les Rois Charles VII. Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. n'ont pas pris des Anges qui sont les genies, supports, ou tenans particuliers de l'Ecu de France; mais des Cerfs-volans, avec ce symbole pendu au collier de ces animaux : *Hoc Casar me donavit.* Et le dernier de ces Monarques avoit des Pores-Epics; dequoi parle Jean Froissard sur l'année 1382. Gaguin, & après lui Chassanée, en ces termes : *Carolus sextus Cervum alatum auream coronam collo gestantem pro Regis insignibus habuit saltem; Carolus septimus, Ludovicus undecimus, & Carolus octavus, Scutum Regium duobus Cervis lateraliter illud tenentibus circumdatum habuerunt, & etiam vela Regia eodem modo ornata gestarunt; & Ludovicus duodecimus, Scutum Regium histricibus ab utroque latere ornabat, vel Scuto histricem supponebat; Franciscus primus ex Salamandris duabus, & communiter habentes Lilia in suis armis, timbrant ex Liliis quae* Moreau est de même senti-

ment pour la Fleur de Lis double au Cimier; mais il exclut les bâtards de cette marque. *Armoiries de France c. s. pag. 227.*

Les Memoires de M. du Cange & de M. de Peresq, qui sont unifornes, nous verifient plusieurs supports differens des Armoiries de France.

Les premiers, du Roi Philippes Auguste, sont deux Lions retournez.

Les seconds, de Louïs VIII. sont deux Sangliers retournez.

Les troisièmes, de Saint Louïs, sont deux Dragons retournez.

Les quatrièmes, de Philippes le Hardi, sont deux Aigles retournez.

Les cinquièmes, de Philippes le Long, sont deux Lions en profil retournez; & pour les Armes de Navarre, huit escarboucles.

Les sixièmes, de Charles le Bel, sont deux Lions leopardez, retournez; & il porte les mêmes escarboucles que le Roi son frere, pour le Roiaume de Navarre.

Les septièmes, de Philippes de Valois, sont deux Levriers retour-

72 TRAITE' SINGULIER
nez, un seul Lion gisant sous l'Ecu,
dans un sceau attaché à des Lettres
données à Vincennes, & un seul
Ange supporte un autre Ecu.

Les huitièmes, du Roi Jean, sont
deux Cignes retournez, liez au col
l'un à l'autre par dessus l'Ecu, en des
Parentes données au Bois de Vin-
cennes.

Les neuvièmes, de Charles V.
sont deux Levriers d'azur, blesez
de gueules; au cimier, un Dauphin
entre un vol ou deux ailes d'or;
puis deux Dauphins retournez, &
un Dauphin seul: ce qui paroist en
un sceau donné au Bois de Vin-
cennes.

Les dixièmes, sont deux Anges
que le Roi Charles VI. avoit pour
tenans, qui sont les plus ordinaires
de France, & qu'on dit être here-
ditaires.

Les onzièmes sont deux Cerfs-
volans que portoit Charles VII.
dans les tapisseries de Bruxelles.

Les douzièmes, de Louis XI.
qui portoit aussi deux Cerfs-volans,
coletez de l'Ordre qu'il avoit in-
stitué;

fitué ; puis un seul avec le même Colier de l'Ordre , comme il s'est veû autrefois à Rouën.

Les treizièmes , deux Licornes que portoit Charles VIII. & le Croissant de Saint Maurice sous le second Ecu de Jerusalem : ce qui s'est veû ci-devant à Rouën.

Les quatorzièmes sont deux Porcs-Epics coletez de camail, que Louïs XII. avoit pour supports.

Les quinzièmes sont de François I. qui portoit deux Salemandres , ou bien une seule , sous son Ecu.

Les seizièmes , de Henri II. sont deux Levriers & un Croissant sous l'Ecu , qui se sont veûs au Château du Louvre.

Les dix-septièmes , deux Lions d'Ecosse , de gueules pour François II. à cause du Roiaume de ce nom.

Les dix-huitièmes , deux doubles Colonnes couronnées , pour Charles IX.

Les dix-neuvièmes , deux Aigles de Pologne d'argent , pour Henri III. qui avoit eû cette Couronne.

74 TRAITE' SINGULIER

Les vingtièmes, de Henri IV. sont deux Vaches de Bearn, de gueules.

Et les vingt-unièmes, deux Hercules, pour le Roi Louis XIII.

Cette difference des Armes de France, tant principales qu'accessoires, se prouve aussi par les Armes differentes que portoient en la première & seconde Race, les Enfans puisnez de France: car, comme dit M. du Tillet, les metaux & les couleurs de l'Ecu de France étoient prises en Armoiries par aucuns puisnez. D'où vient qu'en la troisième Race, les Enfans puisnez des Rois de la première branche de Bourgogne ont porté bandé d'or & d'azur à la bordure de gueules. Ceux de Vermandois & de Dreux, l'Echiquier d'or & d'azur, ces derniers y ajoûtans une bordure de gueules. Ceux de Courtenay, d'azur semé de billetes d'or, selon Guy Coquille; & les laissant depuis, ils prirent d'or à trois Tourteaux de gueules, qui est l'Ecu de Courtenay; toutes ces Branches n'ayant

*Nicolas
Bergeron en
son Valois
Roi.*

*Guy Co-
quille en
son Hist. de
Nivernois.*

jamais porté les Armes Roiales, dans le temps qu'elles ont paru.

Geliot dit, que depuis Charle-
magne jusques à Philippes le Con-
querant, il n'y a eü aucun fils ni
frere de Roi, sinon l'aîsné, qui ait
porté les Fleurs de Lis : ce qui est
tiré des Ecritures du Roi Louis XI.
produites au procès contre Marie
de Bourgogne, touchant le Duché
de Bourgogne, qu'il montre être
venu de la Couronne, alleguant en-
tr'autres raisons, que bien que d'an-
cienneté les Ducs ne portassent
point les Fleurs de Lis, mais seule-
ment la bannière de six pièces en
bande d'or & d'azur, les émaux de
France étoient pourtant la marque
de l'origine des Princes de Bour-
gogne.

*Louvain
Geliot, In-
dice Armo-
rial.*

La même chose s'observoit au
fait des Armes & des Noms en tou-
tes les grandes familles : car les fiefs,
dit M. du Tillet, aiant esté faits
hereditaires & patrimoniaux depuis
l'an 900. & sur la fin de la seconde
lignée, la Noblesse de France prit
des surnoms, qui n'étoient conti-

76 TRAITÉ SINGULIER
nuez qu'au fils aîné , qui heritoit
du principal domaine ; & les puis-
nez prenoient leurs surnoms du
principal fief de leur partage. De-
puis , chaque surnom a été d'ordi-
naire continué en la lignée , comme
l'Armoirie. Mais les puisnez des
Rois prennent le surnom de France
avec les Fleurs de Lis , depuis Saint
Louis , qui le premier le permit
avec brisure , dit la Chronique de
Berri. Néanmoins le surnom de
France n'est pas continué aux En-
fans des puisnez de la Maison Roia-
le , qui prennent celui du principal
titre de l'appanage.

CHAPITRE X.

*Depuis quel temps le Blason des
Fleurs de Lis a été hereditaire
à la Maison Roiale.*

*Histoire de
la Maison
de France ,
tome 1.*

QUELQUES-UNS sont d'avis,
comme rapportent Messieurs
de Sainte-Marthe , qu'Eu-des Com-
te de Paris , qui fut élu Roi de

France durant la minorité de Charles le Simple, l'an 885. introduisit en France la Bannière semée de Fleurs de Lis, ou sans nombre, pour l'heureux augure des Rois infinis qui lui devoient succeder: Opinion qui n'est pas suivie, disent-ils, par M. du Tillet, lequel estime que le grand Clovis prit pour Ecu Roial les Fleurs de Lis.

Villani veut que Hugues Capet, *Livre 7.*
 premier Roi de la troisième Race, *Cet Histo-*
 & tous ceux de sa famille, aient *rien Floren-*
 toujours porté en leurs Armes des *tin vivoit*
 Fleurs de Lis d'or en champ d'azur, *du regne de*
 & que Charlemagne ait aussi porté *Philippe le*
Bel.
 de son temps en la seconde Race, l'Ecu mi-parti d'or à l'Aigle à deux têtes de sable, & d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre.

L'on remarque aussi dans l'ancien Ceremonial du Couronnement de nos Rois, que les Abbez ou les Prieurs de Saint Denis en France sont obligez de porter à Reims la Couronne, le Sceptre, & la Tunique couverte de Fleurs de Lis d'or de Charlemagne.

78 TRAITE' SINGULIER

*En ses An-
tiquitez
Gauloises.*

Claude Fauchet dit qu'il ne se souvient point dans les profondes recherches qu'il a faites, d'avoir veü des Armoiries marquées de Fleurs de Lis avant Pepin, & que les anciens Rois scelloient leurs Lettres ou Chartres sur or, ou sur cire, avec une image en pourfil, comme l'on voit en une piéce de monnoie de Charles le Simple, qui est au Tresor de l'Eglise de Nostre-Dame de Paris.

Mais cét Auteur semble se contredire en un autre endroit, où il rapporte qu'il n'a veü aucunes marques des Fleurs de Lis, que depuis Louis le Gros, du regne duquel, ou peu de temps auparavant, il semble que les Armoiries, ce dit-il, commencerent d'être hereditaires aux familles.

*Rigord
Moine de
Saint Denis.*

Rigord Historien de Philippes Auguste, raconte qu'à la bataille de Bouvines, qu'il gagna sur Othon III. l'an 1214. la Bannière ou Etendart Roial qui y fut déployé, étoit de bleu celeste, plein de Fleurs de Lis d'or, & qu'on accourut à l'armée pour le voir. *Accurrerunt quanto-*

DU BLASON. 79

*cius ad aciem Regis, ubi videbant
signum Regale vexillum floribus Li-
lii distinctum, quod ferebat illo die
Gillo de Montigniac miles fortissi-
mus.* Ce qui est confirmé par Guil-
laume Guiart vieux Poëte François,
& de même siècle, en ces vers :

*Galon de Montigny porta,
Ou la Chronique faux témoigne,
A Fleur de Lis d'or a ornée,
Puis le Roi fut cette journée
A l'endroit du riche Etendart.*

Guillaume de Nangis parlant de l'Etendart de France sur l'année 1230. dit que les Fleurs de Lis à trois feuilles y étoient représentées, c'est-à-dire, que la figure d'aujourd'huy est semblable à celle-là : *Consueverunt Reges in suis Armis & vexillis Florem Lili depictum cum tribus foliis deportare.*

*En la vie de
Saint Louis
pag. 666.*

L'Anneau d'or du Roi S. Louis, qui est au Tresor de Saint Denis, est semé de Fleurs de Lis, garni d'un grand saphir, sur lequel est gravée l'image du même Saint avec ces deux lettres, S. L. qui veulent dire *Sigillum Ludovici*; parce qu'il

*Claude Ma-
lingre en ses
Antiquitez
de Paris l. 4.
ch. 2. où il
traite de
l'Abbaté de
Saint Denis.*

80 TRAITE' SINGULIER
s'en servoit pour sceller ses Ordon-
nances.

*Lib. 3. An-
nal.*

Papire Masson décrivant la vi-
ctoire que Philippes le Bel rempor-
ta sur les Flamans conduits par
Guillaume Comte de Juliers, à
Monts en Puelle l'an 1304. témoi-
gne qu'il étoit remarquable par les
Fleurs de Lis.

*Sara Co-
lonne &
Guillaume
de Nogaret
arrêterent
Boniface
VIII. avec
son Tresor.
Ioannes
Mariana de
rebus His-
panicis lib.
15. c. 6.
Jean du
Tillet.*

Dante, ennemi de la France, dit
en mépris du même Philippes le
Bel, qu'il avoit souillé les Fleurs de
Lis, en faisant arrêter dans Anagnia
Boniface VIII. Ce que ce Poëte ne
disoit pas tant pour la reverence
qu'il portoit au Pontife, que pour
la haine qu'il portoit au Roi: & il
n'a pû s'empêcher de dire combien
ces marques du Roiaume étoient
précieuses.

Le port des Fleurs de Lis est en-
core autorisé par Vincent de Beau-
vais, par l'ancienne Chronique de
l'Abbaïe de Saint Denis, & par
Auguste Galand, qui a écrit de l'E-
tendart de France, & de la Chappe
de Saint Denis.

Etienne Perard ancien Maistre

D U B L A S O N. Si des Comptes de Bourgogne, a été curieux de remarquer dans l'Histoire qu'il a publiée de cette Province, un chiffre de Clovis avec un paraphe, dont la figure est empreinte en une Chartre de la fondation qu'il fit de l'Abbaïe appelée Moutier-Saint-Jean, donnée à Reims l'an 482. Et encore un autre chiffre de Clotaire, fils de ce premier Roi Chrétien, qui paroît en une Chartre donnée à Soissons l'an 516. pour confirmer la fondation de cette Abbaïe.

Mais descendant dans la troisième Race de nos Rois, pour trouver des marques des Fleurs de Lis, il rapporte trois autres Chartres de Robert le Pieux, Roi de France, avec cette inscription, *Robertus Dei gratia Francorum Rex*: la première donnée sur la rivière de Meuse, à l'entreveüe qu'il fit l'an 1006. avec Henri son fils, qu'il fit couronner l'an 1027. la seconde à Argilli, & la troisième à Sarroise. Ces deux dernières datées de l'an 1030. contiennent les donations que fit ce

82 TRAITÉ SINGULIER
Prince à Geoffroi Evêque de Châ-
lons sur Saone, à l'Abbé de Saint
Benigne de Dijon, & à celui de
Saint Hipolite, & il y est représenté
jusques à la ceinture, les deux mains
élevées, tenant à la droite une
Croix, & à la gauche un Globe
exaucé d'une croisette, aiant en
tête une Couronne, dont les Fleu-
rons, & spécialement celui du mi-
lieu qui est plus élevé, ont beau-
coup de raport aux Fleurs de Lis.

*Theodore
Godefroy,
& M. Go-
defroy son
fils, tres-
celebres par
leurs Ecrits,
ont publié
le Ceremo-
nial.*

Ainsi, plusieurs estiment que ce
que nous appellons à-présent des
Fleurs de Lis, étoit une espee
d'ornement d'Architecture. Cela est
verifié par les deux especes de ces
Fleurons, dont l'un est simple dans
l'Ecu d'armes, & l'autre est dou-
ble au Cimier, comme il se voit
expliqué dans le Ceremonial Fran-
çois, & par Alain Chartier, au
sujet de l'entrée du Roi Charles
VII. en la ville de Paris l'an 1437.
Car ils décrivent comme Poton
de Saintraille portoit le heaume de
Sa Majesté couronné d'une riche
Couronne, fermée d'une double

DU BLASON. 83

Fleur de Lis d'or fort riche, qui est apparente en Cimier pour sa grosseur, & différente de celles qui servent de Blason.

Cette sorte d'Architecture étoit représentée anciennement comme nous la voions dans la Couronne du Roi Robert, & qu'on a un peu changée dans la suite, en la voulant rendre plus belle & plus régulière, ainsi qu'il paroist dans le Sceau suivant, attaché à la Chartre de Robert de France, Duc de Bourgogne, fils de ce Monarque, & frere puisné de Henri I. faite en faveur de l'Abbaïe de Saint Benigne, & donnée au Château de Dijon l'an 1054. Et ce Duc est représenté, portant un ancien casque en tête, armé de cuirasse & de brassars, la main gauche appuyée sur un Bouclier nud & sans charge, & tenant à la droite une demi-pique, à laquelle est attaché un Etendart; & à ses pieds il paroist une Fleur de Lis, dont le pied est caché dans le bord du Sceau, & dont le Fleuron a quelque rapport

§4 TRAITE' SINGULIER
au bout d'une Arme, Sceptre, ou
Javelot.

Le sçavant M. Justel s'arrête à Louïs VI. dit le Gros, dont il a veû des Fleurs de Lis. Il dit que Louïs le Jeune en son expedition de la Terre-Sainte portoit le Labarum, & deux Bannières marquées chacune d'une Fleur de Lis: Que Philippe Auguste avoit un Contre-scel où il en paroissoit; Louïs VIII. un Sceau tout semé; Saint Louïs, son Contre-scel marqué comme celuy de Philippe Auguste son aieul: Que Philippe le Hardi avoit son Ecu avec dix Fleurs de Lis, 4. 3. 2. & 1. & Philippe le Bel un tout pareil: Que Louïs Hutin, & ses deux freres Philippe le Long & Charles le Bel, & depuis Charles le Sage, ont porté leurs Ecus femez de Fleurs de Lis.

M. de Sainte-Marthe est de même sentiment, que ç'a été du regne de Louïs VII. dit le Jeune, lors des premières expeditions de la Terre-Sainte, que l'ornement des Fleurs de Lis a commencé aux

DU BLASON. 89

Armes de France, & il est prest de donner au Public les Preuves de la première introduction des Fleurs de Lis, dans un Ouvrage des plus curieux, où il explique aussi les Armes de Navarre, sur la difficulté qui se rencontre, si c'est un Escarboucle, ou des Sceptres, ou des Chaînes, ou un Labarum. Mais ceci n'est pas de nostre sujet.

Jean-Jacques Chifflet est d'avis que Philippe Auguste a été le premier qui prit des Fleurs de Lis:

Lilia ut nunc sunt, coepere à Francis usurpari tempore Philippi Augusti Regis.

* Jean Baptiste de Valdere en son Traité des Ducs &

Enfin, * Buselin, le Sieur de Valdere, & Garibai, disent en général, que les Rois de la troisième Race sont les premiers qui ont porté les Fleurs de Lis, & qu'elles n'ont point paru avant cette troisième Race.

Duché de Brabant. Buselinus Flandria Gallicana lib. 2. c. 12. Estevan de Garibai Historia de España.



C H A P I T R E X I.

*Description de plusieurs anciens
Sceaux , qui appuie l'opinion de
l'ancienneté des Armes de France.*

L Es vieux Sceaux de Hugues Capet , & de Robert son fils, sont representez avec des Couronnes fleurdelisées, selon le sentiment de Marc - Antoine Dominici, qui en est témoin oculaire.

*En son Livre intitulé
Assessor
Gallicus,
pag. 212. &
252.*

M. Justel le pere, en son excellent Traité de la Chancellerie de France, fait voir en quel temps il croit que l'usage des Fleurs de Lis a commencé aux Couronnes & aux Sceaux de nos Rois. Il dit premièrement, qu'il a veü un Sceau de Hugues Capet, où il porte à sa Couronne de hauts Fleurons; & en un autre trois Fleurs paroissent mêlées d'autres Fleurons, que celle du Roi Robert semble être relevée de Fleurs de Lis.

Il étoit saisi d'un Sceau de Phi-

lippe III. dit le Hardi, où il paroît assis en un Trône aiant une Couronne étoffée de Fleurs de Lis, tenant à sa main droite une Fleur de Lis, & de l'autre un Sceptre florencé, sa robe bordée & semée de Fleurs de Lis, & sous ses pieds un coussin semé de fleurettes comme un parterre.

Il ajoûte que les Fleurs de Lis, telles qu'on les voit aux Armes de France, sont imitées des Glaieux ou Iris, *Flores gladioli*, & *lilialis Iridis*: que quelques-uns font venir les Fleurs de Lis des Glaieux, se fondans sur la Chronique de Nuremberg, écrite l'an 1217. non encore imprimée, qui assure que Hugues Capet fit faire des Eten-dars où il y avoit des Fleurs de Lis. Que les Rois de la première & seconde Race n'avoient aucune marque de Fleurs de Lis dans leurs Sceaux, Monnoies & Enseignes, & que leurs Diadèmes étoient faits comme ceux des Empereurs: Qu'au temps que les Armoiries ont été stables, les Rois ont pris les Fleurs

88 TRAITE' SINGULIER
de Lis , que Hugues Capet avoit
mises dans ses Enseignes. Que le
Roi Philippe I. a commencé d'user
de Contre-sceau : & que Philippe
II. surnommé Auguste , porta une
grande Fleur de Lis à son Contre-
sceau semé de Fleurs de Lis.

Devant Charles VI. quelques
Rois avoient commencé à réduire
les Fleurs de Lis ; ce qui se voit dans
un Sceau de Philippe VI. dit de
Valois , de l'an 1335. & on en usoit
indifferemment. Et du temps de
Charles VI. il y a de la monnoie,
où il n'y a que trois Fleurs de Lis.

L'illustre M. de Vion d'Herou-
val , qui a approfondi avec beau-
coup de gloire tout ce que l'Anti-
quité a de plus sçavant & de plus
beau , assure avoir veû un Sceau du
Roi Robert II. & un autre de Ro-
bert de France, son fils, Duc de
Bourgogne , où il y avoit une espe-
ce de Fleur de Lis marquée.

M. le Laboureur, si considérable
par ses Recherches , dit avoir veû
des Sceaux de Philippe I. pere de
Louis VI. dit le Gros , où l'on voit

un Fleuron ou Fleur de Lis pour l'enrichissement des Sceptres & des Couronnes : mais il ne parle point des Armes.

David Blondel parlant du Regne auquel les symboles de France ont commencé, dit que Louis VII. semble avoir imprimé une Fleur de Lis à son Sceau : *Omnium primus Ludovicus septimus Scutum Lilio insigne Sigillo suo impressisse videtur.* *Genealogia Francia plenior assertio.*

M. du Chesne, ce fameux Antiquaire, & M. du Chesne son fils, disent avoir veû des Sceaux où il y avoit des Fleurs de Lis avant Philippe Auguste.

M. du Fresne du Cange, qui a observé toute sorte de Couronnes dans les Monnoies & dans les Sceaux des Rois, résout que ç'a toujours été un Cercle d'or, enrichi de pierreries, & rehaussé de Fleurs de Lis, ainsi que portoit Philippe le Bel. *Dissertation sur l'Histoire de Louis IX. ou Saint Louis, écrite par Jean Sire de Joinville, & commentée par M. du Cange avec un tres profond sçavoir.*

L'Inventaire des meubles du Roi Charles V I. décrit sa Couronne à neuf fleurons, garnie de pierres.

90 TRAITE' SINGULIER

Nous rapporterons après M. du Tillet, des Sceaux & Contre-sceaux de plusieurs de nos Rois, qui sont assez curieux, & qui font voir la continuation de l'héredité des Fleurs de Lis. On remarque dans celuy de Philippe Auguste, ce Monarque assis dans un Trône, aiant des Fleurs de Lis à sa Couronne, tenant de sa main droite une Fleur de Lis, qui est soutenüe d'une petite tige en forme de Sceptre, & de la gauche un Sceptre ou bâton, qui a une enchassure en forme de lozange boutonnée à l'extrémité, dans laquelle est une Fleur de Lis, & pour Contre-scel une Fleur de Lis, dont sort de chaque côté un Treffle avec sa tige. Il mourut à Mante le 14. Juillet 1223. & gist à Saint Denis.

M. Hautin a aussi écrit des Sceaux de nos Rois depuis Philippe Auguste jusques à François I. inclusivement, même de quelques Dauphins de Viennois, Ducs de Bourgogne & de Bretagne, Princes de la Maison de France, & en rapporte

plusieurs de ce Roi Auguste , qui porte au premier une Couronne fleuronnée ou fleurdelisée , tient un Sceptre orné d'une Fleur de Lis , & à ses costez il y en a deux , & le Contre-scel est marqué d'une Croix fleurdelisée aux quatre-croisillons.

Dans les trois Sceaux suivans le même Roi est représenté en un Trône avec une Couronne fleurdelisée en chef. Au premier il tient de sa main droite une Fleur de Lis , & de l'autre un Sceptre , à l'extrémité duquel est enchassée une Fleur de Lis , avec ces mots : *Philippus Dei gratia Francorum Rex* : & le Contre-scel marqué d'une Fleur de Lis.

Au second il est tout semblable , à la réserve qu'il tient un Sceptre de la main droite , & une Fleur de Lis de la main gauche : le Contre-scel est marqué d'une Croix fleuronnée , accompagné de quatre Fleurs de Lis.

Le troisiéme est conforme aux précédens , à la réserve qu'aux deux côtez du Trône sont deux Fleurs de Lis.

92 TRAITE' SINGULIER

Au dernier de ces Sceaux il y a une Fleur de Lis, & au Contre-scel une Croix florencée ou fleurdelisée.

M. du Til-
let.

Dans celui de Louis VIII. il est assis en un Trône, sa Couronne rehaussée de Fleurs de Lis, tient de sa droite une Fleur de Lis avec sa tige, & de la gauche un Sceptre, où il y a une Fleur de Lis enchassée dans une lozange boutonée, & le Contre-scel est semé de Fleurs de Lis.

M. Hautin.

L'on voit un Sceau où ce Monarque paroît assis dans un Trône, comme son prédécesseur, tenant de sa main droite une Fleur de Lis, & de l'autre un Sceptre, auquel est une Fleur de Lis enchassée, & cette inscription autour : *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex* : le Contre-scel semé de Fleurs de Lis.

Dans un autre Sceau ce Roi est aussi en un Trône, tient vne Fleur de Lis de la main droite, & une Epée de l'autre : au Contre-scel l'on voit une Croix fleurdelisée, & quatre Fleurs de Lis à l'entour.

Charles Roi de Sicile , Comte *M. du Tit.*
 d'Anjou, *Carolus secundus Dei gra- let.*
tia Rex Jerusalem & Sicilia , Dux
Apulia , Princeps Capua , est assis en
 un Trône, tenant de sa main droi-
 te un Sceptre, au bout duquel il y
 a un fleuron, & de la gauche un
 Globe surmonté d'une Croix, son
 Trône tapissé de bandes, les unes
 remplies de Fleurs de Lis, les au-
 tres vuides, & le Contre-scel dans
 lequel il est représenté à cheval
 combatant, la housse & les capara-
 çons de son cheval semez de Fleurs
 de Lis, au lambel : il tient de la
 main droite son Epée nuë, & de
 la gauche son bouclier aux Armes
 de France semées de Fleurs de Lis,
 & au lambel de trois pendans, le
 casque en tête surmonté d'une
 Couronne à hauts fleurons, & au
 tour : *Comes Provincia & Forcal-*
quierii.

Il se voit un Sceau de S. Louis,
 où il est assis dans un Trône, sa
 robe bordée de Fleurs de Lis, sa
 Couronne fleurdelisée, tenant de
 sa droite une manière de petit Sce-

94 TRAITE' SINGULIER

ptre , avec sa tige , où il paroît quatre feuilles recourbées , deux feuilles en haut , & deux en bas , une petite Fleur de Lis à la pointe : au Contre-scel une Fleur de Lis , d'où sortent deux fleurons , un de chaque côté , entre la feuille droite du milieu & les deux bords , qui sont recourbez .

Ibid.

M. Hautin. Le premier Sceau du Regne de ce grand Roi le represente dans un Trône comme son pere , & son aieul : il tient de la main droite une Fleur de Lis , & de la gauche un Sceptre qui a une Fleur de Lis fleurecée ou épanouie à son extrémité , & au Contre-scel une seule Fleur de Lis .

Un second Sceau le represente de même assis en un Trône , tenant d'une main une Fleur de Lis , & de l'autre un Sceptre , comme cy-devant , avec cette inscription , *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex :* & le Contre-scel est une Croix fleurdelisée , avec ces mots : *Christus vincit , Christus regnat , Christus imperat .*

Un troisième Sceau contient l'effigie de ce saint Monarque, qui tient de la main droite un Sceptre dont la Fleur de Lis est florencée, & de la gauche un autre Sceptre plus court, auquel est enchassée une Fleur de Lis semblable à la première, l'effigie entière accompagnée de deux Fleurs de Lis, & au Contre-scel une Croix florencée accompagnée de quatre Treffles attachez au creux de la Croix.

Du regne de Philippe III. dit le Hardi, l'on remarque deux Sceaux de ce Roi assis en un Trône comme ses prédécesseurs, sa robe semée en quelques endroits de Fleurs de Lis. Au premier il tient de sa main droite une Fleur de Lis, & de sa gauche un Sceptre, orné en sa cime d'une Fleur de Lis florencée, & à l'entour ces mots sont inscrits, *Philippus Dei gratia Francorum Rex:* le Contre-scel semé de Fleurs de Lis.

Le second Sceau est semblable au premier, à la réserve que le Roi tient de la droite le Sceptre, & de

96 TRAITE' SINGULIER
la gauche la Fleur de Lis, & au
Contre-scel il y a des fleurons &
des Fleurs de Lis.

*Ibid. M. de
Tillet.*

Et il s'en voit un autre de ce
Prince, dans lequel il est assis en
un Trône, sa robe bordée & semée
de Fleurs de Lis, tenant de sa main
droite une Fleur de Lis, & de sa
gauche un bâton ou Sceptre sur-
monté d'une Fleur de Lis: le Con-
tre-scel a dix Fleurs de Lis, 4. 3.
2. & 1.

Charles de France, Comte de
Valois, paroît dans son Sceau sur
un cheval hougé, caparaçonné, &
semé de Fleurs de Lis, tient de sa
droite une Epée nuë attachée à une
chaîne, & de la gauche un Ecu
semé de Fleurs de Lis à la bordure,
armé de pied en cap; son casque a
pour cimier une tête d'homme, à
laquelle est attaché un vollet, &
cette inscription, *Carolus Regis Fran-
cia filius, Comes Valesia, Andegavia:*
le Contre-scel est semé de Fleurs de
Lis à la bordure.

Celuy de Philippe IV. dit le Bel,
se fait voir assis dans un Trône, la
Couronne

Couronne fleurdelisée en tête, sa robe a un bord de Fleurs de Lis; tient de sa main droite une Fleur de Lis, & de sa gauche un Sceptre à une Fleur de Lis à l'extrémité: au Contre-scel dix Fleurs de Lis, 4. 3. 2. & 1.

L'on voit un Sceau de Louis Hutin, où il est dans un Trône, aiant une robe dont le bord est de Fleurs de Lis; sa Couronne rehaussée de Fleurs de Lis, & porte de sa main droite un Sceptre fleuroné, & de sa gauche un bâton ou verge de Justice, à l'extrémité de laquelle est attachée une main.

Dans celui de Philippe V. dit le Long, il est assis en un Trône tapissé d'une tente semée de Fleurs de Lis, sa Couronne est relevée de fleurons, tient de sa main droite un Sceptre, auquel il y a cinq fleurons, & de la gauche une verge de Justice, où il y a une main à l'extrémité; le Contre-scel est semé de Fleurs de Lis.

Le même Roi se voit dans un Sceau en un Trône, sous un pa-

*Ibid. Jean
Baptiste
Hautin.*

98 TRAITE' SINGULIER
villon semé de Fleurs de Lis ; le
Contre-scel aussi semé de Lis.

Il y a un Sceau de Charles IV.
dit le Bel , dans lequel il se voit
avec sa Couronne fleurdelisée as-
sis en un Trône , tenant de sa main
droite un Sceptre fleuroné , & de
sa gauche une verge de Justice ,
aiant une main à l'extrémité , avec
cette inscription : *Carolus Dei gra-
tia Francorum & Navarra Rex* : le
Contre - scel contient un Ecu semé
de Fleurs de Lis.

Sous le regne de Philippe VI.
dit de Valois , il y a deux Sceaux :
Au premier il est assis en un Trô-
ne , sous un Pavillon semé de
Fleurs de Lis , son Diadème fleur-
delisé , avec cette inscription :
*Philippus Dei gratia Francorum
Rex* : le Contre-scel semé de Fleurs
de Lis.

Ce Prince est représenté dans
un autre Sceau , sur un Cheval ca-
paraçonné & semé de Fleurs de
Lis , armé d'une lance , son Contre-
scel marqué d'une Croix fleuron-
née , & accompagnée de quatre

Escussions, qui contiennent chacun trois Fleurs de Lis.

Il s'en voit un autre, dans lequel *M. du Til-*
let. ce Monarque est dans un Trône ta-
 pissé & semé de Fleurs de Lis, sa
 Couronne rehaussée de fleurons
 & de Treffles, portant à sa main
 droite un Sceptre à cinq fleurons
 à l'extrémité, & de la gauche
 la verge de Justice, à laquelle
 est attachée une main: le Contre-
 scel semé de Fleurs de Lis, & cinq
 Fleurs de Lis au pied nourri, à l'en-
 tour, 1. 2. & 2.

M. du Cange rapporte un autre
 Sceau du même Roi, qui est en
 un Compte de l'an 1333. rendu
 pour les réparations du Château
 de Beaune, lequel ne contient que
 trois Fleurs de Lis.

Le Sceau du Roi Jean le fait
 voir dans un Trône, sa Couronne
 rehaussée de Fleurs de Lis, sa robe
 aiant un bord aussi semé de Fleurs
 de Lis, tient de sa droite un Sce-
 ptre, qui a cinq feuilles à son ex-
 trémité: le Contre-scel semé de
 Fleurs de Lis.

Dans le Sceau de Charles V. il paroît en un Trône avec une Couronne à Fleurs de Lis, entremêlées de Treffles, sa robe a un bord semé de Fleurs de Lis, tient de sa main droite un Sceptre qui se termine par cinq fleurons, & de la gauche une main de Justice attachée à la verge; le Contre-scel semé de Fleurs de Lis, & des deux côtez du Trône il y a un Sceptre à droit avec cinq Fleurs de Lis, & à gauche une verge de Justice, à laquelle est attachée une main.

Ibid.

M. Hautin,

Ce Roi est représenté dans un autre Sceau sur un Cheval houffé & semé de Fleurs de Lis, tenant à droit son Ecu, aussi semé de Fleurs de Lis, & à gauche une Epée: le Contre-scel marqué d'une Croix fleuronnée, accompagnée de quatre Fleurs de Lis.

*Ibid. M. du
Tiller.*

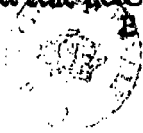
Le Sceau de Charles VI. le fait voir assis dans un Trône, sa Couronne aiant des Fleurs de Lis, tenant de sa main droite un Sceptre à cinq fleurons, & de sa gauche la verge de Justice, la main à

l'extrémité, & des deux côtez du Trône deux Fleurs de Lis, l'une à droit, & l'autre à gauche : au Contre-scel, trois Fleurs de Lis qu'un Ange tient, dont la tête est courbée, & qui tient à gauche une verge de Justice, qui a une main à l'extrémité.

Jodocus Coccius montant bien haut dans les siècles précédens; fait mention d'une Chartre de Theodoric, scellée d'un scel, semé de Fleurs de Lis, qui contient Fol. 12. cette inscription : *Theodoricus Dei gratia Francorum Rex.*

Il y a une Chartre de Dagobert, Pag. 28. & 29. de la Chancel de France. rapportée par Pierre de Miraumont, & par Jean Ferrant, dont le Sceau est plein de Fleurs de Lis : *Hac Epinition Charta sex Sigillis roborata, uno aureo, quinque cereis: primum, quod & aureum, Dagoberti est, habens insculptum Scutum plenum Liliis, 23. &c.*

Les Chartres données par Dagobert, & par Sigisbert son fils, en faveur de Modoal Archevêque de Trèves & de Révolde Abbé de Meteboch, & celle de Charles le Francisci de Rosiero Stemmata Lotharing & Barri Ducum.



102 TRAITE' SINGULIER

Fol. 14.

Simple pour Roger Archevêque de Treves, avoient des Cachets semez de Fleurs de Lis, au dire de François de Rosières.

Folio 21. &
22.

En d'autres Chartres de Pepin, Charlemagne, Louis le Debonnaire, Lothaire I. Charles le Chauve, Arnoul, &c. données en faveur d'Utowerorde, Vocuan, Hetus & Ratbode Archevêques de Treves, rapportées par de Rosières, les Cachets sont semez de Fleurs de Lis, & quelques-uns de l'Aigle double.

Fol. 28.

La Chartre de Charlemagne, par laquelle il a fondé l'Abbaie de Savigni au Lyonnois la huitième année de son Regne, est scellée d'un Scel pendant d'un cordon de soie bleüe entrelassée d'or, représentant l'effigie de ce Prince, dont le manteau est semé de Fleurs de Lis: *Clamyde Liliornum stosemli distincta circumamictam*, ainsi que le décrit M. Ferrant, contre lequel ceux qui s'opposent à l'ancien Blason des Fleurs de Lis, ont écrit avec beaucoup de chaleur.

Voilà les plus anciens Sceaux qui se voient, où il y ait des Fleurs de Lis; & nous ne parlerons point de ceux des Regnes suivans : mais nous rapporterons dans le Chapitre qui suit, des Medailles & des Monnoies, qui prouvent encore l'antiquité de ces symboles.

 CHAPITRE XII.

De plusieurs anciennes Medailles, Monnoies, Drapeaux, ausquels les Fleurs de Lis sont imprimées.

Les Medailles & les Monnoies ont toujours été en si grande consideration, que bien souvent on s'en est servi pour éclaircir l'obscurité de l'Histoire, & pour en faire voir la verité. C'est ce qui nous porte à en représenter plusieurs, où se voient les Fleurs de Lis; & nous commencerons par des Medailles d'Empereurs, dont Jean Gorop' Becan a fait la description. L'une est de Cornelius

*En son Li.³
vire imprimé
à Anvers.*

Saloninus Valerianus, en laquelle se voit la Déesse Esperance, tenant à sa main une Fleur de Lis attachée à un Sceptre, laquelle montre un Soleil, symbole de la Divinité, avec ces mots, *Spes publica*. Aussi Vopiscus nous apprend que l'Empereur Aurelian dédia un Temple à ce grand Luminaire: *Roma Soli Templum posuit, majore honorificentia consecravit.*

Le même Auteur Becan nous represente une autre Medaille de l'Empereur Claude, portant une Fleur de Lis à la main, attachée à un Sceptre, avec cette inscription pour ame de la devise: *Spes augusta*. Il en rapporte une autre de l'Empereur Alexandre Severe, tenant un Sceptre surmonté d'une Fleur de Lis, & la Déesse Esperance, qui tient une rige de Lis, & ces mots, *Spes publica*. Il en fait encore voir quatre autres semblables de Lucius Aelius, de Trajan & d'Adrian, avec les mêmes paroles: *Spes augusta*.

Hoëpingue dit au sujet des Me-

*Flavius
Vopiscus
Syracusæ, de
Imperatore
Aureliano.*

*Theodori
Hoëpingæ*

daillies des Empereurs Alexandre *tractatus de*
 Pic, Æmilian, Claude, Tibere, *insignibus.*
 Alexandre Severe, Diadumene, &
 Adrian, & du symbole de la Fleur
 de Lis, qu'elle a trois fueilles;
 l'une s'éleve en haut, & deux s'a-
 baissent au côtez: *Dextra praten-*
dentes Florem Lili cum tribus fo-
lis, unum sursum assurgens, & duo
à lateribus, ab erecto utrinque de-
clinantia.

Louvain Geliot, Jean Baptiste
 Tristan, & Charles Segoin, pro-
 duisent d'autres Medailles de Phi-
 lippe Æmilian, d'Alexandre Pic,
 de Titus Claudius, & d'Adrian,
 Empereurs Romains, avec ces in-
 scriptions: *Spes augusta, Spes pu-*
blica, qui se rapportent à la Déesse
 Esperance, qui tient un Sceptre
 exhaussé d'une Fleur de Lis. Et les
 Ducs de Bourbon créans un Or-
 dre de Chevalerie, prirent pour
 devise ce mot, ESPERANCE, sur
 l'allusion de leurs Fleurs de Lis.

Pour verifier que la Fleur de Lis
 a toujours servi d'un grand orne-
 ment, Herodote assure que les

Herodotus
lib. 2. cap. 106.

Assyriens portoient un anneau signatoire & un Sceptre artistement travaillé, au bout duquel il y avoit une Fleur de Lis, ou quelqu'autre chose, comme une Pomme, ou une Rose, ou un Aigle, & que c'étoit infamie de porter un Sceptre sans aucun symbole: *Annulum signatorium singuli gestant., & Sceptrum affabrè factum cui superstat aut Malum, aut Rosa, aut Lilium, aut Aquila, aut aliud quidpiam: nam absque insigni gestare Sceptrum ipsis nefas est.*

Nicolas Zillefius affirme aussi que plusieurs anciens Empereurs ayant leur Siège en Allemagne, ont porté des Sceptres embellis de Fleurs de Lis, comme il se voit en l'Abbaïe de Saint Maximin à Trèves: & celuy de Charlemagne, prédecesseur de plusieurs de ces Empereurs, gardé à l'Abbaïe de Saint Denis en France, a une Fleur de Lis à sa cime, selon que l'a publié Ferraneus.

Pol. 26.

Strab. lib.

26. Geogr.

Strabon dit la même chose qu'Herodote des Sceaux & des

bâtons de commandement des Babyloniens, qui étoient ornez en leur partie supérieure de Fleurs de Lis, ou d'autres Symboles : *Gestant etiam Sigillum & Scipionem, non frugalom, sed insignem in superiori parte Malo, vel Rosa, vel Lilio, vel aliqua ejusmodi parte ornatum.*

Un ancien Auteur justifie par la rare pièce de monnoie de Cosroës, que ce Monarque Persan y avoit empreint une Fleur de Lis épanouie au haut du Sceptre, qui désignoit l'Espérance, cette Fleur aiant été représentée pour le même sujet, dit Samoïse, par les Troyens sur leurs monnoies : *Lilium in Trojanis nummis, spei signum.* Aussi, étant toujours riante, elle en est justement le symbole, comme l'explique Petrone en son Satyricon :

Albâque de viridi riserunt Lilia prato.

Saint Bernard écrivant sur les Cantiques, relève saintement la Fleur de Lis; & après l'avoir comparée à toutes les vertus, conclut

*Claudianus
Zamosius
c. 12. p. 43.*

*Bernardus
ser. 70. su-
per Cant.
Cantic.*

108 TRAITÉ SINGULIER
enfin , qu'elle a l'odeur de l'esperance : *Habens odorem spei.*

*Typotius
impress. 1.
num. 19.*

Typotius allegue une Medaille de Chilperic , marquée de trois Fleurs de Lis.

*Iaques de
Bié en la
France me-
tallique,
fol. 3. n. 9.*

Jacques de Bié Flamand represente une autre Medaille du même Roi Chilperic , contenant d'un côté son effigie ceinte d'une Couronne fleurdelisée , avec cette inscription , *Chilpericus Francia Rex :* & au revers sont representoz trois Monarques qui s'entredonnent la main l'un à l'autre.

*Guillaume
Catal. par-
tie 3. des
Eloges des
Comtes de
Tolose.*

Pour les drapeaux & habillemens , Guillaume Catal raporte avec Jean Ferrant , que Charlemagne , lors qu'il créa Turcin premier Comte de Tolose , luy avoit don-

*Vindiciapro
Liliis Ioan-
nis Ferran-
di.*

né un Ecu semé de Fleurs de Lis , qui se voit encore en un Tableau tres-ancien , *in veterrima Tabella* , où ils sont tous deux representez ,

*Antoine
Noguer luy
attribuë un
autre bla-
son en son
Histoire de
Tolose.*

Turcin armé de pied en cap , agnouillé , tenant à deux mains un Drapeau , & Charles couvert d'une cotte d'armes marquée de Fleurs de Lis : *Paladumento Liliis distincto amictum.*

Aribert de Nismes, qui vivoit *Fol. 28.*
 sous Louïs le Debonnaire, écrit en
 son Histoire de Languedoc, que
 Charles Martel & Charlemagne
 ont emporté autant de victoires
 sur les Sarazins, que l'on voit de
 Fleurs de Lis en leurs Armes.

M. Hautin rapporte des Mon-
 noies du regne de Philippe Augu-
 ste, qui sont des Tournois marquez
 d'une Fleur de Lis, tantost floren-
 cée entre les papillotes, tantost
 toute simple, ainsi qu'on la repre-
 sente ordinairement; & au revers,
 une Croix patée fleurdelisée, quel-
 quefois aux quatre extrémitéz, &
 quelquefois seulement patée au
 Croissillon de la pointe avec cer-
 te inscription: *Philippus Francorum*
Rex.

La Monnoie du Roy Louïs VIII:
 contient une Croix fleurdelisée, &
 à son revers un Agneau suportant
 une Croix, accompagnée d'un
 Guidon; ce qu'on appelle d'ordi-
 naire Agneau Pascal, & au des-
 sous ces mots sont inscrits: *Ludo-*
vicus Rex.

Il s'en voit une du Roy Saint Louis appellée Réale, où paroist une Couronne fleurdelisée & perlée avec ces mots : *Regalis aureus*, & au revers une Croix florencée, au milieu une Couronne d'épines, sur l'allusion de celle de la Passion de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, & accompagnée de quatre Fleurs de Lis.

Une autre Monnoie qui est de Blanche de Castille mere de ce grand Roy, est marquée de l'effigie de cette Princesse, sa teste ceinte d'une Couronne rehaussée de Fleurs de Lis; elle tient de sa main droite un Sceptre & de l'autre une Couronne, accompagnée de deux Fleurs de Lis, avec cette legende au tour: *Blancha Ludovici Francorum Regis mater*, & au revers une Croix patée, au milieu une Couronne d'épines & quatre Fleurs de Lis à l'entour.

La Monnoie du Roy Philippe dit le Hardi est empreinte d'une Croix trefflée & fleuronée aux extrémitéz, & accompagnée de

DU B L A S O N . III

quatre Fleurs de Lis, avec un *Angus Dei* au deffous, & plus bas encore *Philippus*.

Le Roy Philippe le Bel paroist dans sa Monnoie tenant un Sceptre qui a une Fleur de Lis à l'extrémité, & au revers une Croix fleuronée, accompagnée de quatre Fleurs de Lis, & les autres Monnoies sont de mesme fabrique.

Celle du Roy Charles IV. dit le Bel, est marquée d'une Couronne fleurdelisée, accompagnée de trois Fleurs de Lis, & au revers une Croix sans Fleurons.

Une des Monnoies du Roy Philippe VI. dit de Valois, est semblable d'un côté & de l'autre, étant marquée d'une Fleur de Lis; mais la Croix du revers a quelque difference. Il y en a encore qui au revers ont une Croix fleurdelisée, & de l'autre une Croix patée, accompagnée d'une seule Fleur de Lis à gauche vers le chef.

La Monnoie du Roy Jean se voit diversément fabriquée: la première est un Ecu semé de Fleurs de

III TRAITÉ SINGULIER
Lis, ayant une Croix patée au revers accompagnée de quatre Fleurs de Lis.

En la seconde, il n'y a qu'une Fleur de Lis, & au revers une Croix patée accompagnée de quatre Fleurs de Lis.

La troisième est semée de Fleurs de Lis comme la première, & de l'autre côté est une Croix patée, accompagnée de quatre Couronnes fleurdelisées.

Sous le regne de Charles VI. ses Monnoies étoient marquées diversément, les unes de trois Fleurs de Lis, & au revers d'une Croix patée, accompagnée de quatre Fleurs de Lis.

En d'autres il y a deux Fleurs de Lis, & au revers une Croix patée comme la précédente.

Une troisième sorte de Monnoie a trois Fleurs de Lis, & au revers une Croix patée, accompagnée de deux Fleurs de Lis vers le chef.

En une quatrième sorte de Monnoie il y a trois Fleurs de Lis dans l'Écu surmonté d'un Casque cou-

ronné, & au dessus une Fleur de Lis pour cimier, & pour inscription: *Carolus Dei gratia Francorum Rex*, & au revers la Croix patée, accompagnée de deux Fleurs de Lis.

Durant l'invasion de Henri V. Roy d'Angleterre, sa Monnoie étoit d'un côté à l'Ecu de France à trois Fleurs de Lis, & de l'autre côté un Ecu écartelé au 1. & 4. de France, aussi à trois Fleurs de Lis, au 2. & 3. d'Angleterre à trois Leopards.

En ce temps-là du regne du Roy Charles VI. il y a eû de la Monnoie de Charles Dauphin de Viennois depuis Charles VII. marquée d'une Fleur de Lis & d'un Dauphin.

Pour plus grande preuve nous rapporterons encore icy des Monnoies d'or de France, qui ont été curieusement amassées par M. du Cange, & par feu M. de Peiresc, selon les Instructions de Henri Poullain Général des Monnoies, tirées des vieux Registres de la

114 TRAITE' SINGULIER

Cour des Monnoies, & de ceux de la Chambre des Comptes, & nous en ferons la description par la date des Regnes.

- L'an 1306 L'on fabriqua des Royaux sous Philippe le Bel, lequel y paroist séant sur un Trône à testes de Lions entre deux Fleurs de Lis, & l'inscription de Philippes, & au revers une Croix entre quatre Fleurs de Lis, & ces mots: *Christus vincit, &c.*
1315. Sous Louïs Hutin fut forgé le Denier d'or appellé à l'Agnel avec cette inscription: *Ludovicus Rex*, sous l'Agneau.
1319. Le même Denier à l'Agnel eût cours sous Philippes le Long & sous 1323. Charles le Bel: Ce Monarque y 1325. est representé debout dans un portail, avec l'inscription: *Karolus Rex Francorum*; & au revers une Croix dans une Fleur de Lis, qu'on appelloit quatre Compas: d'autres nomment cette espeece de Monnoie des Longs Vestus.
1329. Il y a une Monnoie appellée Pa-
1330. risis d'Or, où le Roi Philippe

de
cha
fou
le
re,
de
Ep
les
Re
tal
foi
vil
aff
to
fi
ut
C
R
el
e
P
d

DU B L A S O N. 115

de Valois étoit séant dans une 1331.
chaire à tabernacle & deux Lions. 1336.
sous ses pieds. 1339.

Aux Deniers d'or fin à l'Ecu, 1338.
le Roi Philippe est séant en sa chaire,
tient un Ecu semé de Fleurs
de Lis à sa main gauche, & son
Epée à la droite.

De son regne eurent aussi cours 1339.
les Deniers d'or fin au Lion, où ce
Roy est séant dans une chaire à
tabernacle avec un Lion couché
sous ses pieds.

Dans les Deniers d'or fin au pa- 1339.
villon, le même Monarque est
assis sous un pavillon fleurdelisé ou
tout semé de Fleurs de Lis.

Il y avoit aussi des Deniers d'or 1339.
fin avec une grande Couronne dans 1340.
un champ fleurdelisé, comme les
Couronnats de Provence.

Aux Deniers d'or fin appelez 1340.
Roiaux, le Roi tenant deux Sceptres
est assis dans une chaire qui semble
estre de maçonnerie.

Il paroist aux Deniers d'or fin à 1340.
l'Ange, un Ange couronné vestu 1341.
de long, foulant un Dragon sous 1342.

116 TRAITE' SINGULIER

1343. ses pieds avec une Croix semée de Fleurs de Lis , tenant l'Ecu de France , où il n'y a que trois Fleurs de Lis seulement ; cette Monnoie est nommée des Premiers Anges, à la difference de la Monnoie des Seconds & des Troisièmes Anges.
1346. L'on voit des Deniers d'or à la
1347. Chaire , où le Roy est séant dans une chaire tenant le long Sceptre, & la Main de Justice;
1358. Le Compte d'Estienne de la Fon-
1359. taine Argentier du Roi Jean au commencement de son regne l'an 1350. fait mention de sa Monnoie d'Or fin, & comme il y est debout dans un tabernacle en forme de piniale, qui se forme sur la poitrine tenant un Sceptre à sa dextre, lequel il montre avec le doigt de
1360. sa gauche , & ajoûte que le Roi
1363. dans les Francs d'Or fin est ar-
1364. mé, monté sur un cheval bardé & fleurdelisé.
1364. Sous le Roi Charles V. les
1365. Roiaux d'or fin ont la figure d'un Prince armé dans un tabernacle, tenant l'Epée & le Sceptre avec le

Chan
du ta
font
les pr
Karol
Les
de Li
les R
ment
des A
deliv
1366.
Da
bout
avec
sans
droit
l'autr
cham
Karol
au re
une
de qu
tre C
quati
Chrij
So
fin,

Champ fleurdelisé aux deux côtez du tabernacle. Les Francs d'or fin sont de même coin & poids que les précédens , excepté le nom de *Karolus* , au lieu de *Johannes*.

Les Deniers d'or fin aux Fleurs de Lis de même coin & poids que les Roiaux , sont appellez simplement Fleurs de Lis d'or, au Compte des Aides & Impositions pour la delivrance du Roi Jean de l'an 1366. *folio 32. verso.*

Dans l'Ecu d'or , le Roi est debout revêtu de son Manteau Roial, avec la bordure de Fleurs de Lis sans nombre , tenant de la main droite un Sceptre fleurdelisé , & de l'autre la main de Justice dans un champ fleurdelisé , & à l'entour, *Karolus Dei gratia Francorum Rex :* au revers , quatre Compas avec une Croix fleuretée , accompagnée de quatre Fleurs de Lis , & de quatre Couronnes dans les coins des quatre Compas , avec l'inscription, *Christus vincit , &c.*

Sous Charles VI. les deniers d'or fin, appellez Ecus à la Couronne, 1384. 386.

118 TRAITE' SINGULIER

1387. qui sont ceux que nous appellons vieux Ecus, sont couronnez à trois Fleurs de Lis, avec une Croix de damasquineure.
1391. Moutons aufquels est écrit, *Karolus Francorum Rex*, & la devise
1392. comme cy-dessus.
1394. Ecus heaumez, simples & doubles, qui ont le heaume couronné & timbré d'une grosse Fleur de Lis.
1411. & timbré d'une grosse Fleur de Lis.
1415. Cette figure instruit ceux qui ignorant les regles des Armoiries, placent la Couronne sous le heaume,
1418. & non dessus, ce qui est ridicule; puisque le heaume represente la tête qui est couronnée, & non pas le col.
1419. Les vieux Ecus à la Couronne sont semblables, excepté qu'au centre de la Croix il y a une molette.
1421. Les Saluts aux Armes de France sont à trois Fleurs de Lis couronnées entre l'Ange & la Vierge; car c'est une Annonciation; & sous le rouleau est écrit, *Ave, &c.* avec des Raïons sortans d'un Ciel: au revers il y a une Croix plate entre deux Fleurs de Lis.

Du temps que Henri VI. Roi 1422.
 d'Angleterre occupoit plusieurs 1423.
 Estats en France, l'on forgea des
 Saluts aux Armes de France &
 d'Angleterre, qui avoient la Vier-
 ge, & un Ange derrière les deux
 Ecus avec des Raions, & le roul-
 leau entre deux *Ave*: au revers,
 une Croix accompagnée d'une
 Fleur de Lis à droit, & d'un Léop-
 pard à gauche.

Les Angelots, qui sont les deux
 tiers des Saluts, ont un Ange qui
 tient les deux Ecus de France &
 d'Angleterre: au revers, une Croix
 entre la Fleur de Lis & le Léop-
 pard.

Le Roi Charles VII. est repre- 1429.
 senté dans ses Monnoies emman-
 telé en champ semé de Fleurs de
 Lis, tenant de la main droite une
 verge, & de la gauche un Sceptre.

Les Réaux d'or de ce regne sont
 semblables aux précédens, & se-
 mez de Fleurs de Lis, excepté qu'il
 y a une petite Croix.

Les Deniers d'or fin, appelez 1435.
 Ecus à la Couronne, ont deux 1436.

120 TRAITE' SINGULIER
Fleurs de Lis couronnées des deux
côtéz de l'Ecu.

1472. Les Ecus de Louïs XI. ont deux
1478. Fleurs de Lis aux côtéz ; & ceux
nommez au Soleil , ont un Soleil
sur la Couronne, rehauffée de fleu-
rons.
1488. Charles VIII. avoit ses Ecus tout
semblables ; & il y avoit alors des
Monnoies de France & de Dau-
phiné , c'est-à-dire, aux Armes de
l'un & de l'autre.

Et Louïs XII. avoit ses Ecus en-
tre deux Porcs-Epics ; & au revers,
la Croix terminée d'hermines , à
cause du Duché de Bretagne.

Nous finirons ce Chapitre par la
description de la monnoie de Phi-
lippe, dit le Bon, Duc de Bourgo-
gne, à laquelle le quartier de Fran-
ce étoit marqué ; tantost à trois
Fleurs de Lis, tantost semé des mê-
mes fleurs, à la bordure çomponnée
avec les quartiers de Bourgogne, de
Brabant & de Limbourg en écar-
relure, & sur le tout de Flandres.

CHAPITRE XIII.

Des Effigies ou Statuës, & des Tombeaux anciens de nos Rois, où sont marquées les Fleurs de Lis.

IL se voit au principal Portail de l'Eglise Cathedrale Nostre-Dame de Paris, & aux deux autres Portaux des ailes de cette Eglise, vingt-huit Effigies de nos Rois élevez en bossè, qui commencent à Childebert pour la première lignée; à Pepin le. Bref, pour la seconde; à Eudes, pour la troisième, & qui finissent à Philippe Auguste. Ils portent des Sceptres qui ont des Fleurs de Lis à l'extrémité; & le même Roi Philippe Auguste est représenté dans cette Eglise avec un Sceptre Roial décoré de Fleurs de Lis.

Au Portail de l'Abbaïe de Saint Germain des Prez, il y a huit Statuës de cinq Rois, qu'on croit être de Childebert I. fils de Clovis I.

Antiquitez de Paris de Claude Malingre. Jean Battiſte Triſtan. Jacques des Bruels.

122 TRAITE' SINGULIER
de Clotaire I. Chilperic I. Clo-
taire II. & Dagobert; de la Reine
Woltrogote femme de Childebert I.
de Bertrade femme de Clotaire II.
& d'un Abbé, qui peut être Mo-
rard Restaurateur de cette Abbaie,
lequel mourut l'an 1014.

Le premier de ces Rois a sa
Couronne étoffée de Fleurs de Lis
ou fleurons & de Perles, tient
de la main droite un Sceptre, &
de la gauche suporte la represen-
tation d'une Eglise, comme Fon-
dateur: aussi l'on croit que c'est
Childebert. Les quatre autres ont
des Couronnes semblables: deux
de ces Princes portent des Sce-
ptres fleuronnez; sur l'un de ces
fleurons ou Fleurs de Lis, est un
Aigle recourbé aiant les deux ailes
étenduës: & le sieur Malingre y
ajoute la figure d'un Enfant, qui ne
paroît plus, & dit que ce Sceptre
estoit de Dagobert I. Les deux
Reines ont des Couronnes sembla-
bles à celles des Rois, à la difference
qu'à l'une il y a des Grenades à
l'entour du Cercle & des Fleurs de

*En ses An-
tiquitez de
Paris.*

Lis , & une de ces Princesses porte un Sceptre fleuroné.

Au Portail de l'Eglise Collegiale de Saint Germain l'Auxerrois à Paris , est la Statuë du Roi Childebert , & celle de la Reine Woltrigote , ses Fondateurs , sous le titre de Saint Vincent martyr , leurs Couronnes rehaussées de fleurons , & ce Prince tient un Sceptre exhaussé d'une Fleur de Lis : au dessus est un Tableau qui contient ces termes en lettres Gotiques : *C'est Childebert , 2. Roi de France Chrétien , & Woltrigote sa femme , qui fonderent cette Eglise.*

On voit aussi au Convent des Cordeliers , fondé de la Madeleine , l'Image de Saint Louis leur Fondateur , ayant sa Couronne étoffée de fleurons , tenant un Sceptre orné d'une Fleur de Lis.

La même représentation de Saint Louis se voit à l'Hôpital des Quinze-Vingts Aveugles , dit de Saint Remi : à sa droite est celle de Marguerite de Provence son épouse , & à sa gauche celle de

124 TRAITÉ SINGULIER

Philippe le Hardi leur fils, comme l'on présume : leurs Couronnes embellies de Fleurs de Lis, le Heu-ron du milieu plus élevé que les autres.

Cette figure se remarque aux Couronnes des Statuës de Philippe le Long, & de Jeanne de Bourgogne son épouse, au Portail des Carmes à Paris, auxquels cette Princesse legua par son Testament la Couronne d'or, que Malingre dit estre garnie de soixante balets, de soixante-dix émeraudes, trente diamans, cent quinze perles, quinze estellins, avec la Fleur de Lis d'or qu'elle receût le jour de son Couronnement, sa Ceinture, & toute son Orfévrerie.

Claude Malingre en ses Antiquitez de Paris.

*La première fondation des Celestins fut faite après que les Carmes appelez Barrez, furent transferez à la Place d'au-
berts.*

Aux Augustins de la même Ville est la figure de Charles V. tenant une Eglise, sa Couronne fleurdelisée. Il est ainsi couronné au Portail & aux vitres du Chœur de l'Eglise des Celestins, qu'il a fondez avec Jeanne de Bourbon son épouse, l'un & l'autre en habillement bleu : les Armes de France qui se

voient à l'aile droite, sont semées de Fleurs de Lis.

Les Fondateurs du College de Daimville à Paris, situé entre les deux rues de Saint Cosme & de la Harpe, ont fait ériger à son frontispice les Effigies du Roi Charles V. leur Maistre, & du Roi Jean son pere, où il paroît des Fleurs de Lis en leurs Couronnes, les unes entières, les autres en vestige.

Histoire de Claude Marlangre.

Michel de Daimville Chanoine & Archidiaque de Noyon, fonda l'an 1380. le College de son nom, en execution des Testamens

de ses oncles, Girard de Daimville successivement Evêque de Terouëne, d'Arras & de Cambray, & Jean de Daimville Seigneur de Buyères, Maistre d'Hostel ordinaire du Roi Charles V. Le même en ses Antiq.

M. du Tillet, grand Observateur des Couronnes, Sceptres & ornemens Roiaux, dont il a représenté des Figures en ses Memoires pris sur des originaux, dit qu'il est tres-certain que les Couronnes des Rois de France furent autrefois rehaussées de Fleurs de Lis, ainsi qu'on les voit aux Portraits de Henri, dit le Fauconnier ou Loiseleur, Roi de Germanie, l'an

M. de Mezeray a fait graver les Effigies de nos Rois en son grand Ouvrage de l'Histoire de France, à quoy l'on peut avoir recours.

920.

Cét Auteur parle de vingt-deux Effigies de Rois , & de celle d'une Reine. La première est du Roi Clovis , qui mourut l'an 514. & son Tombeau se voit réparé au milieu du Chœur de l'Abbaie Sainte Geneviève du Mont à Paris , qu'il avoit fondée sous le titre de Saint Pierre & de Saint Paul. Sa Statuë a une Couronne trefflée , dont il y a quelque fleuron rompu , & tient un Sceptre orné d'une Fleur de Lis à cinq feuilles , celle du milieu plus élevée. Il est de marbre blanc , soutenu d'un pied de stal moderne avec cette nouvelle inscription : *Clodoveo magno Regum Francorum primo Christiano hujus Basilica fundatori, Abbas & Conventus sepulcrum vulgare olim lapide structum, & longo evo deformatum, in melius opere & cultu & forma renovaverunt.*

*De Gestis
Francorum.*

Nous dirons ici après Paul Emile , que ce Monarque s'étant fait Chrétien , l'Empereur Anastase lui fit présent d'une Couronne toute enrichie de Pierres précieuses &

de Perles , que le même Roi en-voia à Rome le quinzième de son Regne : *Coronam , dit - il , eandem gemmis margaritisque distinctam Rex ad Templum Lateranense misit.*

La seconde Effigie est de Childebart I. qui mourut l'an 562. & est representé en Taille-Douce par Jacques du Brueil en ses Antiquitez de l'Abbaïe Saint Germain des Prez , qu'il avoit fondée sous le titre de Saint Vincent, avec Woltrogothe son épouse. Il a en teste sa Couronne ornée de Fleurons & de Perles , tient de sa main droite un Sceptre embelli à son extrémité d'une Fleur de Lis entr'ouverte , & de la gauche soutient une Eglise , comme Fondateur de ce Monastere , avec cette inscription au tour du Monument : *Childebertus secundus filius Clodovei ;* & contre un Pilier est peinte la Statuë de Woltrogothe Reine de France en habillement Roial.

*D. Jacq. du
Brueil en
ses Antiqui-
tez de Paris.*

La troisieme est de Clotaire I. Sa Couronne est rehaussée de Perles , tient un Sceptre fleuroné , sa

128 TRAITE' SINGULIER

Robe semée de Croissans à droit, & de Molettes à gauche. Il mourut l'an 562. & gist à Saint Medard de Soissons.

La quatrième est de Sigebert Roi d'Austrasie, qui a sa Couronne ornée de Perles & une Fleur de Lis au bout de son Sceptre, qu'il tient de la main droite, sa Robe semée de Molettes. Il mourut l'an 596. & gist près de Clotaire son pere.

*Lib. 3. An-
nal.*

Papire Masson dit qu'on a veü en l'Abbaie Saint Medard de Soissons, les Tuniques des Statuës de Clotaire & de Sigebert semées de Fleurs de Lis, & que les Sceptres de ces deux Rois étoient decorez chacun d'une Fleur de Lis, l'une entière, & l'autre moitié épanouie, restes de la ruine de Saint Medard de Soissons. André Favin rapporte aussi que Clotaire avoit ses souliers semez de Fleurs de Lis, & que la Tunique de Sigebert étoit ornée de même.

*Claude Ma-
lingre fait
Chilperic*

La 5. & la 6. sont de Chilperic I. Roi de France & de Soissons, fils

de Childebert, qui mourut l'an 584. *filz de Clo-*
 & de Fredegonde sa femme, qui *taire, &*
 décéda l'an 601. Ils ont des Cou- *neveu de*
 ronnnes à Fleurons mêlez de perles, *Childebert.*
 tiennent chacun un Sceptre auquel
 est enchassé une Fleur de Lis, sont
 enterrez à Saint Germain des Prez, *D. Jacques*
 avec ces mots gravez dans les An- *du Bruesl.*
 tiquitez de Paris : A la memoire de
 Chilperic, *Rex Chilpericus hoc te-*
gitur lapide.

La 7. est de Dagobert pere de
 Chilperic, qui mourut l'an 644. Sa
 Couronne & son Sceptre sont fleu-
 ronnez, gist à l'Abbaïe de Saint
 Denis en France qu'il avoit fon-
 dée. Jean Tristan d'Authon, qui a
 recherché avec exactitude des preu-
 ves certaines de l'ancienneté des
 Fleurs de Lis, comme devise de
 nos Rois, parle du Tombeau de
 ce Prince qui est de marbre noir,
 qu'il dit avoir été rétabli par l'Ab-
 bé Suggest, & qu'il paroît à la
 clôture de ce Monument trente-
 deux Fleurs de Lis.

La 8. est de Clovis, second fils de
 Dagobert, qui a des Fleurs de Lis à

130 TRAITE' SINGULIER.

sa Couronne : celle du milieu plus élevée, tient de la main droite un Sceptre fleuroné, sa robe est semée de Roses, est qualifié *Rex Neustria aut Francia Occidentalis*, mourut l'an 660. & est à Saint Denis.

La 9. est de Clotaire III. qui mourut l'an 664. est enseveli à Saint Denis, porte sa Couronne fleuronée, & tient un Sceptre de la main droite, qui est aussi fleuroné.

La 10. est de Chilperic II. mort l'an 667. & enterré à Saint Germain des Prez : sa Couronne est fleuronée & perlée, & son Sceptre pareillement fleuroné.

L'onzième est de Dagobert II. qui mourut l'an 715. sa Couronne est enrichie de hauts & de bas fleurons, & porte à sa main droite un Sceptre fleuroné.

La 12. est de Carloman, dont la Couronne est relevée de hauts & de bas fleurons entremeslez, le Sceptre qu'il tient de la main droite est fleuroné.

Christophe Browerus dans ses *Lib. 2. cap. 15. in Antiq. Fuld.*
 Antiquitez de l'Abbaïe de Fulde, nous fait voir les Images de Carloman & de Pepin, tenant chacun un Sceptre qui se termine par une Fleur de Lis, dont il nous rend cét illustre témoignage: *Sed quod manu tenent diligentius velim Sceptrum liligerum adspicies.*

La 13. est de Charlemagne en la seconde Race: sa Couronne est fleuronée, tient un Sceptre de la main droite, & de l'autre aussi un Sceptre surmonté d'une Croix; sa robe est semée de Fleurs de Lis & doublée d'hermines.

Le Diadème d'or de cét Empereur, orné de pierreries, est représenté par Eginard avec ses autres ornemens, lors qu'il étoit dans sa pompe: *In solemnitatibus veste auro texta & calceamentis gemmatis, & fibula aurea sagum adstringente; Diademate quoque ex auro & gemmis ornatus incedebat, &c.* *Eginardus cap. 1. num. 28.*

La 14. est de Louïs le Debonnaire, qui a la Couronne entremêlée de Fleurs de Lis & de Per-

132 TRAITE SINGULIER
les, & tient de la main droite un
Sceptre fleuroné.

La 15. est de Charles le Chauve,
dont la Couronne est fleuronée
& close de cercles; sa robe est bor-
dée & semée de Fleurs de Lis, &
tient de la main droite un Sceptre
fleuroné.

La 16. est de Charles le Simple,
qui porte une Couronne fleuron-
née, le fleuron du milieu plus éle-
vé, tient de la main gauche un
Sceptre fleurdelisé à l'extrémité,
sa robe est doublée d'hermines, &
porte à sa ceinture une bourse; &
derrière cette effigie se voit une
Tapissérie semée de Fleurs de Lis.

M. du Tillet & André Favin ra-
portent que la Tombe du même
Roi Charles enterré à Saint Fur-
sey de Peronne, condamne ceux
qui sont contraires aux Fleurs de
Lis.

La 17. est de Raoul, dit le Bour-
guignon, qui porte une Couronne
fleurdelisée, tenant de la main
droite un Sceptre, où il y a une
Fleur de Lis.

La 18. est de Louis d'Outre-mer, dont la Couronne est à fleurons, & tient un Sceptre fleuroné.

La 19. est de Lothaire, qui a sa Couronne à fleurons, & tient de la main droite un Sceptre fleuroné, non à l'extrémité, mais un peu au dessous.

La 20. est de Philippe I. en la troisième Race, qui porte sa Couronne à fleurons.

La 21. est de Louis le Gros, dont la Couronne est à fleurons: il tient de la main droite une tige de Lis, & de la gauche il tient un fleuron à trois feuilles.

La 22. est de Louis le Jeune, qui porte une Couronne à hauts & à bas fleurons entremêlez, & tient de la main droite un Sceptre fleuroné dont sort une grenade.

M. de Briauville représente ces Couronnes d'une autre manière, commençant à Pharamond jusques à Thierry II. leurs Couronnes sont faites de pointes. Childeric III. commence d'avoir des fleurons. Pepin, qui commence

134 TRAITÉ SINGULIER

la seconde Race a des fleurons en façon de tressles meslez de perles. Charlemagne a des hauts & des bas fleurons , sa Couronne estant close par des cercles qui aboutissent à un globe , au haut duquel il y a une croisette.. Les fleurons de Louis le Debonnaire sont égaux. Charles le Chauve a des arcades. Louis le Begue des fleurons. Louis & Carloman ont des Rocs. Charles le Gros a des pointes & des fleurons à sa Couronne qui est fermée. Eudes porte des pointes. Charles le Simple , des fleurons meslez de perles. Raul a sa Couronne faite comme des lances. Louis d'Outremer des fleurons & des perles. Lothaire des pointes. Louis V. dit le fainéant, des fleurons.

Hugues Capet premier Roy de la troisième Race, a des pointes à sa Couronne, ainsi que Robert, Henry I. Philippe I. Louis le Gros, & Louis le Jeune.

Philippe Auguste, Louis VIII. & Saint Louis, ont des Fleurs de Lis en leurs Couronnes. Celle de

ce Saint Monarque, qui est au Tresor des Mathurins à Paris, a huit Fleurs de Lis ou fleurons, quatre plus hauts & quatre plus bas.

Celles de Philippes le Hardi, Philippes le Bel, Louis Hutin, Philippes le Long, Charles le Bel, Philippes de Valois, Charles V. Charles VI. ont toutes des Fleurs de Lis, que la plupart entremêlent d'autres fleurons; de sorte qu'il n'y a point de regle certaine en toutes ces Couronnes.

Ceux qui sont amateurs de l'antiquité déplorent le dommage que toute la France a receû, par la ruine de tant de riches Monumens de la piété de nos Rois, qui n'ont pas été épargnez lors de la fureur des guerres; car les Statuës ou Efigies de plusieurs Fondateurs ou Bienfauteurs, & leurs Armoiries, ont été détruites, & si l'on en a rétably quelque chose, ç'a été imparfaitement; & c'est ce qui a fait douter de la verité des vieux Tombeaux.

CHAPITRE XIV.

*Des opinions sur la réduction des
Fleurs de Lis à trois, & de celles
qui sont semées.*

C E n'est pas une petite difficulté, selon les Auteurs mêmes, que de résoudre le temps que les Fleurs de Lis ont été réduites; & de sçavoir si en effet nos Rois ont eû la pensée de les réduire, car il ne s'en voit aucun réglemeⁿt exprés.

*Louvain
Geliot. In-
dice Armo-
rial.*

Si l'on en croit Geliot, nos Monarques ont porté les Lis d'or en nombre différent: Clovis en portoit trois; ceux de la seconde lignée les portoient sans nombre, conservant les mêmes émaux, jusques à Charles VI. qui les réduisit au premier nombre.

*Blason des
Armoiries
par Jérôme
de Barra.*

De Barra est d'avis, que depuis le même Clovis, premier Roi Chrétien, les Rois ont porté d'azur à trois Fleurs de Lis d'or:

que Pepin le Bref les portoit sans nombre, & ses successeurs jusques à Charles VI. qui reprit l'an 1381. les anciennes Armes de Clovis.

Paradin attribué aussi à Clovis d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & dit que Charles V I. les portoit de même; mais, que les Armes de Robert, prédeceffeur de Hugues Capet, étoient d'azur semé de Fleur de Lis d'or à la bordure de gueule.

Favin est encore de ce sentiment, que Clovis portoit d'azur à trois Fleurs de Lis d'or: que ceux de la première lignée n'avoient que trois Fleurs de Lis, & ceux de la seconde lignée fortis de Martel, porterent sans nombre; que Pepin sema son Ecu, & à son imitation Hugues Capet, chef de la troisième lignée, que ses successeurs prirent jusques au regne de Charles VI. qui réduisit ses Armes à trois Fleurs de Lis seulement, comme elles étoient sous la première lignée.

*Alliances
généalogi-
ques des
Rois &
Princes des
Gaules, par
Claude Pa-
radin.*

*André Fa-
vin en son
Theatre
d'Honneur
& de Che-
valerie.*

138 TRAITE' SINGULIER

*Marc VVl-
son de la
Colombiere
en sa Scien-
ce Heroique,
Chronique
imprimée
l'an 1550.
sous le Re-
gne de Hen-
ry II.*

La Colombiere veut que cette réduction se fit l'an 1380. premier du regne de Charles VI. & M. du Tillet en 1381. comme il est porté dans sa Chronique Latine des Rois de France.

C'est encore l'opinion de Charles Segouin, qu'elles furent réduites cette année par mystere, pour le symbole tout divin que contient ce nombre..

*Theodori
Hoëpingi
de jure in-
signium tra-
ctatus.*

Hoëpingue & Nicolle Gilles, mettent aussi cette réduction en l'an 1381. & disent que Charles VI. l'ordonna après la victoire remportée sur les Anglois en Bretagne : *Vt enim tria tantum Lilia pingentur pro multis crexit Carolus sextus Rex victis Anglis in Armoriciis Campis.* Mais cette bataille est fort incertaine.

*Histoire de
l'Abbaye de
Saint-Denis.*

La cause de cette réduction des Fleurs de Lis avec la date de l'an 1384. est rapportée dans l'Histoire du Roi Charles VI. attribuée à Benoist Gencien, qui veut que les Fleurs de Lis aient cessé d'être sans nombre, & réduites à trois,

en faveur de Louis de France Duc de Guienne, fils de ce Monarque, pour désigner les trois Vertus Royales, la Valeur, la Sagesse & la Foy : *Scriptores tria Lilia fidei sapientia & militia simulacrum* ; & à ce propos Givaldus a fait un éloge du triomphe des trois Fleurs de Lis. Il en est aussi parlé dans Chassanée, qui dit que les trois Fleurs de Lis étant en nombre ternaire, est le nombre des nombres, puis qu'il contient le commencement, le milieu & la fin : *tria Lilia in ternario numero est numerus totalitatis, continet enim principium, medium & finem*, & Forcatule dépeint les Fleurs de Lis d'or au nombre de trois au champ d'azur : *depinguntur Lilia aurea in ternario numero & in colore zaphireo exprimuntur.*

Il y a de la contradiction entre la date de l'an 1384. & la naissance du Prince Louis fils de France qui est marquée au 22. Janvier 1396. de sorte qu'il n'est pas nai au temps que l'on établit cette réduction, comme il se peut voir

de gestis Francorum Regum. pag. 405.

Ioan. Lud. Givaldus Tomo de Triumpho trium Liliarum Francia.

Bartholom. Chassaneus Catal. gloria mundi, part. 5. conf.

31. verbo. ut plenius pag. 244. & seq.

Stephanus Forcatulus lib. 6. de Gallico Imperio. 780.

140 TRAITE' SINGULIER
dans l'Histoire de Jean Juvenal
des Ursins.

Il y a encore contrariété, en ce que l'on veut que les Fleurs de Lis aient esté réduites, soit en 1380. 1381. ou 1384. car les Armes de Jean de France Duc de Berry, se remarquent semées de Fleurs de Lis, avec la bordure engreslée l'an 1408. aux quatre coins du portail de l'Eglise des Innocens à Paris, & à la Sainte Chappelle, Saint Sauveur de Bourges, qu'il fonda l'an 1404. & où il fut inhumé l'an 1416.

*Antiquitez
de Bourges
par Jean
Chenu.*

Theatre des Les Armes du Roi Charles VI.
Antiquitez accompagnées de celles d'Isabeau
de Paris par de Bavière qu'il épousa l'an 1384.
Jacques du se voient semées de Fleurs de Lis
Bruoil,
Autres An- à la Chappelle de S. Yves à Paris,
tiquitez de- à la Sainte Chappelle du Bois de
cette ville Vincennes, dite de la Trinité, que
par Claude Charles V. son pere fit bâtir l'an
Malingre,
Registres du 1379. De même en l'Eglise de Saint
Tabelliona- Saturnin de Gentilly près le Châ-
ge de Roïen. teau de Vicestre, que le Duc de
Berry fit construire; dans le nou-
veau Convent des Carmes de

Rouën, dont Jean Duc de Berfort fut fondateur l'an 1428. En l'Hôpital Saint Gracien à Caën dépendant de celui des Quinze-Vingts Aveugles à Paris, duquel le Roi Charles VI. & Isabeau de Bavière étoient bienfaiteurs, & enfin en plusieurs autres lieux l'an 1413.

En ce même Hôpital des Quinze-Vingts sont les Armes de Charles VI. à la Vitre du bas de l'Eglise, lesquelles sont d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & parties de même avec celles d'Isabeau de Bavière son épouse, sçavoir lozangé en bande d'argent & d'azur; & sur la petite porte il y a une Vitre qu'on attribüë à ce Monarque, qui est toute semée de Fleurs de Lis.

Cela fait bien voir l'incertitude du temps de cette réduction, que quelques-uns, selon Favin, mettent l'an 1412 & d'autres en 1414. Néanmoins Froissart, Monstrelet & des Ursins, remarquent qu'à l'entrée d'Isabeau de Bavière faite à Paris le Dimanche 20. Juin 1389.

André Favin, Theatre d'Honneur.

Jean Froissart liv. 4. Hist. d'Enguerrand de Monstrelet. & de Jean Juvenal des Ursins.

142 TRAITE' SINGULIER

il y avoit un Ciel richement orné des Armes de France & de Bavière, à un Soleil d'or resplendissant, qui étoit la Devise du Roy Charles VI. Que devant la fontaine de la rue Saint Denis tout y étoit paré d'un drap de fin azur, peint & semé de Fleurs de Lis d'or, & que devant le Grand Chastelet il y avoit un beau lit tendu de tapisserie de couleur d'azur à Fleurs de Lis d'or, qui representoit le Lit de Justice des Rois; qu'au milieu il y avoit un cerf portant une Couronne d'or à son col, avec les Armes du Roi, qui sont d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, bien richement fait.

André de la Vigne. Breton, en sa Relation des Entrées de Charles VIII.és villes d'Italie. Et à l'entrée du Roy Charles VIII. faite à Pise le Samedi 20. Juin 1495. les rues étoient tenduës & parées; & aux fenestres, aux portes & autres lieux des maisons, il y avoit des Bannerettes, & des Ecussions semez de Fleurs de Lis; en sorte que les Fleurs de Lis sont tantost sans nombre, & tantost réduites.

Nicole Gille nous veut persuader qu'elles furent réduites en 1381. Mais il est certain que par Lettres du 29. Janvier 1394. le Roi Charles VI. permit à Jean Galcas, Viscomte Duc de Milan, Comte de Vertus, de porter son Ecu écartelé de France aux Fleurs de Lis sans nombre, & de Milan. Voici comme en parle Forcatule. *Non tamen videtur statim mutationem hanc esse, cum multis post annis die 29. Januarii 1394. Comiti Virtutum, Duci Mediolanensi, heredibusque illius scutum ut à Gallico Signo ex Liliatis Floribus innumeris & Mediolanensi distinctum haberent, permisit, ex quo sequitur illud nondum ad tres Flores redactum.*

Ce n'est pas une maxime générale que l'Ecu de France aie toujours esté semé avant la réduction; car on voit à l'Abbaie Nostre-Dame du Lis près Melun, que les Armes de Louis VIII. y sont représentées avec une seule Fleur de Lis, parties de celles de Blanche de Castille son épouse, qui en est

144 TRAITE' SINGULIER
fondatrice, non avec un seul Châ-
teau, comme il est ordinaire, mais
au nombre de cinq posez en sautoir.

L'unique Fleur de Lis se voit
aussi en l'Ecu de Philippes le Har-
di, parti de celui de Marie de
Brabant sa femme, dont le symbo-
le est un Lion, qui sont gravez en
pierre à l'Abbaie Nôtre-Dame
d'Iverneaux en Brie, fondée par
Maurice Evêque de Paris sous le
nom de Montesti : ce que M. de
Beaulieu du Beçthomas Comman-
dataire de cette Eglise, qui est des
plus curieux, a même remarqué
en ses Memoires.

Les vieux Sceaux Roiaux de
Louis le Jeune, de Philippes Au-
guste & de Saint Louis, sont re-
presentez avec une seule Fleur de
Lis, comme Olivier Uredius l'a
remarqué : ainsi il y a de la varié-
té en tous ces exemples.

L'Auteur anonime du Traité de
l'Orislâme assure avoir veû le
Sceau de la Régence durant que
Philippes le Hardi étoit en Arra-
gon, qui avoit seulement trois
Fleurs

F
q
d
N
d
r
P
ci
D
Fl
ré
ve
il
ne
m
il
fo
re
ta
m
de
ve
le
P
pe
2.
R

Fleurs de Lis. Il remarque aussi que Mathieu de Vendôme Abbé de Saint Denis, & Simon Sire de Nefle, Lieutenans pour le Roi pendant son absence, expédièrent au mois de Juillet 1282. des Lettres Patentes sous le Sceau Roial en cire jaune à trois Fleurs de Lis. De-là il faudroit inferer que les Fleurs de Lis semblent avoir été réduites avant le temps que l'on a voulu fixer cette réduction ; mais il n'y a jamais eû de regle certaine, & chaque Roi en a usé de la manière qu'il luy a plû : Ou bien, il semble que nos Rois laissent souvent la liberté aux Ouvriers de représenter leurs Ecus à leur fantaisie ; ce qui se verifera amplement dans la suite.

Nous apprenons des Memoires de M. du Fresne du Cange, qu'il a veû deux Sceaux. Le premier est le Sceau Roial de Nismes du Roi Philippe le Bel de l'an 1308. qui porte trois Fleurs de Lis seulement, 2. & 1. avec ces mots à l'entour : *Regalis Curia Nemansensis*, & l'o-

146 TRAITÉ SINGULIER
riginal est à la Chambre des
Comptes de Paris. L'autre est un
Sceau de la Prevôté de Beauques-
ne, l'une des sept Prevôtéz du
Bailliage d'Amiens, lequel n'a que
trois Fleurs de Lis, & est attaché
à des Lettres expedées sous le re-
gne de Philippe de Valois. Et
M. Doujat assure avoir veû un au-
tre Sceau du même regne, où cette
réduction à trois Fleurs de Lis est
observée.

M. Perron de Langres en son
Histoire manuscrite de la Maison
de Graille, héritière de Jean de
Montagu, Grand-Maître d'Hôtel
de France, & Fondateur des Cele-
stins de Marcouffy, a remarqué
qu'il y a en ce Monastere un Sceau
du Roi Charles V. de l'an 1376.
où il ne paroît que trois Fleurs
de Lis.

Le même Auteur est saisi d'un
Manuscrit *in folio* qui appartenoit
à Louis Sire de Graille Amiral
de France, contenant un grand In-
ventaire des Meubles de la Cou-
ronne, fait sous le regne de Char-

les VI. par ordre de l'alphabet, dans lequel, sous la lettre F, à l'antique, est un Ecu émaillé de France, (c'est à dire d'azur) à une Fleur de Lis d'or garnie de pierres, pour fermer sur l'épaule un habit de satin azuré nommé Sep ou Sop, pouvoit être une espee de manteau Roial, dont parle la Cerda. •

À l'article suivant, il est fait mention d'un autre Ecu d'azur à six Fleurs de Lis d'or, garnies de pierres.

Les Carmes de la Place - Mau- *Antiquitez*
bert à Paris exposent en public *de Roien*
le jour de la Feste de Saint Louis, *par F. Fa-*
25. Aoust, un Chasuble fait d'un *rin.*
des manteaux de ce grand Saint, qui est brodé de plusieurs Ecus de France à trois Fleurs de Lis seulement, mêlez d'autres figures de molettes posées en sautoir.

Les Armes de Beatrix de Bourbon Reine de Bohême, se voient en huit endroits de son sepulcre de marbre noir, qui est au Convent des Jacobins de la rue Saint Jac-

148 TRAITÉ SINGULIER
ques à Paris. Elles sont parties au
premier de celles de Jean de Lu-
xembourg son mari, qui sont écar-
telées de Bohême & de Luxem-
bourg ; au second, de France à
quatre Fleurs de Lis, posées une
en chef, deux en flanc, & une en
pointe à la coticce, qui est la bri-
sure de la branche des Ducs de
Bourbon, Comtes de Clermont,
& les Fleurs de Lis sont ainsi ré-
duites, pour se conformer sans
doute à l'Ecu fait en lozange de
cette Princesse, qui mourut le 25.
Décembre 1383. Sa figure se voit
sur un pilier dans le Chœur, du
côté gauche du grand Autel ; sa
sepulture, qui étoit en ce lieu, aiant
été transportée entre deux Cha-
pelles de l'aile de cette Eglise, où
elle est maintenant.

Aux vitres du Chapitre de ce
Monastere sont representez quatre
Ecus d'armes du Roi Philippe le
Bel, & de ses trois fils, Louis Hu-
tin, Philippe le Long, & Charles
le Bel, avec l'effigie de Jeanne
Reine de Navarre, leur mere. Le

Peintre aiant tantôt semé ces Ecus de Fleurs de Lis en nombre infini, tantôt aussi en nombre arresté, bien au-de-là du ternaire, sans qu'il ait eû la pensée de le faire, parce que les figures de ces Fleurs de Lis paroissent n'avoir point d'autre nombre que sa volonté; & il a observé la même regle dans les Armes des branches de Valois, d'Evreux & de Bourbon, & dans celles des Rois de Navarre & de Castille, lesquelles y sont peintes semées, encore que leur figure soit singulière en leur Blason.

Au dessous de la Sainte Chappelle du Palais à Paris, est une autre Chappelle dont les dehors du Portail sont ornez des Armes du Roi Saint Louïs qui en est le Fondateur, par Chartre de l'an 1248. Elles sont semées de Fleurs de Lis, & de Châteaux sans nombre, soit que cela se fit pour la conformité des Fleurs de Lis, ou que ce Prince voulut honorer son origine maternelle, en mêlant ces symboles avec ceux de France. Deux de ses

150 TRAITE' SINGULIER
 freres puisnez Robert Comte d'Ar-
 tois, & Alfonse Comte de Poitou,
 briferent leurs Armes à peu près
 de la même manière, en memoire
 de la Reine Blanche de Castille
 leur mere; car le premier portoit
 son Lambel de quatre pendans,
 chargé de douze Châteaux, com-
 me il se voit au Tombeau de Mar-
 guerite d'Artois, femme de Louis
 de France, Comte d'Evreux, mor-
 te l'an 1311. qui est dans le Chœur
 des Jacobins à Paris; & l'autre
 portoit de France parti de Castille
 à six Châteaux; le tout gravé avec
 les Armes de Toulouse à la Croix
 clechée, échancrée & pommetée,
 au Tombeau de Jeanne Comtesse
 de Toulouse épouse de ce Prince
 Alfonse, morte l'an 1271. qui est
 en l'Abbaïe de Gerisy, qu'ils firent
 bâtir.

Le Duc Le Lambel de l'Ecu semé de
Philippe Fleurs de Lis, qui est au Tombeau
mourut l'an de Philippe de France Duc d'Or-
 1391. selon leans dans les Cordeliers à Pa-
l'Histoire de ris, vers le grand Autel, est de qua-
la Maison tre pendans, & ailleurs de trois. De
de France.

même Charles & Louis de France *de son tombeau n'a aucune inscription.*
 Rois de Sicile, chefs des deux Branches des Comtes & Ducs d'Anjou, portent diversément le Lambel qui brise leurs Armes; car le premier y met quatre pendans, & le dernier n'en met que trois comme leurs descendans; ce qui se voit entre les quartiers d'alliance de la Maison de Lorraine, bien que ce soit le même Ecu qui est réferé au Roiaume de Naples & de Sicile.

La même chose se peut remarquer aux brisures de besans qui servent de surbrisures és Armoiries des Comtes & Ducs d'Alençon, puisnez de la Branche de Valois, dont le nombre a toujours esté incertain & sans regle, mais proportionné à la dimension & étendue de l'Ecu, & partant arbitraire à l'architecte.

M. Hautin remarque que les Monnoyeurs Bretons en usoient de même, à la monnoie que faisoit forger Jean V. Duc de Bretagne; car elle étoit tantôt marquée de

32 TRAITÉ SINGULIER
trois mouchetures d'hermines, tantôt aussi semée à l'infini, qui est le véritable Ecu d'hermines, dont les mouchetures ne doivent pas être réduites, puis qu'en blasonnant l'Ecu d'hermines la panne y est comprise en son entier.

Revenant aux Fleurs de Lis, M. de Brianville en son Abregé Méthodique & savant de l'Histoire de France, qu'il a présenté à Monseigneur le Dauphin, assure avoir veû un Calice d'or donné par le Roi Charles V. à la Sainte Chapelle du Palais à Paris, où il paroît des Ecus, dont les uns sont semez de Fleurs de Lis, & les autres n'en ont que trois. Il allegue M. de Terouëne, qui rapporte avoir veû des Monnoies de Philippe VI. marquées d'une Croix, accompagnée de quatre Ecussions avec chacun trois Fleurs de Lis seulement, de-même que de Jean son fils, en sa representation à cheval, & dit que Charles VI. avoit son Ecu à trois Fleurs de Lis timbré d'un heaume à l'antique avec

son volet, & la Fleur de Lis pour cimier.

Ainsi, il estime que Charles VI. n'est pas le premier qui n'a porté que trois Fleurs de Lis; mais qu'il est vrai que depuis lui, nos Rois ne les ont pas portées semées, & qu'au paravant ç'a été Louis le Jeune qui a marqué le premier ses enseignes de Fleurs de Lis. Aussi quelques Curieux ont, dit-il, conjecturé que ce pourroit bien être la cause pourquoi il fut surnommé Florus, & ont cité à ce propos Orderic Vitalis Moine de Saint Evroul d'Ouche, Auteur d'une Histoire Ecclesiastique de Normandie & d'Angleterre, dont je rapporterai ici le texte : *Philippus Rex anno Regni sui XLVII. IV. Kal. Augusti mortuus est, &c. Sequenti autem Dominico Ludovicus Theobaldus, filius ejus Aurelianus intro-*

*Orderici Vitalis Vita-
censis Mo-
nachi Ec-
clesiastica
Historia
lib. II. in
vita Hen-
rici I. Regis
Anglia &
Ducis Nor-
mannia an-
no 1108.
pag. 816.*

M. Berruyer de Saint Georges, qui a fort étudié la matière des Blasons, réduisant toutes les opinions en un seul article, est d'avis premièrement que les Armes de France étoient des fers de javelot nommez Francises, plutôt que des Fleurs de Lis qui en seroient la figure, se fondant sur ce que Gregoire de Tours ne parle point de la révélation qu'on prétend avoir été faite à l'Ermitte de Joierval, quoi qu'il ne fust pas fort éloigné de ce temps-là; que pour l'ancienneté de ces Armes, il croit volontiers qu'elles n'ont été hereditaires que depuis Louis le Gros, ou même depuis Louis le Jeune; & que comme il n'y a rien d'écrit touchant la réduction des Fleurs de Lis au nombre ternaire, il ne pense pas qu'on en puisse rien assurer, à moins que de s'arrêter à l'opinion commune, que depuis Charles VI. ce nombre a été particulièrement fixé.

Olivier de la Marche en ses Memoires, dit que Jean le Févre

de Saint Remi , Roi d'Armes de l'Ordre de la Toison d'Or , étoit d'avis , au sujet des Armes du Duc de Bourgogne , que les fils de France devoient porter semé de Fleurs de Lis , & non le Roi de France. Aussi les Princes de la Branche de Bourgogne n'ont jamais réduit les Fleurs de Lis , ou rarement , non plus que ceux des Branches de Berri , d'Evreux , d'Artois , ni des deux Branches d'Anjou ; mais seulement celles d'Alençon & de Bourbon , à l'imitation des pleines Armes de France..

Il y a plusieurs Ecus au Convent des Jacobins de Caën , fondé par le Roi Saint Louis , qui favorisent l'opinion d'Olivier de la Marche. On y remarque à la Chappelle de Sainte Catherine , dite Nôtre-Dame de Pitié , les Armes du Roi Charles V. avec trois Fleurs de Lis ; & celles de Philippe le Bon & de Charles le Guerrier Ducs de Bourgogne , s'y voient semées de Fleurs de Lis avec la brisure ordinaire à cette

*Enguerand
Signard .
natif de
Condé sur
Noireau en
Norman-
die , de l'Or-
dre de S. Do-
minique , E-
vêque d'Au-
xerre , &
Confesseur
de Charles ,
dernier Duc
de Bourgo-
gne , a fait*

*faire les vi-
tres de cette
Chappelle.
Il mourut
l'an 1495.
selon son épi-
taphé, qui
est aux In-
coubins à
Paris.*

Branche, & les quartiers de Bour-
gogne ancien, de Brabant, de Lim-
bourg & de Flandres avec l'allian-
ce de Portugal; mais les Fleurs de
Lis de l'Ecu d'Isabelle de Bourbon
Duchesse de Bourgogne, y sont
réduites à trois.

Nous apprenons d'un ancien
Monument en Vers Latins rimez,
qui est gravé contre la muraille du
grand Cloistre de la Chartreuse
de Vauvert à Paris, pour la fon-
dation de quatre Cellules que fit
Pierre de Navarre Comte de Mor-
tain l'an 1390. que les Armes de
ce Prince, fils puisné de Char-
les II. Roi de Navarre, Comte
d'Evreux, & de Jeanne de France,
sont écartelées de France & de
Navarre. Celles de France à trois
Fleurs de Lis seulement, & non
semées comme elles se voient en
plusieurs Vitres de l'Eglise des
Carmes à Paris, pour Jeanne d'E-
vreux Reine de France, parties au
premier côté de celles de Char-
les IV. surnommé le Bel son mari,
aussi semées..

Il se remarque aux Celestins de Paris à la Chappelle d'Orleans, & ailleurs, que Louis de France Duc d'Orleans, & Philippe d'Orleans Comte de Vertus son fils puisné, qui mourut l'an 1420. ont toujours porté semé de Fleurs de Lis, brisé d'un Lambel, Charles Duc d'Orleans son fils aîné les aiant réduites à trois; & comme il ne décéda qu'en 1465. pendant le regne de Louis XI. il est évident que le Heraut Saint Remi n'a pas compris que les Ducs de Bourgogne ses Maîtres n'ont pas affecté cette diminution de nombre de Fleurs de Lis, ne s'étant jamais conformez, ou rarement, aux Rois Charles VI. Charles VII. & Louis XI.

M. Tristan de Saint Amand, qui attribué la réduction des Fleurs de Lis à Charles VI. dit pourtant avoir veü deux vieux Ecus d'or de deux Rois portans le nom de Philippe, dont la date du regne ne se remarque point, qui ont pour inscription : *Philippus Dei gratia*

158 TRAITÉ SINGULIER
Francorum Rex, où les Fleurs de
Lis font réduites à trois; & il n'y
a point de Roi de France de ce
nom depuis Philippe VI. dit de
Valois, qui étoit bisayeul de Char-
les VI.

Il y a au Tresor de Sainte Ca-
therine du Val des Ecoliers à Pa-
ris un Reliquaire d'argent doré de
cette Martyre, au bas duquel se
voient gravées & peintes les Ar-
mes du Roi Charles V. dit le Sa-
ge, d'azur à trois Fleurs de Lis
d'or, & au dessous celles du mê-
me Monarque, aussi d'azur, mais
semées de Fleurs de Lis d'or, &
parties d'azur semées de Fleurs de
Lis d'or, à la coticce de gueules, à
cause de la Reine Jeanne de Bour-
bon son épouse. Cela est de l'an
1375. & la preuve qui suit est in-
ferée dans l'Office propre qui se
fait le jour de l'Invention des Re-
liques de Sainte Catherine, & qui
se celebre comme une Feste mo-
bile le Dimanche dans l'Octave
de l'Ascension: *Carolus quintus Re-*
gum illorum post aliquot annos suc-

cessor, anno Domini 1375. Os brachii Sanctæ Catharinæ, cuius virtutem Gallia fuerat experta, huic concessit Ecclesiæ, auro & argento præclarè ornatum.

Dans cette même Eglise, il se voit en trois différentes Chappelles des Armes peintes qui servent à ce sujet.

En la première dédiée aux Apôtres, qui est proche du Chœur & au passage de la croisée de la Nef, se voient six Armoiries. Celles qui sont au milieu & à la place d'honneur, peintes d'azur semées de Fleurs de Lis d'or, sont attribuées au Roi Charles VI. Au côté droit sont les Armes de la Reine Isabeau de Bavière, parties au premier de France, d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, & au dernier de Bavière lozangé en bande d'argent & d'azur. Du côté gauche sont les Armes de Louis de France Duc d'Anjou, qui sont d'azur à trois Fleurs de Lis d'or à la bordure de gueules. Au même côté droit sous les Armes de ladite Reine, sont celles

160 TRAITÉ SINGULIER
de Philippe de France Duc de
Bourgogne, qui sont écartelées au
premier & quatrième quartier d'a-
zur à trois Fleurs de Lis d'or, &
à la bordure componnée d'argent
& de gueules, au second & troisié-
me du Duché de Bourgogne, qui est
bandé d'or & d'azur à la bordure
de gueules. Et au côté gauche sous
l'Ecu du Duc d'Anjou est celui de
Louis de France Duc d'Orleans,
qui est d'azur à trois Fleurs de
Lis d'or, & au Lambel de trois
pendans d'argent, & au bas de
cette Vitre sont les Armes de Jean
Duc de Bourbon, d'azur à trois
Fleurs de Lis d'or, & à la cottice
de gueules.

En la Chappelle de Saint Fiacre
à droit sont les Armes de France
d'azur semées de Fleurs de Lis d'or,
attribuées au Roi Charles VI. & à
gauche d'autres armes aussi d'azur
semées de Fleurs de Lis d'or, bri-
sées d'une Croisse d'or, qu'on at-
tribué par cōcession à l'Abbaie
du Val des Ecoliers, & au Prieuré
de Sainte Catherine.

m
fi
F
C
d
L
d
a
c
d
F
g
d
à
h
p
é
e
l
d
t
e
l
a
4
4

Et à la Chappelle de Sainte Geneviève au même Prieuré, sont six sortes d'Escus aux Blasons de France. Le premier est du Roi Charles VI. d'azur semé de Fleurs de Lis d'or ; le second, celui de Louis de France, Duc d'Orleans, d'azur semé de Fleurs de Lis d'or au lambel d'argent ; le troisième, celui de Louis de France, Duc d'Anjou, qui est d'azur semé de Fleurs de Lis d'or à la bordure de gueules ; le quatrième est l'Ecu de Jean de France, Duc de Berry, d'azur, semé de Fleurs de Lis d'or à la bordure engreslée de gueules ; le cinquième est l'Ecu de Philippe de France Duc de Bourgogne, écartelé au premier & quatrième quartier d'azur semé de Fleurs de Lis d'or à la bordure componnée d'argent & de gueules, au second & troisième de Bourgogne l'ancien ; enfin le sixième est l'Ecu de Jean Duc de Bourbon, qui est d'azur semé de Fleurs de Lis d'or à la cotice de gueules ; & les Escus de cette dernière Chappelle se trouvent

162 TRAITE' SINGULIER
rangez selon l'ordre de la naissance & primogeniture de ces Princes.

Il y a encore d'autres exemples de toutes ces differences en l'Eglise & Paroisse de Saint Gervais à Paris, aux Vitres de la Chappelle Nôtre-Dame, derrière le Chœur; car on y voit les Armes du Roy Louis XI. qui sont d'azur à trois Fleurs de Lis d'or, l'Ecu timbré d'un Casque couronné, surmonté d'une Fleur de Lis d'or, & entouré du Colier de l'Ordre Saint Michel: ce qui fait connoître que c'est ce Monarque. Et plus bas aux deux côtez sont à droit les Armes de René Duc d'Alençon, qui sont d'azur semées de Fleurs de Lis d'or, à la bordure de gueules besantée d'argent, & de l'autre côté à gauche, sont les Armes de Jean Duc de Bourbon, d'azur semées de Fleurs de Lis d'or à la cortice de gueules.

Jean de Dormans, Cardinal du S. Siège, & Evêque L'on voit en la Chappelle de Saint Jean l'Evangeliste de Dormans au College appellé de Beauvais, situé en la rue du Parc Brut-

beau à Paris, quatre Armoiries de France, deux à la Vitre de derrière l'Autel du Chœur; les deux autres à la Vitre du fond de la Nef, qui se réfèrent à Charles V. Roi de France, & à Charles Dauphin de Viennois son fils & successeur à la Couronne. Celles du Chœur sont d'azur aux Fleurs de Lis d'or sans nombre pour le pere; celles du fils sont aussi semées de même, écartelées d'or au Dauphin d'azur, qui est de Dauphiné, & les deux Ecus de la Nef sont d'azur à trois Fleurs de Lis d'or pour le Roi, & encore de France aussi d'azur à trois Fleurs de Lis d'or écartelé de Dauphiné comme ci-dessus pour le Dauphin son fils aîné, & sous le même Ecu de France, est la representation de ce Monarque, la Couronne en tête rehaussée de Fleurons & de Perles alternativement, sa robe ou habillement long de couleur bleuë-celeste.

Ces exemples font remarquer que l'Ecu de France est représenté en même lieu, & dans le même

de Beauvais, Guillaume de Dormans son frere aîné, pere de Miles de Dormans Evêque de Beauvais, tous trois Chanceliers de France, és années 1361, 1370, 1373, 1380, 1381, 1387. Fondateurs du College de Beauvais.

164 TRAITE' SINGULIER
remps, semé de Fleurs de Lis, &
à trois Fleurs de Lis. La même
différence se trouve aux Armes
des Ducs d'Orléans, d'Anjou, de
Berri; de Bourgogne, d'Alençon,
de Bourbon, & autres Princes de
la Maison Royale.

C'est que bien souvent les Gra-
veurs, les Sculpteurs, les Peintres
& les Enlumineurs suivoient l'é-
tenduë des Sceaux & des Ecus.
Cela se voit ainsi en diverses Ar-
mes anciennes des Maisons de
Hainaut aux Pais-bas, de Luff-
gnan, de Parthenai, de Lezai, de
Preulli, d'Alongni en Poitou, de
Rohan, de Montauban, de Mo-
lac, de Beaumanoir, de Malestroi,
de Quebriac en Bretagne, de Me-
hun en Gastinois, de Choiseul en
Champagne, du Bellai en Anjou,
de Pelletot, Painel, de Montenai,
de Blainville, de Villequier, de
Vicupont, d'Aché, de Rouvrai,
d'Escalles, de Thieuville, de Rou-
ville en Normandie, de Boulain-
villier, de Saveuse & d'Argies en
Picardie, de Brancas en Proven-

*M. d'Ho-
sier en la
Genéalogie
de Choiseul,
qu'il a pu-
bliee, parle
du nombre
différent
de ses Bil-
lettes qu'il
verifie par*

ce, de Cardaillac en Languedoc, & une infinité d'autres, dont les pièces de leurs Ecus sont tantôt en moindre & tantôt en plus grand nombre.

des Tombeaux de cette Maison, & autres preuves antiques.

Les Croisettes des Armes de Mauquenchy-Blainville, sont représentées en nombre pair dans le Recueil des Maréchaux de France par Jean le Feron; mais la figure qui est à la porte de Gamilly en la ville de Vernon, les représente semées, & en nombre infini & dissemblable.

M. le Laboureur dit aussi fort à-propos, que cette réduction des Fleurs de Lis est plutôt arrivée par hazard, que par meûre délibération; & il allegue pour fondement quelques Sceaux du Châtelet de Paris, dont le Roi Charles VI. se servoit souvent, lorsqu'il n'avoit pas le grand, pendant les desordres de son Regne; le Graveur croiant avoir satisfait au dessein de faire un Ecu semé de Fleurs de Lis, d'en mettre deux en chef, & une à la pointe, où il étoit plus étroit. Cela est plus vraisemblable, que de s'arrester à ce que dit Jean Gerson du nombre ternaire des Fleurs de Lis, qu'il

En ses Notes sur l'Histoire de Charles VI.

Part. 2.

pag. 358.

166 TRAITE' SINGULIER
veur représenter les trois Etats dit
Roiaume.

*Admiranda
Gallarum
compendio
indicata
cap. 3.*

*Cosmogra-
phia sele-
ctiora.*

Si Janus Cecil Frey a été con-
traire aux Fleurs de Lis, il n'a pas
toujours été de même sentiment :
car en un de ses Traitez au chapi-
tre intitulé , *Gentilitia Galliarum
insignia Lilia* , il parle en leur fa-
veur , & dit que les Fleurs de Lis
des Armes de France étoient an-
ciennement sans nombre , & ont
été depuis réduites à trois ; & que
c'est ce qui se voit d'ordinaire par
l'Ecu de Charlemagne : *Lilia Gal-
liarum insignia pulcherrima ceber-
rimaque antiquitus , non trina tan-
tùm , sed absque numero , quod vel
notato vulgariter Caroli Magni
Scuto liquet , sed causa ratioque nulli
hactenus ostensa.*

Cét Auteur , pour faire allusion
au nombre ternaire des Fleurs de
Lis , dit qu'elles représentent les
trois parties de la Gaule , l'Aqui-
tanique , la Belgique , & la Celti-
que ; ou bien les Druides , les
Bardes , & les Eubages des anciens
Gaulois ; ou les trois Races Roia-

les, la Merovingienne, la Carlovingienne, & la Capete; ou les trois Etats du Roiaume, le Clergé, la Noblesse, & le Peuple; ou les trois Ames, vegetante, sensitive, & raisonnable, & plusieurs autres comparaisons qu'il fait sur ce nombre de trois. Il finit, en réfutant de qu'il avoit dit des Fleurs de Lis touchant l'opinion des Haches, disant qu'elle peut être fausse, & il congratule la France sur ces Fleurs toujours triomphantes:

*Si Ver æternum est, quod perpetuo
flore virefcit,
Gallia verè trino flore perenne
viret.*

*Cetera quæ
de Liliis hic
sum com-
mentatus
nimis quam
decanata,
aut etiam
falsa sunt,
ego Francia
sic gratuler.*

CHAPITRE XV.

*A quel titre plusieurs familles portent
des Fleurs de Lis.*

Dieu qui est admirable en tous ses ouvrages, a mis des traits & des linéamens tous divers dans chaque individu, pour le

discernement des hommes, & leur a inspiré l'imposition des noms pour chacun en particulier, afin de les

*L. ad recog-
noscehdos.
10. Cod. de
Ingenuis &
manumissis.* rendre reconnoissables. La Juris-
prudence en demeure d'accord; &
cela a été suivi du port des Ar-
mes pour la distinction des famil-
les : *Quia per signum cognoscitur
signatum.* Néanmoins tous ceux
qui semblent porter mêmes noms
ou mêmes Armes, n'ont pas tou-
jours une même origine.

Ainsi les maisons qui portent
des Fleurs de Lis, & qui n'ont pas
l'honneur d'être du Sang de Fran-
ce, n'ont aucun rapport par leurs
Armes avec la Roiale : *Quia omne
simile non est idem.* Et c'est un er-
reur populaire de se persuader que
toutes celles qui portent ce sym-
bole, le tiennent de la liberalité
du Prince, comme si tous ceux
qui portent des Léopards les te-
noient des Rois d'Angleterre, ou
de Dannemark; ceux qui ont des
Châteaux, des Rois de Castille;
ceux qui ont des Lions, des Rois
de Leon; ceux qui ont des Paux,
des

des Rois d'Arragon; ceux qui ont des Aigles, des Rois de Pologne, &c.

Il est vrai qu'il y a des Auteurs qui tirent l'origine des Armes de Goulaines, d'Étain, Foucaut-Saint-Germain, de la Chambre-Barjat, de Sainte Marie de Pifau-re, de Pomeure-Belleassise, & autres, de celles du Roiaume, à cause des Fleurs de Lis qu'elles portent: ce qui n'est fondé sur aucune preuve valable, pour se prevaloir d'un si illustre Blason; & il seroit aisé de réfuter cette opinion sans blesser l'ancienneté de ces Maisons: toutefois les Armes de Goulaines se pourroient rapporter à celles d'Angleterre.

Les Historiens Anglois disent qu'Edouïard III. Roi d'Angleterre ajouta les Armes de France à celles de son Roiaume, comme fils d'Isabelle de France, & parce que son fils Edouïard avoit pris le Roi Jean prisonnier de guerre devant Poitiers: ce que les successeurs ont continué jusques à pre-

Hist. de France d'August. du las. Tresor Heraldique.

Claude Malingre. Antiquitez de Pavie.

Gilles Bouvier, en son

Armorial blasonne

l'Écu de Foucaut

d'azur, semé de

Fleurs de Lis d'argent, &

maintenant elles paroissent d'or.

Nicolaus

spicer de studio militati.

Edouïardus

Biffius in

Codicibus M. S.

170 TRAITE' SINGULIER
sent, donnant néanmoins la préférence & la place d'honneur à l'Écu de France.

M. du Fresne du Can-ge. Les Commentaires sur l'Histoire de Jean Sire de Joinville, nous apprennent que le jeune Prince d'Antioche reconnoissant les bienfaits qu'il avoit receûs de la France, écartela ses Armes de Poitiers & d'Antioche, & les mêla avec celles du Roi, pour lui rendre honneur, portant les Fleurs de Lis semées; & que Constance, fille de Boémond Prince d'Antioche, transporta ces Armes à Raimond de Poitiers son mari, comme il se voit jusques à present en l'un des quartiers de l'Écu de Poitiers, sur la porte d'une Maison qui est en la ruë de Paradis à Paris, que fit bâtir environ l'an 1505. Guillaume de Poitiers, Seigneur de Clerjeux, Gouverneur de Paris.

Cette Maison appartient maintenant aux Benedictins qui ont succédé aux Guillemins, & ceux-ci aux Servises, appellez Blancs-Manteaux.

Mais le principal motif du port de ces Armes, est l'alliance que prit Boémond Prince d'Antioche, fils de Guichard Prince de Salerne, avec Constance de France,

- fille du Roi Philippe I. desquels
 a étoit sorti Boémond II. pere de
 - Constance , femme de Raimond
 s de Poitiers , à cause d'elle Prince
 c d'Antioche.

- De-même Jeanne Comtesse de *Hist. d'A-*
 - Ponthieu , de la Maison de Mont- *lonçon de*
 - gommery , femme de Simon de *Gilles de*
 s Dammartin , & fille de Guillau- *Bry de la*
 c me Comte de Ponthieu , écartela *Clergerie.*
 - ses Armes de celles de France , se- *Hist. de*
 - mées de Fleurs de Lis , à cause *Montmo-*
 c d'Alix de France sa mere , fille du *rency d'An-*
 , Roi Louis le Jeune , & en trans- *dré du Chef-*
 d fera le quartier avec sa succession *no.*
 c à Jeanne Comtesse de Ponthieu , *Hist. de*
 s sa fille , femme de Ferdinand III. *Harcourt*
 r Roi de Castille & de Léon , & à *liv. 8.*
 n tous leurs descendans , comme il
 t se voioit ci-devant au lambris de
 c l'Hôtel de Harcourt , ruë des Ma-
 , çons à Paris , avant qu'il fût dé-
 t moli.

t Blanche de France , fille du Roi *Estevan de*
 c Saint Louis , aiant épousé Ferdi- *Garibai.*
 , nand surnommé de la Cerda , fils
 - aîné d'Alfonse X. Roi de Castille,
 , elle en eût Alfonse pour fils aîné ,

*Ioannes
Mariana
de rebu
Hispanicis.*

172 TRAITE' SINGULIER
sur lequel Sance IV. son oncle,
frere puisné de son pere, usurpa
les deux Roiaumes de Castille &
de Léon, il prit les Armes de ces
deux Couronnes avec celles de
France semées de Fleurs de Lis au
second & troisiéme quartier, ainsi
qu'il se peut voir aux Vitres des
Cordelières de Saint Marcel à Pa-
ris. Louïs d'Espagne, dit de la
Cerda, continua le port de ces Ar-
mes, à l'exemple de son pere; &
Isabelle sa fille les transporta à
Bernard fils naturel du Comte de
Foix, desquels sont descendus les
Comtes & Ducs de Medinaceli,
qui ont continüé le Blason de Fran-
ce avec ceux de leur origine, & le
surnom de la Cerda.

Marie d'Espagne Comtesse de
Biscaie, fille du même Ferdinand
d'Espagne, ou de la Cerda, fem-
me en premières noccs de Char-
les d'Evreux Comte d'Etampes,
puis de Charles de Valois Comte
d'Alençon, portoit écartelé au se-
cond & troisiéme de France, semé
de Fleurs de Lis pour la même

raison cy-dessus , au premier de Castille, & au quatrième de Léon. Ce qui se remarque aux Vitres de la Chappelle d'Alençon des Jacobins à Paris , où est son sepulcre de marbre, près celuy du Comte d'Alençon son mari , qui marque son décès au 19. Novembre 1369. L'habit de la Statuë de ce Prince est semé de Fleurs de Lis , & celuy de la Princesse , de Châteaux, pour faire allusion aux Ecus & aux Emaux de France & de Castille.

Le Roi Charles VII. aiant érigé en Comté la Baronnie de Laval, par Lettres du 27. Juillet 1429. en faveur de Guy XIV. fils de Jean de Montfort, dit Guy XIII. qui épousa Isabelle de Bretagne, fille de Jean VI. Duc de Bretagne, & de Jeanne de France, fille du Roi Charles VI. les Comtes de Laval prirent les pleines Armes de France à trois Fleurs de Lis au premier quartier, & brisées d'une bande componnée au quatrième, avec celles de Montmorency-
Hist. de Laval par Pierre le Band.
 Laval au second & troisième, &
Hist de Bretagne de

*Reyraud
à Argenté
chap. 40.*

sur le tout de Vitré: ce qui se ve-
rihé encore à - present dans une
Chappelle aux Celestins, & aux
Vitres du Chœur des Carmes, &
ci-devant en leur Jubé, avant qu'il
fût démoli, de-même que sur l'an-
cienne porte du College de Reims
à Paris pour l'Archevêque Pierre
de Laval.

*André du
Chesne, en
l'Histoire de
Montmo-
rencé, au
sujet d'A-
gnés de
Pontoise.*

*Charles Se-
gouin en son
Trésor He-
raldique.*

Il y a aussi des Armes que l'on
attribuë aux Charges; comme
l'Ecu d'azur semé de Fleurs de Lis
d'or, brisé d'un lambel d'hermi-
nes, que portoient Gautier &
Dreux Comtes du Wexin Porte-
Oriflâmes de France, & leurs des-
cendans, à - cause de cette Charge
qu'ils prétendoient hereditaire en
leur Maison, si l'on déferé au sen-
timent de plusieurs notables Au-
teurs, & récemment à celui de
M. de Quitri, de la Maison de
Chaumont, qui avoit relevé ces Ar-
mes quittant les siennes qui sont
des plus anciennes.

Néanmoins il ne paroît pas que
les Seigneurs qui ont eû l'honneur
de porter l'Oriflâme depuis l'an

1214. aient jamais porté les Fleurs de Lis en cette qualité , & de ce nombre font ceux de Montrigni, de Chevreuse, d'Erqueri, de Noiers, de Charni, d'Andrehan, de Villiers, de la Trimouille, des Bordes, d'Aumont, de Bacqueville-Martel, & de Betas.

Plusieurs Maisons Souveraines ou de haute marque portent les Armoiries de France par concession, comme les Ducs de Milan, de Lenos, de Ferrare, de Toscane, les Sires d'Albret & Bentigvoli, Princes de Bologne; mais ils en parent leurs Ecus, non comme propres, les posant au quartier d'honneur, sans autre attribution; car ils ont leurs Armes particulières & familières, exemptes de communauté & de mélange, avec ces Armes Roiales.

D'autres, qui ont esté honorez de quelque pièce de ces Armes, ne se peuvent prévaloir de l'Ecu de France, qui est indivisible, puisque le Roi, sur le modelle de la Divinité dont il est l'Image vivan-

Jean Sire de Lonville, Hist. de S. Louis 1 X. du nom.

Chroniques de Jean

Froissart.

Sevole &

Louis de

SainteMarthe,

en

l'Hist. de la

Maison de

France.

André du

Chefne en

l'Hist. de la

Maison de

Montmorency & de

Laval.

Gui Coquil-

le en l'Hist.

de Niver-

nois.

Bartholo-

mous Chas-

sanens de

Gloria

mundi.

M. Blanchard, Hist. de Paris. 176 TRAITE' SINGULIER
Jean Bapt. l'Hermito, dit Tristan de Soliers en sa Toscane Françoise. Claude Malingre. Mercure François par Richer. Tresor Heraldique de Charles Se- goin. Antiquitez de Paris de Jacques du Breuil, & de Claude Malingre. Hist. de l'Abbaie d'Oüen de Rouën, par D. François de Pomme-rais. Hist. de Tournay de Jean Cousin & de Jean Vvasson.
te en terre , ne communique sa gloire à personne , comme dit tres- bien Chassanée , en se servant de ces paroles sacrées , *gloriam meam alteri non dabo.*

Mais il y en a qui portent quelques Fleurs de Lis pour récompense de services , comme les Maisons de Clermont - Châtes , de Ville- neuve-Trans , de Falve , de l'Hôpital - Vitri , Alviano , Morosini , Ghigi , de Vic , &c. Les autres en obtenant des Lettres d'Annoblissement , comme les parens de Jeanne Daï Pucelle d'Orleans , Vibe Danois de nation , Ferrier , Libertat , Hostager , Zamet , & plusieurs semblables , dont les exemples sont récents.

Des Communautez ont aussi souvent obtenu la prérogative de porter les Fleurs de Lis , comme les Eglises Cathedrales de Reims , Paris , Langres , Laon , Châlons , Noïon , les Abbaïes de Sainte Geneviève de Paris , & de Saint Oüin de Rouën , fondées sous le titre de Saint Pierre ; celles de

Saint Denis en France, de Long-
 champ, d'Ardaine, d'Hierre, de
 Saint Maixant, & autres; le Mo-
 nasterie de Sainte Croix de la Bre-
 tonnerie, l'Université de Paris; plu-
 sieurs Villes, comme Tournai, Or-
 léans, Châlons, Pui en Velai,
 Caën, &c. ont eû le même pri-
 vilege: ce qui est confirmé par le
 témoignage de plusieurs Histo-
 riens.

* Grand nombre de Maisons qui
 ont des Fleurs de Lis de leur chef,
 j'entens parler de ces anciennes
 fouches, les possèdent avec leurs
 Noms par succession héréditaire,
 & leurs Armes se trouvent parlan-
 tes par une allusion respectueuse: ce
 qui se peut remarquer en la Mai-
 son de la Tour d'Auvergne, & en
 celles de Tournon, de Tourzel-
 Allegre, de Caseneuve-Simiane,
 qui portent des Tours avec des
 Fleurs de Lis semées, cette der-
 nière portant les deux ensemble,
 & la seconde aiant quitté la Tour
 dans ces derniers temps, pour mieux
 affecter l'Ecu de France.

*Antiquitez
 d'Orléans
 de François
 le Maire.
 Et d'Angel-
 mens.
 Histoire de
 Châlons de
 Pierre Pey-
 puy.
 Sebastien
 Rouillard
 en l'Histo-
 re de Lang-
 Champ.
 Antiquitez
 du Puy en
 Auvergne
 d'Odon
 Giffreau.
 Antiquitez
 de Caën, de
 Charles de
 Bourguevil-
 le.
 Plan de la
 même Ville.
 Jean Char-
 tier, sur l'an
 1440.
 * Histoire
 d'Auvergne
 de la Tour
 Et de Tu-
 rnerne, par
 M. Jusel,*

L' Armorial
de Gilles
Bouvier
blasonne les
Armes de
Tournon
d'azur semé
de Fleurs de
Lis d'or à
la Tour de
guelles.

Lib. Cant.
6. 4.

Augustin
du Pas at-
tribué aux
Barons de
Château-
Briant des
pomes de
pin pour
Armes pri-
mitives.

Et comme ces Maisons sont il-
lustres en grands Capitaines & en
grands Hommes, ils ont sans dou-
te pris le symbole de leurs Armes,
sur cette noble expression du Roi
Sage, qui parlant de David son
pere, de ses Forteresses & des Bou-
cliers qui y étoient en magasin,
pour armer les plus vaillans d'If-
raël, y ajoute les Fleurs de Lis:
*Sicut turris David, &c. qua adi-
ficata est cum propugnaculis, mille
Elypei pendent ex ea omnis armatu-
ra fortium, &c. qui pascuntur in
Liliis.*

Sur semblable fondement les
Maisons de Toüars, de Comptour-
d'Achon, de Châteaubriant, du
Châtelet, de Tilli, du Bellai, de
Bellefouriére, de Massi, & plusieurs
autres, portent des Fleurs de Lis,
comme si c'étoient des Dards, Flé-
ches, bouts de Sceptres, fers de
Lance, Javelots, Haches d'Armes
ou Francises, dont les Tours &
Châteaux étoient munis, sur l'allu-
sion de ces instrumens de guerre,
comme Tilli ou de Tilleio est dé-

rivé à Telo, du Bellai aut de Bel-
lajo à Bello.

Cét erreur est si ordinaire, de *Le même*
croire que toutes les Fleurs de Lis *August. du*
ont de la correspondance avec l'E- *Pas Hist. de*
cu de France, que par imitation *Bretagne,*
elle s'est attachée aux Hermines, *Pierre de S.*
dont est faite la doubleûre du man- *Julien, en*
teau Roial semé de Fleurs de Lis; *ses Milan-*
car tous ceux qui ont porté ce *ges Histori-*
Blason, soit entier, soit en partie, *ques.*
ainsi que les Barons de Ferrières, *Gui le Bor-*
les Seigneurs de Derval, de Rostre- *gne de La-*
nan, d'Acigné, de Chandio, de *meur, en*
Stavelle, d'O, de Vivonne, du *son Armo-*
Pontbellenger, de Neufville, d'An- *rial de Bre-*
lest, Gusman, & autres, se pré- *tagne.*
fument fabuleusement descendus de
la maison de Bretagne, en quoi
ils font préjudice à leur antiquité;
car Pierre de Dreux, Jean I.
Jean II. Artus II. & Jean III.
Ducs de Bretagne, ont porté l'E-
chiquier, & la bordure de Dreux,
qu'ils brisoient seulement d'un
franc quartier d'Hermines, com-
me ont fait quelques puisnez des
premiers Ducs de Bourgogne, Sei-

gneurs de Sombernon, portans le furnom de Montagu, depuis 1270. jusques en 1390. Aussi l'Écu d'hermines plein n'a été en usage en la Maison de Bretagne que sous Jean IV. dit de Montfort, depuis l'an 1341. qu'il souûtint une sanglante guerre contre Charles de Blois, qui se termina après la Bataille d'Aurai, par le Traité de Guerrande.

Armorial de Jean Volant. Hist. d'Amiens d'Andrien de la Mortière. Gonsalo Argoso de Molina de Nobleza del Andalozia. L'Armorial de Zelande M. S. blasonne Griskerque de sable à neuf Fleurs de Lis d'argent.

Les Maisons qui portent les Fleurs de Lis, les ont prises en trois manières. Les unes les portent semées, comme és Armes de Beaumont, Fréauville, Saint Briffon, Saint Gilles, Saint Valeri, Mortemer, Brucourt, Recusson, du Fai, Carrouges, Chenevière, Alleman, Chambes, Moreul; d'autres les ont en nombre certain, comme aux Ecus de Montgomeri, Nino, Venois, Porçon, Queret, Vignacourt, la Marzelière, Farneze, la Rochefaton, Kenellec, Brillac, Nanteuil, Chamblai, Griskerque, Bazentin, Arscot; ou enfin en nombre singulier, comme Saint Germain-d'Argences, Digby, aux

Epauls, Condé, Parfouru, Sainte-Marie, Clerci, Andelot, Richignevoisin, le Bouteiller, &c.

Il y a un exemple particulier en France touchant les Fleurs de Lis dans la Maison de Bethune, dont les Lambrequins ou Pannaches qui ombragent le Casque, sont de couleur d'azur semées de Fleurs de Lis d'or; & en Angleterre l'exemple est commun de les porter d'hermine.

*Hist. de la
Maison de
Bethune,
par André
du Chesne.*

En finissant ce Chapitre, j'ai crû être obligé de déclarer, pour le respect que je dois au Roi, & à sa Souveraineté, qu'il y a certains Nobles, Verriers de profession, en quelque Province de ce Roïaume, lesquels, de leur propre mouvement, sans concession de sa Majesté, ni des Rois ses prédecesseurs, ont eû l'audace de porter les pleines Armes de la Monarchie, tant en Ecu qu'en Cimier, qui est une étrange felonnie, & une contravention sans exemple, ajoûtans, comme en triomphe, cette superbe Devise, *Audenti successit opus.*

*Recherche
des Nobles
de l'an
1668.*

CHAPITRE XVI.

Réflexions sur tout ce Discours, qui se réduisent à quatre principaux points.

AVANT que d'entrer en matière, nous dirons que le premier de ces points concerne le Blason de l'Ecu de France; le second, sous quel regne les Fleurs de Lis ont commencé; le troisième, en quel tems les Armoiries en général & les brisures ont été introduites; & le quatrième, s'il est certain, ou non, que les Fleurs de Lis aient été réduites à trois.

Pour le premier, il est constant que nos Rois ont porté anciennement diverses Devises en leurs Etendars, comme des Chiffres, des Monogrames, & des Croix, de la manière que l'Histoire de Beauvais nous représente: Que M. Petau avoit autrefois dans son Cabinet une pièce de Monnoie d'ar-

*Histoire de
Beauvais
d'Antoine
Loisel.
M. Boute-*

gent de Charles le Simple, où étoit *rouï en ses*
 marquée une Croix un peu patée, *Recherches*
 & des Chiffres au Contre-scel. *des Mon-*
 Ce n'est pas pourtant que de toute *noies, dit*
 ancienneté nos Souverains n'aient *que Char-*
 pû porter dans leur Ecu l'arme ap- *bert, Chil-*
 pellée Francife, que plusieurs ont *perie, &*
 nommée Javelot, Hache, Dard & *Cloaire*
 Pertuisane; mais cette figure peut *Roi de*
 être plutôt un Sceptre ou Bâton *France, fi-*
 de commandement enrichi d'une *rent fabri-*
 Fleur de Lis; & selon la pensée de *quer des*
 Strabon, les Rois des Perſes, des *pièces de*
 Medes, des Assyriens & des Baby- *monnoie,*
 loniens rehausſoient leurs Sceptres *sur lesquel-*
 de la gloire de cette Fleur. *les il y avoit*
une Hoſtie
au deſſus
d'un Calice,
M. Thiers

Ne peut-on pas croire que la *en son Trai-*
 Fleur de Lis est l'extrémité du Sce- *té du Saint*
 ptre, puisqu'on y a marqué la tra- *Sacrement*
 averse qui est entre le pied & la *de l'Autel*
 Fleur, qui sert à l'enchaſſement du *dit la même*
 fleuron dans le Sceptre ou Verge *choſe.*
 Roiale? *Strab. lib.*
16.

Le Bâton qui ſoutient la Fleur *Lib. Sapient-*
 de Lis, n'est pas moins myſterieux *tia c. 6. v.*
 qu'elle ſeule: car l'on ſçait bien que *22.*
 Salomon parlant aux Rois, les in-
 vite & exhorte de ſe plaire dans

leurs Trônes , & de cherir leurs Sceptres : *Delectamini Sedibus & Sceptris, ô Reges terra!* Ce qui s'entend de la Sagesse avec laquelle ils rendent la justice à leurs peuples, étant assis dans leurs Trônes, & de la manière qu'ils les gouvernent, le Sceptre à la main, selon cette excellente expression de l'Ecriture :

Numero-
rum c. 20.

Michée. 7.

Tolle virgam, & congrega populum, &c. Pasce populum tuum in virga tua, gregem hereditatis tuae.

Mais de tout tems la Fleur de Lis qui paroît à l'extrémité du Sceptre, a été plus auguste & en plus grande veneration que le Bâton on foubassement : aussi la tête est plus noble que les autres parties du corps.

Hebr. c. 11.

Cette vérité est remarquée par l'Apôtre, parlant de Jacob, qui adora l'extrémité du Sceptre, en benissant les enfans de Joseph : *Fide Jacob moriens singulos filiorum Joseph benedixit, & adoravit fastigium virga.*

Esther c. 5.
8. & 15.

La même chose se confirme en l'exemple d'Esther, qui baïsa le

DU BLASON. 185

haut du Sceptre d'Assuerus, qui étoit la marque de sa clemence : *Extendit contra eam virgam auream quam tenebat manu : qua accedens osculata summitatem virga, &c. At ille Rex, more, Sceptrum aureum pratendit manu, quo clementia monstratur.*

L'on pourroit encore dire que les Fleurs de Lis seroient une espece d'architecture & d'ornement qui est placé à l'extrémité du Sceptre, de même que les Fleurs de Lis qui seroient de chapiteau aux colonnes du Temple de Dieu : *Et super capita columnarum opus in Lib. 3. Reg. modum Lili posuit, &c. quasi Lili 6. 7. Flores, & lucernas desuper aureas.*

Ceux qui rejettent l'antiquité Robert. Gaimmémoriale des Fleurs de Lis, guin. lib. 4. c. 1. attribué l'institution des Pairs de France à Charlemagne. font en peine de sçavoir en quel Jean du Tillet en ses Chroniques tems ces symboles ont commencé. La plupart en rapportent le commencement au regne de Louis le Jeune, l'an 1179. & disent que ce Prince aiant fait sacrer & couronner Philippe Auguste son fils, les Pairs y firent leur première la rapporte

Digitized by Google

au même ; néanmoins il avoient qu'il peut y avoir de la contradiction, parce que les Fiefs n'estoient pas encore hereditaires. Theodoro Hoëpingue paragr. 6 dit que cette origine s'attribuë diversément, savoir à Charlemagne, à Pepin & à Hugues Capet. Et Jacques Auguste de Thou, historiarum sui temporis tomo 6. pag. 31. ne résout point si c'est sous la 2. ou la 3. Race, mais s'arrête seulement

fonction; & que les ornemens qui servirent, étoient semez de Fleurs de Lis pour la première fois. Mais l'on peut croire que l'origine de ces Symboles est beaucoup plus ancienne, étant fort difficile d'en marquer précisément le temps; & je présume qu'en cette action si solennelle du couronnement de Philippe Auguste, l'on se servit des Fleurs de Lis sans pied destal & sans bâton, pour leur donner plus de justesse, de beauté, & de singularité.

Cette pensée, que ces Armes soient des Sceptres, n'est pas sans fondement; car Louïs le Gros portoit l'Ecu d'azur à huit Sceptres boutonnez, qui se terminent par des Fleurs de Lis d'or, en forme de Labarum, ou de rais d'Escarboucle. Il en reste plusieurs Monumens en la celebre Abbaïe de Saint Victor à Paris, qu'il fonda, selon Suger, Gaguin, Claude Robert, & autres Historiens, l'an 1113. & c'est le Blason qu'elle porte jusqu'à présent, qui se remarque

en cette Eglise, en son Chapitre, Refectoire, Dortoir, & en tous les lieux Claustraux & maisons qui en dépendent. Ce qu'on appelle Labarum a été fait sur le modele de celui que fit porter Constantin comme en trophée, lorsqu'il livra combat au tyran Maxence: *In hoc Signo vinces.*

Cette Abbaïe conserve deux Sceaux du même Roi, que M. le Tonnelier, qui en est Sous-Prieur, m'a communiqué; l'un est attaché à la Chartre de la fondation du Prieuré de Puiseaux faite par ce Monarque l'an 1112. & l'autre tient à la Chartre de la fondation de cette Abbaïe. Ces Sceaux ne contiennent aucunes armes; la figure de ce Prince y paroît dans un Trône, tenant un Sceptre, au haut duquel est uncespece de fleuron à trois pointes, & autour est écrit, *Ludovicus Dei gratia Francorum Rex.*

Mais il y a lieu de croire que Louis le Jeune, fils du même Roi, a été le premier qui a porté les

*Orderici
Vitalis An-
glicana Vti-
censis Mo-*

M. DE LA HARPE, HISTOIRE DE FRANCE, TOME V, CHAPITRE LXXVII, PAGE 187.

*nachi Eccle-
sastica hist.
lib. 11. pag.
836.*

Fleurs de Lis sans bâton, aiant pris en ses Armes les Fleurs qui ornoient l'extrémité des Sceptres que le Roi son pere & ses prédécesseurs portoient en leurs Ecus : car ce n'a pas été sans raison qu'il a été nommé *Ludovicus Florus*, par Ordericus Vitalis, contemporain de son regne.

On dispute encore pour sçavoir en quel temps les Armoiries ont commencé; & sur cela les Auteurs sont fort partagez : mais il ne faut pas juger des familles ordinaires comme de la maison Roiale. Il est presque certain que les particuliers ne commencèrent à porter ordinairement ces Symboles, que du tems des Croisades, l'an 1096. si ce n'est que l'on défere au sentiment de Henri Spelman, qui remonte jusqu'en 1066.

*André. Fa-
vin, Thea-
tre d'Hon-
neur.*

Plusieurs tirent cette origine des Joustes & des Tournois, comme André Favin, lequel parlant de ceux d'Allemagne, dit que le premier Tournoi fut fait par l'Empereur Henri, surnommé Loïseleur,

Duc de Saxe, le Dimanche d'après les Rois, l'an 938. où se trouverent les Cercles de Suaube, du Rhin & de Bavière, & que les combattans portoient des tresses blondes, des barbes d'or, leurs sayes, cottes d'armes & hoquetons parris, coupezz, tranchez, taillez de diversés couleurs.

Aurea Casaries, atque aurea Virg. lib.
vestis 8. Æn.

Virgatis lucent sagulis, tum la-
Etea colla

Auro innectuntur.

Mais il s'est glissé une erreur *Gabriel du*
tres-grossière, de croire que le Ca- *Moulin en*
talogue qu'a publié du Moulin, & *son Histoire*
dressé par les Herauts de plusieurs *de Norman-*
Provinces, des Armes des Banne- *die.*
rets & Bacheliers, soit aussi ancien
que la première Croisade de l'an
1096. Car elle se raporte à la fin
du regne du Roi Charles V. & fait
ensuite mention de Charles fils
ainé de France, Dauphin de Vien-
nois, de Louïs de France, Comte
de Valois, depuis Duc d'Or-
leans, de Louïs de France, Duc

190 TRAITE' SINGULIER

d'Anjou, de Jean de France, Duc de Berri, de Philippe de France, Duc de Touraine, & enfin de Bourgogne, de Philippe de France, Duc d'Orleans, de Pierre, Comte d'Alençon, de Jean d'Alençon, Comte du Perche, de Louïs d'Evreux, Comte d'Etampes, de Louïs, Duc de Bourbon, de Jean de Bourbon, Comte de la Marche, de Jacques de Bourbon, Sire de Préaux, de Jean d'Artois, Comte d'Eu, de Charles d'Artois, Seigneur de Saint-Valeri, de Robert de Sicile, Prince de Tarente, de Charles de Sicile, Duc de Duras, de Pierre, Comte de Dreux, de Robert de Dreux, Sire de Beu, de Gauvain de Dreux, Seigneur de Beaufart, de Jean Duc de Bretagne, de Gui de Bretagne, Comte de Pentieure, & de Philippe Duc de Bourgogne de la première Branche, tous Princes du Sang. Et tous les Chevaliers qui sont emploiez en cette Liste vivoient environ l'an 1380. comme il se voit dans les Annales de France écrites à la main, qui

finissent cette même année, & dirent qu'en 1369. au sujet de la plainte que firent en Parlement le Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret, & autres Grands du Duché de Guienne, contre Edoüard Prince de Galles leur Seigneur, les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, les Comtes d'Alençon, d'Eu, & d'Etampes, tous portans les Fleurs de Lis, y eurent séance. Enfin ce qui prouve encore cette erreur, c'est que dans le tems qu'on fixe ce Catalogue en 1096. les Princes puisnez de la Maison Roiale ne portoient point de Fleurs de Lis.

Ce fut vers le regne de Saint Louis, qui commença l'an 1226. que les brisures furent introduites, pour distinguer les puisnez des aînez; parce qu'auparavant, l'aîné seul continuoît les Armes de la Famille, & chaque puisné en portoit d'autres, qui avoient quelquefois du rapport à l'Ecu de l'aîné au regard des émaux, & non pour la figure, n'étoit qu'il y eût chango-

192 TRAITE' SINGULIER
ment. de metal, ou couleur, ou des
partitions , ou enfin augmentation
ou retranchement de piéces : c'est
pourquoi avant l'usage des brisu-
res , les fils puisnez de France n'en
portoient pas les Armes, lesquelles
étoient réservées au Roi seul , à
leur exclusion. De cela il y a aussi
un exemple en Angleterre ; car Ri-
chard Comte de Poitou receût de
Henri III. Roi de cette Isle, son
frere, un Ecu d'argent au Lion de
gueules, couronné de-même, à un
orle de tourteaux de sable.

*Eduardus
Bissus in
Codicibus
51. 5.*

*Le fils aîné
brise du vi-
vant de son
pere, pour
différence.*

Et entre les premiers puisnez de
France qui se sont servis de ces
différences , & qui ont fait bran-
che, est Robert de France, Comte
d'Artois , & Charles de France,
Comte d'Anjou, puis Roi de Si-
cile , freres de Saint Louis, qui
prirent des lambeaux de quatre
piéces, à la différence de Philippe
de France leur aîné, qui le portoit
de trois piéces. De sorte que Clau-
de Paradin , Gilles Corozet , &
Marc-Gilbert de Varennes se sont
mépris, de faire remonter les bri-
sures

figures non seulement jusqu'à Louis le Gros, mais jusqu'au temps de Robert I. Comte d'Anjou, vivant l'an 870. parce (disent-ils) qu'il portoit une bordure de gueules sur un Ecu d'azur semé de Fleurs de Lis d'or.

C'est un abus qui a eû cours en la maison des Comtes de Vermandois, de se persuader qu'ils ont porté un Chef des Armes de France à cinq Fleurs de Lis; car l'addition que l'on a prétendu attribuer à cette Roiale Branche, qui porte un Echiquier d'or & d'azur, n'a autre fondement que l'Ecu de la ville de Saint Quentin, Capitale du País de Vermandois, qui contient l'Echiquier avec le Chef de France, marques qu'elle a receûs par concession de nos Rois, de même que les villes de Paris, Rouën, Bourges, Tours, Lion, Pontcaudemer, Vernon, & plusieurs autres, qui portent des Chefs chargez de Fleurs de Lis, qui leur ont été donnez pour marque de leur fidélité envers la Couronne,

*Augustus
Veroman-
dorum
Clandii
Hemerei.*

*LesVilles de
Paris & de
Bourges
portent leur
chef semé de
Fleurs de
Lis, les au-
tres les ont
en nombre
certain.*

*Histoire de
Jean Char-
tier en la
vie de Char-
les VII,*

ainsi qu'écrivit Chartier sur l'année 1440. au sujet de la ville de Saint Maixant, qui est de ce nombre.

On pouroit objecter l'exemple des Armes de Robert de Dreux, Baron d'Eneval, Capitaine de la ville de Rouën en 1449. qui se voient peintes & écartelées au premier de France, au second & troisième de Dreux, & au quatrième de Bretagne, ornées d'un Casque, sur la petite porte del'Eglise Saint Jean sur Renelle à Rouën. Mais il faut remarquer, pour lever cette difficulté, que l'Ecu de France en cette representation, non plus que celui de Bretagne, ne passent que pour des quartiers d'honneur, ainsi qu'il se voit dans les Maisons de Stuard, Albret, Milan & Est; & non pour être propres à celui qui les portoit, & sans les référer au Roi Louis le Gros son prédecesseur, ni aux Ducs de Bretagne ses collateraux, desquels il ne tiroit pas son origine: car les puisnez de Dreux se contentoient de briser

d'une bordure engrêlée, ou d'une coticce de gucules, autrement ils brisoient le premier quadratin d'azur de l'Ecu de Dreux, d'une Fleur de Lis d'or, comme il se peut voir en la Chappelle d'Eneval qui est aux Jacobins de Rouën.

Pour ce qui regarde les Fleurs de Lis, qui ont orné, & qui orneront à jamais l'Ecu de France, nous ne voions aucune Ordonnance de nos Rois qui en ait réglé le nombre: Nous avons même aporté plusieurs exemples, qui font voir que dans le même tems les uns le porteroient d'une façon, & les autres d'une autre, c'est-à-dire, tantôt sans nombre, & tantôt en nombre certain; & il y a bien de l'apparence que la fantaisie des Graveurs, des Sculpteurs & des Peintres, y a eû souvent plus de part, que l'autorité des Princes dont ils representoient les Ecus.

L'on pourroit pourtant déclarer *M. du Til-*
 au sujet de ces differences qui con- *let.*
 cernent l'Ecu de France, qu'il étoit *André*
 plus beau, plus magnifique, plus *Favin.*

196 TRAITE' SINGULIER
 somptueux & plus vénérable, lorsqu'il étoit semé de Fleurs de Lis, qu'étant réduit à trois.

Virgil. Egl.

Manibus date Lilia plenis.

2.

*Histoire de
 Guillaume
 de Nangis.
 Enguer.*

*rant de
 Monstrelet*

3. *Vol. de
 ses Chroni-
 ques.*

*Hist. d'Alain Char-
 tier.*

*Mathieu
 d'Escouchi
 de Hainaut.*

*Relation
 manuscrite.*

*Ceremonial
 de France,*

*publié par
 M. Gode-
 froy.*

*Inventaire
 des menbles*

*du Roy Char-
 les VI. qui
 contient 12.*

*Bannières,
 un Pavillon,*

Cela se vérifie par le Pavillon, la Bannière de France, le Dais, les Tapisseries, le Panon, le Manteau Roial, la Cotte d'Armes, la Tunique, la Dalmatique, les Sandales, les Chaussés, les Botines, la Chaire, le Drap de pied, le Carreau, l'Épée de parement, le petit Coffre, où sont les grands Sceaux du Roiaume, & autres ornemens qui sont tous semés de Fleurs de Lis en broderie, comme il est rapporté és années 1226. 1377. 1449. & 1564. dans les Cerémonies observées aux Entrées & aux Sacres des Rois.

M. du Tillet est aussi d'opinion de préférer le nombre infini à la réduction; de sorte qu'étant beaucoup plus noble, on le pourroit rétablir: car il n'y a point d'Ordonnance au contraire selon cet Auteur, le sieur Favin, & autres curieux.

Ainsi il y a grande raison d'ap-
prouver plutôt les Fleurs de Lis
semées sans nombre, que celles qui
sont réduites à trois, puis qu'elles
representent cette infinité de gra-
ces que le Ciel répand sans cesse
sur la France.

J'admire pourtant la sagesse de
ceux qui les ont réduites à trois ;
car ç'a été peut-être pour faire
connoître qu'entre tous les peuples
qui fonderent des Roiaumes du
débris de l'Empire Romain, il n'y
eût que les François qui embras-
serent la Foi orthodoxe de la
Consubstantialité, & qui adore-
rent un Dieu en trois personnes
égales. On sçait que les Vandales
& les Gots, qui occuperent l'Es-
pagne & l'Afrique, étoient Ar-
riens, aussi-bien que les Bourgui-
gnons & les Lombars; & que c'est
pour cela principalement, que
Saint Gregoire Pape promet au
Roi Childebart, l'un des fils du
grand Clovis, par la Lettre qu'il
lui écrit, la continuation des be-
nedictions du Ciel, & qu'il dit

66. *Tapis,*
une Dalma-
tique, une
Tunique,
une Toiail-
le ou pare-
ment d'Au-
tel, 126.
pièces de
drap d'or,
& plusieurs
autres meu-
bles pré-
cieux, ar-
mories de
France, &
semez de
Fleurs de
Lis d'or.
Francia
Liliata D.
Perronii,
seu de Li-
liaris Re-
gni, Re-
gumque
Francorum
Insignibus,
Corona,
Sceptro,
catero-
que Regio
cultu tra-
ctatus.

198 TRAITÉ SINGULIER
que les Rois de France sont autant
élevez par dessus les autres Rois;
que les autres Rois sont éle-
vez au dessus de leurs Peuples.

*Gregorius
Magnus
Pontifex
Maximus
lib. 5. Epist.*

*Quantò ceteros homines Regia di-
gnitas antecedit , tantò caterarum
gentium Regna , Regni tui culmen
excellit.*

6.
*Federic
d'Arragon
Roi de Na-
ples . en la
Lettre qu'il
écrit à Co-
sme de Me-
dicis , sur
l'honneur
qu'il y a de
prendre al-
liance en la
Maison de
France.*

Mathieu Pâris Historien An-
glois , & Federic d'Arragon Roi
de Naples, bien persuadé de cette
verité, demeurent d'accord que le
Roi tres-Chrétien est le plus su-
blime & le plus excellent de tous
les Rois & Princes, en Noblesse
& en richesse.

Que les Fleurs de Lis des Ar-
mes de France aient été réduites
à trois par mystere, ou par ha-
zard, il est bien difficile de pou-
voir certainement dire, lequel de
nos Rois a fait cette réduction;
car il se voit une grande contra-
riété dans les sentimens des Au-
teurs qui en ont parlé. Toutefois,
sans décider cette question, il y
auroit lieu de s'arrêter au Roi
Charles V. si nous voulons faire

ci
oi
F

réflexion sur les termes de la Chartre de la Fondation du Convent de la Trinité de l'Ordre de Saint Pierre Celestin, vulgairement appellé la Carrière de Saint Aubin de Limai près de Mantre, dans le Diocèse de Roüen, dont voici les termes : *Les Lis, qui sont le symbole & le caractère du Royaume de France, qui sont au nombre non de deux, mais de trois, imitent le modèle de la Trinité increée, le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, qui tous trois ensemble ne sont qu'un Dieu.* Ces Fleurs de Lis d'or en champ d'azur couleur celeste brillent par toute la terre, de même que le Soleil qui réside dans le Ciel éclaire tout le monde. Et comme il y a du rapport entre le signe & la chose signifiée, il est certain que ces Lis nous representent parfaitement trois grands attributs de Dieu, sa Puissance, sa Sagesse & sa Bonté; c'est à dire, que le Royaume de

Chartre de la Fondation du Convent de la Trinité des Celestins de Mantre, faite en la Chappelle de Sainte Christine Martyre, par le Roi Charles V. le 13. de son Regne, l'an 1376. sig.ée Charles, & plus bas le Tournour, communi- quée par le P. Pierre le Marchand. Au Memorial de la Chambre des Comptes folio 201... verso, est fait mention comme le Roi Charles V. insti-

sous un Col-
 lege & Con-
 vent de Ce-
 lestins à
 Mante ,
 pour la do-
 tation du-
 quel il leur
 donna 300.
 livres Parisi-
 de rente. &
 par aug-
 mentation
 six-vingts
 livres de
 rente , par
 Lettres don-
 nées à
 Beauté sur
 Marno , le
 13. jour de
 Juillet. l'an
 1379. Ceci
 communi-
 qué par M.
 de Vion
 & Herou-
 val. & par
 M. Gaillo
 du Fourni.

France a toujours excellé au - des-
 sus de tous les autres Etats par la
 force des Armes , la science des
 Lettres , & la clemence de ses
 Princes , & ainsi a conservé en
 son entier les vestiges de la Trini-
 té, &c. *Lilia quidem signum Re-*
gni Francia, in quo florent flores
de rente. & quasi Liliun, imò flores Lili, non
tantum duo, sed tres, ut in se ty-
pum gererent Trinitatis: ita tres
flores unum signum mysterialiter
præfigurant; & sicut Sol Divini-
tatis Calo residens Empireo illumi-
nat omnem mundum, sic tres flores
aurei supra caelestem sive azureum
situati colorem in omnem terram
evirescunt pulchrius, & lumine præ-
fulgent clariore.

Et ut signo signatum propriè res-
 pondeat , tribus videlicet , Poten-
 tia , Sapientia , & Benignitati , qua
 Sanctæ Trinitati attribuuntur per-
 sonis , armorum potentia , scientia
 Litterarum , ut Principum Clemen-
 tia , ternario Liliorum elegantissimè
 correspondent. In quibus tribus Re-
 gnum Francia à longis retrò tempo-

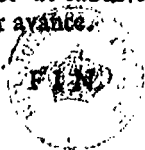
ribus præ Regnis cæteris floruisse, & hæcenus claruisse dignoscitur, ac per hoc in se tenuisse vestigia Trinitatis, &c.

Enfin, après avoir rapporté historiquement ce que disent les Auteurs sur tous ces points, je trouve une diversité si grande, qu'il est impossible de former aucun jugement sur ce qu'ils ont pensé. Il faut pourtant faire grande différence entre leurs passages, parce que les uns ont écrit avec choix, & appuié leurs sentimens avec des témoignages assez considérables, & les autres ont écrit tout ce qu'ils ont trouvé, sans l'examiner, ou peut-être l'ont inventé eux-mêmes lors qu'ils n'ont rien trouvé ailleurs : Toutefois, n'ayant pas de raisons évidentes pour condamner ni les uns ni les autres, j'estime qu'il vaut mieux laisser aux plus habilles la liberté de nous apprendre ce que l'on en doit croire.

Mais bien que j'aie exposé au public toutes ces opinions par manière de dissertation, pour la satis-

faction des curieux , & que par bienſéance j'aie eſté obligé d'interpoſer la mienne, poſſible la plus foible ; néanmoins je ſoumets le tout aux ordres de ſa Majeſté , à laquelle ſeule il appartient de réſoudre & de décider d'une ſi importante & ſi illuſtre queſtion.

Il eſt vrai que la qualité du ſujet meritoit un grand ornement ; mais l'abondance des raiſons & des exemples dont il a falu me ſervir , ne ſouffre pas que l'on s'attache tant à la délicateſſe & à l'élegance des paroles ; & ce Diſcours n'eſt qu'un des Chapitres de mon Traité d'Armoiries , & des eſpeces de Nobleſſe, que j'ai trouvé à propos de ſubdiviſer, & de publier par avance.



EXTRAIT DV PRIVILEGE
du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, scellées du grand Sceau de cire jaune, données à Versailles le 21. jour de Mars l'an 1672. signées par Sa Majesté en son Conseil d'ALENCES, il est permis au sieur de la Roque de faire imprimer, vendre & débiter vn *Traité singulier du Blason, contenant les regles des Armoiries,* durant le temps de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la première fois; & défenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de le faire imprimer, vendre & débiter, sous prétexte de changement, augmentation, correction, ou autrement, sans sa permission & son consentement, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de trois mille livres d'amende, & autres peines y contenuës.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, l'onzième Avril 1672. suivant l'Arrest du Parlement du 2. Avril 1653. & co-

lui du Conseil Privé du Roi du 27. Février 1665. Signé, THIERRY, Syndic.

Et ledit sieur de la Roque a cédé & transporté foudit Privilège au sieur Mambre-Cramoisy, Imprimeur du Roi, & Directeur de l'Imprimerie Roiale, seulement pour le présent *Traité des Armes de France & de leur Blason*, qui est un des Chapitres de son *Traité singulier du Blason*, qu'il a subdivisé, & qu'il donne par avance au public, & ce suivant les conventions qu'ils ont faites entr'eux.

Achévé d'imprimer le 27. Avril 1673.